



**Rapport intermédiaire non-audité
pour la période de six mois
se terminant le 30 juin 2019**

Table des matières

Rapport de gestion	3
Données financières clés	3
Performance financière	5
Situation et ressources financières	12
Risques et incertitudes	13
 Déclaration du Conseil d'administration	 19
 Rapport du commissaire	 20
 États financiers consolidés intermédiaires résumés non-audités	 21
Compte de résultats consolidé intermédiaire résumé non-audité	21
Etat consolidé intermédiaire résumé non-audité du résultat global	22
Etat consolidé intermédiaire résumé non-audité de la situation financière	23
Etat consolidé intermédiaire résumé non-audité des variations des capitaux propres	24
Tableau des flux de trésorerie consolidé intermédiaire résumé non-audité	25
Notes annexes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités	26

Rapport de gestion

Anheuser-Bush InBev est une société cotée en bourse (Euronext : ABI) basée à Leuven, en Belgique, avec une cotation secondaire à la Bourse du Mexique (MEXBOL : ANB) et à la Bourse d'Afrique du Sud (JSE : ANH) et une cotation d'ADR (American Depositary Receipts) à la Bourse de New York (NYSE : BUD). Notre Rêve est de réunir les gens pour un monde meilleur. La bière, premier réseau social, rassemble les gens depuis des milliers d'années. Nous avons à cœur de développer de grandes marques qui résistent à l'épreuve du temps et de brasser les meilleures bières en utilisant les ingrédients naturels de la plus haute qualité. Notre portefeuille diversifié de plus de 500 marques de bières comprend les marques mondiales Budweiser®, Corona® et Stella Artois® ; les marques multi-pays Beck's®, Castle®, Castle Lite®, Hoegaarden® et Leffe® ; et des championnes locales telles que Aguila®, Antarctica®, Bud Light®, Brahma®, Cass®, Cristal®, Harbin®, Jupiler®, Michelob Ultra®, Modelo Especial®, Quilmes®, Victoria®, Sedrin® et Skol®. Notre héritage brassicole remonte à plus de 600 ans, traversant les continents et les générations. De nos racines européennes ancrées dans la brasserie Den Hoorn à Leuven en Belgique, à l'esprit innovateur de la brasserie Anheuser & Co à St. Louis aux États-Unis, à la création de la brasserie Castle en Afrique du Sud lors de la ruée vers l'or à Johannesburg, ou encore à Bohemia, la première brasserie au Brésil. Géographiquement diversifiés avec une exposition équilibrée sur les marchés émergents et développés, nous misons sur les forces collectives d'environ 175 000 collaborateurs basés dans près de 50 pays de par le monde. En 2018, les produits rapportés d'AB InBev s'élevaient à 54,6 milliards d'US dollar (hors joint-ventures et entreprises associées).

Le présent rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés audités 2018 d'Anheuser-Busch InBev et avec les états financiers intermédiaires consolidés condensés non-audités au 30 juin 2019.

Dans le reste de ce document, Anheuser-Busch InBev sera désignée par « AB InBev » ou « la société ».

Données financières clés

Afin de faciliter la compréhension de la performance sous-jacente d'AB InBev, les commentaires contenus dans le présent rapport de gestion, sauf indication contraire, sont basés sur des chiffres internes et normalisés. Les chiffres financiers internes sont analysés de manière à éliminer l'impact des écarts de conversion des activités à l'étranger et des changements dans le périmètre. Les changements dans le périmètre représentent l'impact des acquisitions et cessions, le lancement ou l'arrêt d'activités ou le transfert d'activités entre segments, les pertes et profits enregistrés au titre de réduction et les modifications apportées aux estimations comptables d'une année à l'autre ainsi que d'autres hypothèses que la direction ne considère pas comme faisant partie de la performance sous-jacente de la société.

AB InBev a retraité ses résultats 2018 en tenant compte des nouvelles règles IFRS relatives au traitement comptable des contrats de location (IFRS 16 *Contrats de location*) comme si la société avait appliqué la nouvelle norme à compter du 1er janvier 2018, et de la nouvelle structure organisationnelle de la société en vigueur depuis le 1er janvier 2019 conformément aux règles IFRS. Par conséquent, le bénéfice, les flux de trésorerie et le bilan sont présentés sur une base rapportée en 2018, ajustés de façon à refléter (i) la nouvelle structure organisationnelle de la société et (ii) l'impact de l'adoption de la norme IFRS 16 avec application rétrospective complète. Cette présentation est désignée par « 2018 Retraité ».

La société présente dans ce rapport de gestion les volumes et résultats consolidés de l'année 2018 jusqu'à l'EBIT normalisé sur une base de référence 2018, de sorte que ces chiffres sont inclus dans le calcul de la croissance interne. Cette « Base de référence 2018 », comprend, à des fins de comparaison, (i) la nouvelle structure organisationnelle de la société en vigueur à partir du 1er janvier 2019, (ii) l'impact du traitement comptable de l'hyperinflation pour les activités argentines comme si la société avait appliqué le traitement comptable de l'hyperinflation à compter du 1er janvier 2018 et (iii) les résultats retraités en tenant compte des nouvelles règles IFRS relatives au traitement comptable des contrats de location comme si la société avait appliqué la nouvelle norme dès le 1er janvier 2018.

Les tableaux du présent rapport de gestion présentent les informations par segment d'activité de chaque région pour les périodes se terminant le 30 juin 2019 et 2018 au format jusqu'au niveau de l'EBIT normalisé, utilisées par la direction pour surveiller la performance. Le 30 mars 2018, AB InBev a finalisé la fusion 50/50 des activités d'AB InBev et d'Anadolu Efes en Russie et en Ukraine. Depuis la clôture de la transaction, les activités d'AB InBev et d'Anadolu Efes en Russie et en Ukraine sont combinées sous le nom d'AB InBev Efes. Les activités combinées sont consolidées intégralement dans les comptes financiers d'Anadolu Efes. Suite à cette transaction, AB InBev a cessé de consolider ses activités en Russie et en Ukraine et comptabilise son investissement dans AB InBev Efes selon la méthode de mise en équivalence à compter de cette date.

Chaque fois qu'il est cité dans le présent rapport, le terme « normalisé » renvoie aux mesures de la performance (EBITDA, EBIT, bénéfice, BPA, taux d'imposition effectif) avant éléments non-récurrents. Les éléments non-récurrents sont des produits ou charges qui surviennent de manière irrégulière et ne font pas partie des activités normales de la société. Ils sont présentés séparément en raison de leur importance pour comprendre la performance sous-jacente durable de la société de par leur taille ou nature. Les indicateurs normalisés sont des indicateurs additionnels utilisés par la direction qui ne peuvent pas remplacer les indicateurs conformes aux normes IFRS comme indicateurs de la performance de la société, mais doivent plutôt être utilisés conjointement avec les indicateurs IFRS les plus directement comparables.

Les tableaux ci-dessous détaillent les différents éléments inclus dans les produits et charges d'exploitation d'AB InBev, ainsi que les principaux éléments de flux de trésorerie.

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin En millions d'USD	2019	%	2018 Retraité	%	2018 Base de référence	%
Produits¹	26 552	100 %	27 087	100 %	26 854	100 %
Coûts des ventes.....	(10 138)	38 %	(10 165)	38 %	(10 096)	38 %
Marge brute	16 414	62 %	16 922	62 %	16 758	62 %
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux ..	(8 258)	31 %	(8 839)	33 %	(8 774)	33 %
Autres produits/(charges) d'exploitation.....	393	1 %	402	1 %	397	1 %
Bénéfice d'exploitation normalisé (EBIT normalisé)	8 549	32 %	8 485	31 %	8 383	31 %
Éléments non-récurrents	(104)	-	(196)	-		
Bénéfice d'exploitation (EBIT)	8 445	32 %	8 289	31 %		
Amortissements et dépréciations	2 300	9 %	2 335	9 %	2 319	9 %
EBITDA normalisé	10 849	41 %	10 820	40 %	10 702	40 %
EBITDA	10 745	40 %	10 624	39 %		
Bénéfice normalisé attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	4 986	19 %	3 602	13%		
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	6 055	23 %	2 954	11 %		

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin En millions d'USD	2019	2018 Retraité
Activités opérationnelles		
Bénéfice de la période.....	6 642	3 590
Intérêts, impôts et éléments non-cash inclus dans le bénéfice.....	4 147	7 022
Flux de trésorerie d'exploitation avant les changements du fonds de roulement et l'utilisation des provisions	10 789	10 612
Changement du fonds de roulement.....	(1 593)	(2 298)
Contributions aux plans et utilisation des provisions	(279)	(282)
Intérêts et impôts (payés)/reçus.....	(4 158)	(4 645)
Dividendes reçus.....	137	38
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	4 896	3 425
Activités d'investissement		
Dépenses d'investissement nettes.....	(1 499)	(1 972)
Produits des cessions dans le cadre du rapprochement avec SAB, après impôts.....	-	(430)
Acquisition et cession de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise/cédée	(250)	(72)
Produits nets de cessions/(d'acquisitions) d'obligations à court terme	(1)	1 299
Autre	(5)	(75)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(1 755)	(1 250)
Activités de financement		
Dividendes payés	(2 389)	(5 132)
(Remboursement)/émissions d'emprunts.....	1 411	1 703
Autre (incluant l'acquisition d'intérêts minoritaires et le paiement de passifs locatifs)	(1 019)	(1 414)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(1 997)	(4 843)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	1 144	(2 668)

¹ Le chiffre d'affaires moins les accises. Dans de nombreux pays, les accises constituent une grande partie des coûts de la bière facturés aux clients de la société.

Performance financière

Les tableaux du présent rapport de gestion présentent les informations par segment d'activité de chaque région pour les périodes se terminant les 30 juin 2019 et 2018 au format jusqu'au niveau de l'EBIT normalisé, utilisées par la direction pour surveiller la performance. Afin de faciliter la compréhension de la performance sous-jacente d'AB InBev, la société présente dans ce rapport de gestion les volumes et résultats consolidés de l'année 2018 jusqu'à l'EBIT normalisé sur une base de référence 2018. À ce titre, ces chiffres sont inclus dans le calcul de la croissance interne. Pour obtenir de plus amples informations sur les données ayant servi à l'élaboration de la base de référence 2018, veuillez consulter la section *Informations par segment ajustées* du Rapport de gestion 2018. Le bénéfice, le flux de trésorerie et le bilan sont présentés sur une base rapportée en 2018, ajustés de façon à refléter (i) la nouvelle structure organisationnelle de la société en vigueur depuis le 1er janvier 2019 et (ii) l'impact de l'adoption de la norme IFRS 16 avec application rétrospective complète.

AB InBev présente ses résultats suivant cinq zones : Amérique du Nord, Amériques du Centre, Amérique du Sud, EMEA et Asie-Pacifique.

Les tableaux ci-dessous présentent un aperçu de la performance d'AB InBev pour les périodes se terminant les 30 juin 2019 et 2018 (en millions d'USD, à l'exception des volumes en milliers d'hectolitres). Les commentaires y afférents sont basés sur des chiffres internes.

AB INBEV AU NIVEAU MONDIAL	2018 Base de référence	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2019	Croissance interne %
Volumes	278 515	(3 645)	-	4 711	279 581	1,7 %
Produits.....	26 854	(180)	(1 724)	1 603	26 552	6,0 %
Coûts des ventes.....	(10 096)	(30)	653	(666)	(10 138)	(6,6) %
Marge brute.....	16 758	(210)	(1 071)	936	16 414	5,7 %
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(8 774)	64	544	(92)	(8 258)	(1,1) %
Autres produits/(charges) d'exploitation....	397	(4)	(27)	28	393	7,0 %
EBIT normalisé.....	8 383	(150)	(554)	872	8 549	10,6 %
EBITDA normalisé	10 702	(55)	(731)	935	10 849	8,8 %
Marge EBITDA normalisée	39.9%				40,9 %	104 bps

Au premier semestre de 2019, l'EBITDA normalisé d'AB InBev a enregistré une croissance de 8,8 %, tandis que sa marge EBITDA normalisée a progressé de 104 points de base à 40,9 %.

Les volumes consolidés ont augmenté de 1,7 %, les volumes de nos propres bières affichant une hausse de 1,7 % et les volumes non-bières une hausse de 3,4 %. Cette croissance a été réalisée malgré une comparaison difficile due au sponsoring de la Coupe du Monde de la FIFA Russie 2018™, la plus grande activation commerciale de tous les temps pour l'entreprise.

Les produits consolidés ont augmenté de 6,0 % à 26 552 millions d'USD, avec une croissance des produits par hectolitre de 4,2 %. Les produits combinés des trois marques mondiales Budweiser, Stella Artois et Corona ont enregistré une croissance de 8,2 % au niveau mondial et de 12,4 % en dehors de leurs marchés domestiques respectifs.

Les Coûts des Ventes (CdV) consolidés ont augmenté de 6,6 %, et de 4,5 % par hectolitre.

VOLUMES

Le tableau ci-dessous résume l'évolution des volumes par zone. Les commentaires y afférents sont basés sur les chiffres internes. Les volumes incluent non seulement les marques qu'AB InBev possède ou détient sous licence, mais aussi les marques de tiers que la société brasse en qualité de sous-traitant et les produits de tiers qu'elle commercialise via son réseau de distribution, notamment en Europe. Les volumes vendus via les activités mondiales d'exportation, qui comprennent le siège administratif mondial de la société et les activités d'exportation qui n'ont pas été affectées aux zones de la société, sont présentés séparément.

En milliers d'hectolitres	2018 Base de référence	Scope	Croissance interne	2019	Croissance interne %
Amérique du Nord	54 627	15	(1 007)	53 635	(1.8)%
Amériques du Centre.....	62 950	(109)	1 881	64 722	3,0 %
Amérique du Sud.....	64 471	188	2 198	66 856	3.4%
EMEA.....	41 889	(3 228)	1 574	40 235	4,1 %
Asie-Pacifique	54 100	(32)	23	54 092	-
Exportations globales et Sociétés holding.....	478	(478)	42	42	-
AB InBev au niveau mondial.....	278 515	(3 645)	4 711	279 581	1,7 %

Les volumes totaux de l'**Amérique du Nord** ont diminué de 1,8 % au cours de la période de six mois se terminant le 30 juin 2019, par rapport à la période de six mois se terminant le 30 juin 2018. La société estime que les ventes aux détaillants du secteur de la bière aux États-Unis ont diminué de 2,2 % durant la période de six mois se terminant le 30 juin 2019 par rapport à la même période de l'année dernière. AB InBev estime que ses volumes de livraison aux États-Unis et ses ventes de bière aux détaillants ont diminué respectivement de 1,7 % et 3,0 %. Le portefeuille above core a fait mieux que le secteur, gagnant 90 points de base de part de marché selon les estimations de la société. Ce gain est dû en grande partie à Michelob Ultra, qui a vu sa performance s'accroître, ce qui a permis à cette famille de marques de réaliser une fois encore les meilleurs gains de parts de marché aux États-Unis. La société a également accru sa part de marché au sein du segment grâce à des marques comme Bon & Viv Spiked Seltzer ainsi qu'à plusieurs innovations dans ce segment, dont Michelob Ultra Infusions et Bud Light Lemon Tea. Le segment traditionnel demeure sous pression, perdant, selon les estimations, 125 points de base au cours de six premiers mois de 2019, car les consommateurs se tournent vers des

segments plus chers. Dans le segment traditionnel, le portefeuille d'AB InBev a perdu 10 points de base de part de marché durant les six premiers mois de 2019.

Au Canada, les volumes totaux affichent une baisse d'un chiffre dans le bas de la fourchette au cours de la période de six mois se terminant le 30 juin 2019, par rapport à la même période de l'année dernière, due principalement à la faiblesse du secteur de la bière. Selon ses estimations, la société a enregistré des gains de part de marché dans les segments premium, core plus et core, partiellement atténués par la pression concurrentielle constante dans le segment bon marché. L'Entreprise haut de gamme a continué d'afficher une croissance supérieure au secteur et a gagné de la part de marché dans le segment premium. Ce gain a été stimulé par la croissance à deux chiffres des volumes de ses marques d'importation premium, dont Corona, Stella Artois et Hoegaarden. Le gain de part de marché dans les segments core et core plus est surtout attribuable à Bud Light et à Michelob Ultra, la marque à la croissance la plus rapide au Canada.

Les volumes totaux en **Amériques du Centre** ont augmenté de 3,0 % au cours de la période de six mois se terminant le 30 juin 2019, par rapport à la période de six mois se terminant le 30 juin 2018. La société a enregistré d'excellents résultats au Mexique, avec une hausse des volumes à un chiffre dans la moyenne de la fourchette. Ceci a été possible grâce à la mise en œuvre continue du cadre d'extension des catégories qui a permis à nos portefeuilles core et premium de se développer. Parmi les core lagers classiques, Victoria a été davantage consommée en semaine puisqu'elle s'impose de plus en plus comme bière pour accompagner un repas. Corona a tissé des liens étroits avec les consommateurs à travers son engagement permanent en faveur de l'environnement, dont témoignent ses opérations de nettoyage des plages mexicaines. Le portefeuille premium a contribué sensiblement aux bons résultats, en affichant une solide croissance stimulée par Modelo Especial, Stella Artois et Michelob Ultra. Toutes les marques du portefeuille ont également exploité les outils de communication numériques pour promouvoir des moments culturels clés, comme la campagne de la Fête des Pères de Stella Artois. En outre, la société a aussi réalisé les premières phases de disponibilité de l'intégralité de son portefeuille chez OXXO, la plus grande chaîne de supérettes du pays, où ses bières n'étaient auparavant pas proposées. La première phase a eu lieu à Guadalajara en avril, et la seconde, à Mexico en juin. Aujourd'hui, le portefeuille de bières de la société est disponible dans plus de quatre mille points de vente OXXO situés dans les régions centrales du Mexique et, après une introduction progressive, il sera proposé dans la totalité des plus de dix-sept mille magasins OXXO du pays d'ici à fin 2022. La prochaine phase est prévue début 2020.

En Colombie, les volumes de bières et les volumes de non-bières ont augmenté respectivement d'un chiffre dans le bas de la fourchette et d'un chiffre dans la moyenne de la fourchette, grâce à une expansion permanente et à des activations fructueuses, Corona et Budweiser étant devenues les marques numéro un et numéro deux dans le segment premium international au niveau de la part de marché en volume. Aguila a également réalisé d'excellents résultats, en tirant profit de la passion que les consommateurs vouent au football avec une campagne Copa América réussie. En plus de l'excellente performance dans le segment bières, les boissons maltées non alcoolisées Pony Malta et Malta Leona ont continué à se démarquer en tant que meilleures alternatives dans ce segment. Au Pérou, les volumes ont reculé d'un chiffre dans le bas de la fourchette en raison du contexte macroéconomique difficile, bien que les trois marques mondiales aient toutes réalisé une solide croissance et que Cristal, la plus grande marque core, se porte très bien grâce au succès de la campagne Copa América. En Équateur, les volumes ont diminué d'un chiffre dans le bas de la fourchette, une baisse partiellement compensée par la performance des trois marques mondiales et des marques premium locales qui ont enregistré une croissance à deux chiffres grâce à notre stratégie de premiumisation.

Les volumes totaux de l'**Amérique du Sud** ont augmenté de 3,4 % au cours de la période de six mois se terminant le 30 juin 2019, par rapport à la période de six mois se terminant le 30 juin 2018. Au Brésil, les volumes de bières affichent une hausse de 7,1 % tandis que les volumes de non-bières ont augmenté de 10,9 %. Les marques mondiales, avec en tête Corona et Stella Artois, et les marques premium locales, conduites par Antarctica Original, ont gagné de la part de marché dans le segment premium en expansion. Dans les segments core plus et core respectivement, Bohemia a poursuivi sa croissance rapide et l'innovation Skol Puro Malte a été déployée au deuxième trimestre de l'année à l'échelle nationale après son lancement réussi. De plus, notre stratégie d'accessibilité intelligente a continué de gagner du terrain grâce au succès des bières brassées à base d'ingrédients cultivés localement, à savoir Nossa, Magnifica et la petite dernière Legítima, puisque la société trouve de nouvelles opportunités d'accroître sa présence dans le segment bon marché dans les États prometteurs, avec des marges comparables à celles de notre portefeuille core.

En Argentine, le contexte macroéconomique est resté extrêmement difficile, entraînant une baisse des volumes inférieure à 15 %. La société a continué d'investir dans son portefeuille solide afin d'offrir les bonnes marques répondant aux besoins des consommateurs pour diverses occasions de consommation. Les marques above core ont enregistré de bons résultats, sous l'impulsion des marques mondiales et des championnes locales. La société a poursuivi sa stratégie d'accessibilité face au contexte macroéconomique difficile, avec le lancement de packs pour réduire les menues dépenses.

Au sein d'**EMEA**, les volumes totaux ont augmenté de 4,1 % au cours de la période de six mois se terminant le 30 juin 2019, par rapport à la période de six mois se terminant le 30 juin 2018. Les volumes ont subi l'impact de la création d'AB InBev Efes le 30 mars 2018, qui représente un changement dans le périmètre.

En Europe, les volumes totaux ont augmenté d'un chiffre dans la moyenne de la fourchette, malgré une comparaison difficile en raison de la Coupe du Monde de la FIFA Russie 2018™. Ce résultat a été dopé par des gains de part de marché sur tous les principaux marchés de la société et soutenu par une expansion continue dans le segment premium. Le Royaume-Uni a continué d'accroître ses volumes, Corona et Bud Light affichant une hausse des volumes à deux chiffres. La Belgique a augmenté ses volumes grâce aux bons résultats de Jupiler et à une belle progression de Stella Artois, soutenue par la nouvelle campagne « Home of Beer ». La France et les Pays-Bas ont enregistré une croissance des volumes à un chiffre dans le haut de la fourchette, renforcée par le succès du lancement de Budweiser en France.

En Afrique du Sud, les volumes de bière ont progressé d'un chiffre dans le bas de la fourchette malgré un contexte macroéconomique qui reste difficile. Le segment premium a continué à se développer plus vite que l'ensemble du secteur,

avec notamment Corona qui affiche une croissance à trois chiffres. Dans le segment des boissons apparentées à la bière, Brutal Fruit poursuit sa croissance effrénée. De plus, la société a récemment obtenu le statut de contributeur B-BBEE Niveau 3, une première dans son histoire. Elle achète actuellement plus de 97 % de ses emballages et de ses matières premières comme l'orge, le houblon et le maïs à des producteurs locaux. La société pense que les petites entreprises sont un moteur de croissance et de transformation économiques, et que le développement et le succès de ses activités en Afrique du Sud passent par l'autonomisation des communautés. En Afrique hors Afrique du Sud, les volumes de nos propres bières ont augmenté d'un chiffre dans la moyenne de la fourchette, avec une croissance importante des volumes au Nigeria, stimulée par le portefeuille de marques core et par Budweiser au sein du segment premium. Les volumes de bière en Tanzanie ont légèrement augmenté, tandis que les volumes au Mozambique ont reculé suite au cyclone tropical dévastateur en début d'année.

Les volumes totaux de l'**Asie-Pacifique** sont restés stables au cours de la période de six mois se terminant le 30 juin 2019, par rapport à la période de six mois se terminant le 30 juin 2018. En Chine, les volumes totaux ont légèrement diminué de 0,2 % en raison d'une comparaison difficile due à la Coupe du Monde de la FIFA Russie 2018™ et de l'échelonnement des livraisons en prévision du Nouvel an chinois qui ont été concentrées sur le quatrième trimestre de 2018. Le portefeuille super premium a continué à faire mieux que le marché avec une croissance à deux chiffres, Corona et Hoegaarden en tête. Budweiser affiche une croissance à un chiffre dans la moyenne de la fourchette, soutenue par ses activations autour de sujets qui passionnent comme le sport et la gastronomie. Dans le segment core plus, la récente nouveauté Harbin Crystal a enregistré une solide croissance, les consommateurs continuant à boudier les segments core et bon marché. Le portefeuille de la société affiche également une croissance à deux chiffres dans le secteur de l'e-commerce.

En Australie, les volumes ont augmenté d'un chiffre dans la moyenne de la fourchette, avec un échelonnement des niveaux de stock en vue d'une hausse de prix planifiée en août. Les marques Great Northern restent un important moteur de croissance, avec une croissance à deux chiffres qui se maintient, et le portefeuille premium se porte bien grâce notamment à Corona et à nos marques artisanales locales. La première bière sans alcool de la société, Carlton Zero, a continué de renforcer le portefeuille de bières peu et non alcoolisées.

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES PAR ZONE

Les tableaux ci-dessous présentent un aperçu de la performance de chaque zone, pour la période se terminant le 30 juin 2019 (en millions d'USD, à l'exception des volumes en milliers d'hectolitres) et les commentaires y afférents sont basés sur des chiffres internes.

AB INBEV AU NIVEAU MONDIAL	Base de référence 2018	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2019	Croissance interne %
Volumes	278 515	(3 645)	-	4 711	279 581	1,7 %
Produits	26 854	(180)	(1 724)	1 603	26 552	6,0 %
Coûts des ventes.....	(10 096)	(30)	653	(666)	(10 138)	(6,6) %
Marge brute	16 758	(210)	(1 071)	936	16 414	5,7 %
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(8 774)	64	544	(92)	(8 258)	(1,1) %
Autres produits/(charges) d'exploitation....	397	(4)	(27)	28	393	7,0 %
EBIT normalisé.....	8 383	(150)	(554)	872	8 549	10,6 %
EBITDA normalisé	10 702	(55)	(731)	935	10 849	8,8 %
Marge EBITDA normalisée	39,9 %				40,9 %	104 bps

AMERIQUE DU NORD	2018 Base de référence	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2019	Croissance interne %
Volumes	54 627	15	-	(1 007)	53 635	(1,8) %
Produits	7 641	7	(44)	98	7 701	1,3 %
Coûts des ventes.....	(2 832)	(7)	14	(42)	(2 869)	(1,5) %
Marge brute	4 808	1	(31)	55	4 833	1,2 %
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(2 228)	(3)	17	17	(2 197)	0,7 %
Autres produits/(charges) d'exploitation....	2	-	-	19	20	-
EBIT normalisé.....	2 581	(2)	(13)	91	2 656	3,5 %
EBITDA normalisé	2 995	(2)	(15)	67	3 045	2,3 %
Marge EBITDA normalisée	39,2 %				39,5 %	38 bps

	2018 Base de référence	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2019	Croissance interne %
AMERIQUES DU CENTRE						
Volumes	62 950	(109)	-	1 881	64 722	3,0 %
Produits	5 597	(59)	(210)	407	5 735	7,3 %
Coûts des ventes.....	(1 662)	(17)	60	(92)	(1 711)	(5,5) %
Marge brute	3 935	(76)	(150)	315	4 024	8,2 %
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(1 625)	12	56	74	(1 483)	4,6 %
Autres produits/(charges) d'exploitation	27	4	(1)	25	55	79,9 %
EBIT normalisé.....	2 337	(60)	(95)	414	2 595	18,2 %
EBITDA normalisé	2 742	(58)	(111)	464	3 036	17,3 %
Marge EBITDA normalisée	49,0 %				52,9 %	449 bps
	Base de référence 2018	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2019	Croissance interne %
AMERIQUE DU SUD						
Volumes	64 471	188	-	2 198	66 856	3,4 %
Produits	4 962	12	(814)	611	4 769	12,3 %
Coûts des ventes.....	(1 879)	(57)	312	(305)	(1 928)	(15,8) %
Marge brute	3 082	(46)	(502)	306	2 841	10,1 %
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(1 588)	(12)	250	(75)	(1 427)	(4,7) %
Autres produits/(charges) d'exploitation	156	(4)	(11)	(41)	100	(27,0) %
EBIT normalisé.....	1 649	(62)	(263)	190	1 514	12,1 %
EBITDA normalisé	2 141	35	(350)	149	1 976	6,9 %
Marge EBITDA normalisée	43,1 %				41,4 %	(213) bps
	Base de référence 2018	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2019	Croissance interne %
EMEA						
Volumes	41 889	(3 228)	-	1 574	40 235	4,1 %
Produits	4 095	(147)	(348)	187	3 786	4,8 %
Coûts des ventes.....	(1 721)	86	142	(144)	(1 637)	(8,9) %
Marge brute	2 374	(61)	(207)	42	2 149	1,8 %
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(1 473)	51	122	(59)	(1 359)	(4,2) %
Autres produits/(charges) d'exploitation	117	(1)	(7)	(11)	98	(9,4) %
EBIT normalisé.....	1 018	(10)	(92)	(27)	888	(2,7) %
EBITDA normalisé	1 507	(25)	(134)	24	1 373	1,6 %
Marge EBITDA normalisée	36,8 %				36,3 %	(113) bps
	Base de référence 2018	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2019	Croissance interne %
ASIE-PACIFIQUE						
Volumes	54 100	(32)	-	23	54 092	-
Produits	4 367	(14)	(302)	255	4 306	5,9 %
Coûts des ventes.....	(1 828)	(2)	118	(32)	(1 743)	(1,7) %
Marge brute	2 539	(16)	(184)	224	2 563	8,9 %
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(1 363)	19	85	22	(1 237)	1,6 %
Autres produits/(charges) d'exploitation	84	-	(6)	13	91	16,1 %
EBIT normalisé.....	1 259	3	(105)	259	1 417	20,6 %
EBITDA normalisé	1 642	3	(130)	273	1 787	16,6 %
Marge EBITDA normalisée	37,6 %				41,5 %	384 bps
	Base de référence 2018	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2019	Croissance interne %
EXPORTATIONS GLOBALES ET SOCIETES HOLDING						
Volumes	478	(478)	-	42	42	-
Produits	193	20	(5)	46	254	23,7 %
Coûts des ventes.....	(173)	(33)	7	(52)	(249)	(27,9) %
Marge brute	21	(13)	3	(6)	5	(74,0) %
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(496)	(3)	15	(72)	(556)	(14,4) %
Autres produits/(charges) d'exploitation	13	(3)	(2)	22	29	-
EBIT normalisé.....	(462)	(19)	16	(56)	(522)	(11,6) %
EBITDA normalisé	(325)	(9)	9	(42)	(368)	(12,4) %

PRODUITS

Les produits consolidés ont augmenté de 6,0 % à 26 552 millions d'USD, avec une hausse des produits par hectolitre de 4,2 % favorisée par les initiatives de gestion des revenus de la société ainsi que par les fortes performances constantes des marques premium.

COÛTS DES VENTES

Les Coûts des Ventes (CdV) ont augmenté de 6,6 %, et de 4,5 % par hectolitre. La hausse des coûts des ventes s'explique principalement par des prix de produits de base et des effets de change défavorables, partiellement compensés par la réalisation de synergies et des initiatives de gestion des coûts.

CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation totales ont augmenté de 0,8 % au cours de la période de six mois se terminant le 30 juin 2019 :

- Les frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux ont augmenté de 1,1 % principalement en raison du timing de la rémunération variable et d'autres provisions, partiellement compensé par l'échelonnement d'investissements par rapport à l'année précédente, puisqu'en 2018, les investissements commerciaux et de marketing de la société s'étaient fortement concentrés sur le premier semestre de l'année en raison de la Coupe du Monde de la FIFA Russie 2018™.
- Les autres revenus d'exploitation ont augmenté de 7,0 % grâce essentiellement à la vente d'actifs non stratégiques et à des subventions gouvernementales.

BÉNÉFICE D'EXPLOITATION NORMALISÉ AVANT AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS (EBITDA NORMALISÉ)

L'EBITDA normalisé a augmenté de 8,8 % en interne à 10 849 millions d'USD, avec une marge EBITDA de 40,9 % et une croissance interne de 104 points de base.

- L'EBITDA de l'Amérique du Nord a augmenté de 2,3 % à 3 045 millions d'USD, avec un accroissement de la marge de 38 points de base à 39,5 % suite à la stratégie de premiumisation continue de la société et à une hausse de prix en avril qui est intervenue plus tôt que les années précédentes.
- L'EBITDA des Amériques du Centre a augmenté de 17,3 % à 3 036 millions d'USD, avec un accroissement de la marge de 449 points de base à 52,9 % grâce notamment à une belle progression des volumes et des produits, à une diminution des frais de distribution liée à l'optimisation de notre empreinte géographique suite à l'ouverture de la brasserie Centro au Mexique, et à l'échelonnement des investissements commerciaux et de marketing après les activations de la Coupe du Monde de la FIFA 2018, Russie™ l'an dernier.
- L'EBITDA de l'Amérique du Sud a augmenté de 6,9 % à 1 976 millions d'USD, avec une réduction de la marge de 213 points de base à 41,4 %, due essentiellement à une croissance des volumes, à des initiatives de gestion des revenus et à un mix de marques favorable, atténués en partie par une augmentation des coûts des ventes due à une hausse des prix des matières premières et à la dévaluation de la devise des transactions.
- L'EBITDA d'EMEA a augmenté de 1,6 % à 1 373 millions d'USD, avec une réduction de la marge de 113 points de base à 36,3 %, grâce à une solide croissance des volumes et des produits due essentiellement à une belle performance des marques mondiales de la société en Europe de l'Ouest, malgré une comparaison difficile en raison de la Coupe du Monde de la FIFA Russie 2018™, partiellement atténuée par le timing des opérations de couverture du risque de change transactionnel et de matières premières et la hausse des investissements commerciaux et de marketing en Afrique.
- L'EBITDA de l'Asie-Pacifique a augmenté de 16,6 % à 1 787 millions d'USD, avec un accroissement de la marge de 384 points de base à 41,5 %, favorisé par une premiumisation continue et par un solide levier d'exploitation compte tenu de la forte croissance des volumes et des produits et de la gestion rigoureuse et constante des coûts.
- L'EBITDA des Exportations globales et des Sociétés Holding était de (368) millions d'USD pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2019 (2018 : (325) millions d'USD).

Les écarts entre les marges EBITDA normalisées par zone sont dus à un certain nombre de facteurs comme les différents parcours de commercialisation, la part des emballages consignés dans les ventes de la zone et le portefeuille de produits premium.

ADOPTION DU TRAITEMENT COMPTABLE DE L'HYPERINFLATION EN ARGENTINE

Après avoir atteint un taux d'inflation cumulé sur trois ans supérieur à 100 %, les règles IFRS (IAS 29 *Information financière dans les économies hyperinflationnistes*) imposent de présenter les résultats de l'Argentine en appliquant le traitement comptable de l'hyperinflation, à partir des résultats (à ce jour) de septembre dans lesquels la société a tenu compte de l'impact de l'hyperinflation pour les neuf premiers mois de 2018.

AB InBev a mis à jour sa base de référence 2018 (jusqu'à l'EBIT normalisé) pour l'impact du traitement comptable de l'hyperinflation en Argentine comme si la société avait appliqué le traitement comptable de l'hyperinflation à compter du 1er janvier 2018.

L'impact de l'hyperinflation sur les produits de la période de six mois se terminant le 30 juin 2019 était de 28 millions d'USD (base de référence 30 juin 2018 : (233) millions d'USD) et l'impact sur l'EBITDA normalisé de la période de six mois se terminant le 30 juin 2019 était de 10 millions d'USD (base de référence 30 juin 2018 : (108) millions d'USD).

En outre, la norme IAS 29 impose à la société de retraiter les actifs et passifs non monétaires comptabilisés au coût historique dans le bilan des activités de la société au sein des économies hyperinflationnistes en utilisant des indices d'inflation, et de rapporter l'hyperinflation qui en résulte via le compte de résultats dans un poste spécifique dédié aux ajustements monétaires liés à l'hyperinflation dans les coûts financiers et de présenter les éventuels impôts différés sur

ces ajustements. Pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2019, la société a présenté un ajustement monétaire de 48 millions d'USD rapporté dans les coûts financiers.

L'hyperinflation a eu un impact négatif sur le bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev de 4 millions d'USD et un impact nul sur le bénéfice par action.

Les données financières 2018 retraitées qui tiennent compte des nouvelles règles relatives au traitement comptable des contrats de location et des changements de segment n'ont pas été ajustées à l'hyperinflation. Par conséquent, les résultats retraités de la période de six mois se terminant le 30 juin 2018 ne tiennent compte d'aucun impact du traitement comptable de l'hyperinflation.

RÉCONCILIATION ENTRE L'EBITDA NORMALISÉ ET LE BÉNÉFICE ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE CAPITAUX PROPRES

L'EBITDA normalisé et l'EBIT normalisé sont des indicateurs utilisés par AB InBev pour démontrer la performance sous-jacente de l'entreprise.

L'EBITDA normalisé est calculé sans tenir compte des effets suivants du bénéfice sur activités attribuable aux porteurs de capitaux propres d'AB InBev : (i) intérêts minoritaires, (ii) impôt sur le résultat, (iii) quote-part dans les résultats des entreprises associées, (iv) coût financier net, (v) coût financier net non-récurrent, (vi) éléments non-récurrents au-dessus de l'EBIT (dépréciations non-récurrentes incluses) et (vii) amortissements et dépréciation.

L'EBITDA normalisé et l'EBIT normalisé ne sont pas des indicateurs de comptabilité conformes aux normes comptables IFRS et ne doivent pas être considérés comme une alternative au bénéfice des activités attribuable aux porteurs de capitaux propres en tant qu'indicateur de performance opérationnelle ou comme une alternative au flux de trésorerie en tant qu'indicateur de liquidité. Il n'existe pas de méthode de calcul standard pour l'EBITDA normalisé et l'EBIT normalisé et les définitions de l'EBITDA normalisé et de l'EBIT normalisé selon AB InBev peuvent différer de celles d'autres entreprises.

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin En millions d'USD	Notes	2019	2018 Retraité
Bénéfice attribuable aux porteurs de capitaux propres d'AB InBev		6 055	2 954
Intérêts minoritaires		587	636
Bénéfice de la période.....		6 642	3 590
Impôts sur le résultat	9	1 666	1 420
Quote-part dans le résultat des entreprises associées.....	14	(62)	(93)
(Produits)/coûts financiers nets non-récurrents.....	8	(1 166)	494
Coût financier net	8	1 365	2 878
Éléments non-récurrents au-dessus de l'EBIT (dépréciations non-récurrentes incluses) .	7	104	196
EBIT normalisé		8 549	8 485
Amortissements et dépréciations (hors dépréciations non-récurrentes)		2 300	2 335
EBITDA normalisé		10 849	10 820

Les éléments non-récurrents sont des produits ou charges qui surviennent de manière irrégulière et ne font pas partie des activités normales de la société. Ils sont présentés séparément en raison de leur importance pour comprendre la performance sous-jacente durable de la société de par leur taille ou nature. Les détails sur la nature des éléments non-récurrents sont fournis à la Note 7 *Éléments non-récurrents*.

IMPACT DES DEVISES ÉTRANGÈRES

Les taux de change des devises étrangères ont un impact significatif sur les états financiers d'AB InBev. Le tableau suivant présente le pourcentage de ses produits par devise pour les années se terminant les 30 juin 2019 et 2018 :

	2019	2018
Dollar américain	29,3 %	28,0 %
Real brésilien	13,4 %	13,1 %
Yuan chinois	9,6 %	9,1 %
Peso mexicain	8,5 %	7,9 %
Euro	6,0 %	5,9 %
Peso colombien	3,9 %	4,0 %
Rand sud-africain	3,6 %	4,0 %
Dollar canadien	3,3 %	3,4 %
Peso péruvien	3,1 %	3,0 %
Dollar australien	3,0 %	2,8 %
Won sud-coréen	2,7 %	2,8 %
Peso argentin ¹	2,4 %	3,5 %
Livre sterling	2,1 %	1,9 %
Peso dominicain	1,7 %	1,5 %
Autre	7,4 %	9,1 %

Le tableau suivant présente le pourcentage de son EBITDA normalisé par devise pour les années se terminant le 30 juin 2019 et le 30 juin 2018 :

	2019	2018 Retraité
Dollar américain	27,8 %	26,8 %
Real brésilien	13,2 %	14,9 %
Peso mexicain	11,2 %	8,9 %
Yuan chinois	9,1 %	7,7 %
Euro	6,6 %	8,2 %
Peso colombien	4,8 %	4,7 %
Peso péruvien	4,6 %	4,1 %
Dollar australien	3,5 %	3,6 %
Rand sud-africain	3,4 %	4,5 %
Peso argentin ¹	2,7 %	3,9 %
Won sud-coréen	2,5 %	2,5 %
Peso dominicain	2,3 %	1,8 %
Dollar canadien	2,2 %	2,5 %
Livre sterling	0,4 %	0,4 %
Autre	5,7 %	5,5 %

BÉNÉFICE

Le bénéfice normalisé attribuable aux porteurs de capitaux propres d'AB InBev était de 4 986 millions d'USD (BPA normalisé 2,52 USD) au premier semestre de 2019, comparé à 3 602 millions d'USD (BPA normalisé 1,82 USD) au premier semestre de 2018. Le bénéfice sous-jacent (bénéfice normalisé attribuable aux porteurs de capitaux propres d'AB InBev hors gains évalués à la valeur de marché liés à la couverture de nos programmes de paiements fondés sur des actions et à l'impact de l'hyperinflation) était de 3 866 millions d'USD au premier semestre de 2019 (BPA sous-jacent 1,95 USD) contre 3 860 millions d'USD au premier semestre de 2018 (BPA sous-jacent 1,95 USD) (pour plus d'informations, voir la Note 15 *Modifications des capitaux propres et du bénéfice par action*). Le bénéfice attribuable aux porteurs de capitaux propres d'AB InBev pour 2019 était de 6 055 millions d'USD, contre 2 954 millions d'USD pour 2018, et comprend les impacts suivants :

- *Coûts financiers nets (hors coûts financiers nets non-récurrents)* : 1 365 millions d'USD au premier semestre de 2019 par rapport à 2 878 millions d'USD au premier semestre de 2018. Cette baisse s'explique principalement par un ajustement à la valeur de marché lié à la couverture de nos programmes de paiements fondés sur des actions représentant un gain de 1 124 millions d'USD au premier semestre de 2019, par rapport à une perte de 258 millions d'USD au cours des six premiers mois de 2018.
- *Revenus/(coûts) financiers nets non-récurrents* : revenus de 1 166 millions d'USD au premier semestre de 2019 par rapport à des coûts de (494) millions d'USD au premier semestre de 2018. Les coûts financiers nets non-récurrents au premier semestre de 2019 comprennent 1 098 millions d'USD de gains évalués à la valeur de marché résultant des instruments dérivés conclus pour couvrir les actions émises dans le cadre des rapprochements avec Grupo Modelo et SAB, ainsi que 68 millions d'USD de gains résultant du remboursement anticipé d'obligations.
- *Impôt sur le résultat* : 1 666 millions d'USD au premier semestre de 2019 avec un taux d'imposition effectif de 20,2 %, contre 1 420 millions d'USD au premier semestre de 2018 avec un taux d'imposition effectif de 28,9 %. La baisse du taux d'imposition effectif est due essentiellement à des gains non imposables résultant d'instruments dérivés liés à la couverture de programmes de paiements fondés sur des actions et de la couverture d'actions

¹Le traitement comptable de l'hyperinflation a été adopté à partir des résultats (à ce jour) de septembre 2018. Les activités argentines au 30 juin 2018 citées dans les présents états financiers intermédiaires condensés non-audités n'ont pas été ajustées à l'hyperinflation.

émises dans le cadre des rapprochements avec Grupo Modelo et SAB. Le taux d'imposition effectif normalisé était de 23,1 % au premier semestre de 2019 par rapport à 26,1 % au premier semestre de 2018. Le taux d'imposition effectif normalisé hors gains ou pertes évalués à la valeur de marché liés à la couverture des programmes de paiements fondés sur des actions de la société était de 27,4 % au premier semestre de 2019, par rapport à 25,0 % au premier semestre de 2018.

- **Bénéfice attribuable aux intérêts minoritaires** : 587 millions d'USD au premier semestre de 2019 contre 636 millions d'USD au premier semestre de 2018.

Situation et ressources financières

FLUX DE TRÉSORERIE

En millions d'USD	2019	2018 Retraité
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	4 896	3 425
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement.....	(1 755)	(1 250)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement.....	(1 997)	(4 843)
Augmentation/(diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie	1 144	(2 668)

Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles

En millions d'USD	2019	2018 Retraité
Bénéfice de la période.....	6 642	3 590
Intérêts, impôts et éléments non-cash inclus dans le bénéfice	4 147	7 022
Flux de trésorerie d'exploitation avant les changements du fonds de roulement et l'utilisation des provisions	10 789	10 612
Changement du fonds de roulement.....	(1 593)	(2 298)
Contributions aux plans et utilisation des provisions	(279)	(282)
Intérêts et impôts (payés)/reçus.....	(4 158)	(4 645)
Dividendes reçus.....	137	38
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	4 896	3 425

Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles d'AB InBev ont totalisé respectivement 4 896 millions d'USD et 3 425 millions d'USD au premier semestre de 2019 et de 2018, soit une hausse de 1 471 millions d'USD d'une année à l'autre. Cette hausse résulte principalement de variations du fonds de roulement plus faibles en 2019 par rapport à 2018 et de la baisse des impôts sur le revenu en 2019. Les impôts payés en 2018 comprenaient des impôts se rapportant à des périodes antérieures.

Les variations du fonds de roulement au premier semestre de 2019 et de 2018 reflètent la hausse des niveaux de fonds de roulement de fin juin par rapport aux niveaux de fin d'année, en raison des fluctuations saisonnières.

Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

En millions d'USD	2019	2018
Dépenses d'investissement nettes.....	(1 499)	(1 972)
Produits nets des cessions liées à l'opération SAB.....	-	(430)
Acquisition et cession de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise/cédée	(250)	(72)
Produits nets de cessions/(d'acquisitions) d'obligations à court terme	(1)	1 299
Autre	(5)	(75)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement.....	(1 755)	(1 250)

Le flux de trésorerie utilisé pour les activités d'investissement s'élevait à 1 755 millions d'USD au premier semestre de 2019, par rapport à un flux de trésorerie sortant de 1 250 millions d'USD au premier semestre de 2018. La hausse des flux de trésorerie sortants provenant des investissements s'explique surtout par la baisse du produit de la vente de titres d'emprunt à court terme. Le flux de trésorerie utilisé pour les activités d'investissement en 2018 a été impacté négativement par les paiements liés au rachat des droits de distribution de Budweiser en Argentine et par les paiements des cessions liées à SAB qui n'ont pas été renouvelées en 2019.

Les dépenses d'investissement nettes d'AB InBev s'élevaient à 1 499 millions d'USD au premier semestre de 2019 et à 1 972 millions d'USD au premier semestre de 2018. Environ 38 % des dépenses d'investissement totales de 2019 ont été utilisés pour améliorer les équipements de production de l'entreprise, 52 % ont été consacrés à des investissements logistiques et commerciaux et 10 % ont servi à l'amélioration des capacités administratives et à l'acquisition de matériel informatique et de logiciels.

Flux de trésorerie provenant des activités de financement

En millions d'USD	2019	2018 Retraité
Dividendes payés	(2 389)	(5 132)
(Remboursement)/émissions d'emprunts.....	1 411	1 703
Autre (incluant l'acquisition d'intérêts minoritaires).....	(1 019)	(1 414)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement.....	(1 997)	(4 843)

Le flux de trésorerie sortant provenant des activités de financement s'élevait à 1 997 millions d'USD au premier semestre de 2019, par rapport à un flux de trésorerie sortant de 4 843 millions d'USD au premier semestre de 2018.

Au 30 juin 2019, la société disposait d'une liquidité totale de 17 074 millions d'USD, dont 9 milliards d'USD disponibles sous la forme de lignes de crédit à long terme et 8 074 millions d'USD de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme dans des titres d'emprunt, moins les découverts bancaires. Bien qu'elle puisse emprunter ces montants pour combler ses besoins en liquidité, la société compte essentiellement sur les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles pour financer ses activités permanentes.

RESSOURCES EN CAPITAUX ET CAPITAUX PROPRES

La dette nette d'AB InBev a été retraitée pour refléter l'impact de l'adoption de la norme IFRS 16 et s'élevait à 104,2 milliards d'USD au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018.

L'endettement net correspond aux emprunts portant intérêts à long terme et à court terme plus les découverts bancaires, diminués des titres d'emprunt et de la trésorerie. L'endettement net est un indicateur de performance financière utilisé par la direction d'AB InBev pour souligner des modifications apportées à l'état général des liquidités de la société. La société pense que l'endettement net est éloquent pour les investisseurs puisqu'il s'agit de l'un des indicateurs primaires utilisés par la direction d'AB InBev pour évaluer sa progression vers le désendettement.

Hormis l'impact des résultats d'exploitation hors dépenses d'investissement, l'endettement net a été essentiellement impacté par le paiement d'intérêts et d'impôts (4,2 milliards d'USD), le règlement d'instruments dérivés (hausse de l'endettement net de 0,8 milliards d'USD) et les versements de dividende aux actionnaires d'AB InBev (2,4 milliards d'USD).

Le ratio endettement net/EBITDA normalisé était de 4,61x pour la période de 12 mois se terminant le 31 décembre 2018 (chiffres retraités) et de 4,58x pour la période de 12 mois se terminant le 30 juin 2019 (base de référence).

Le calcul du ratio endettement net / EBITDA de l'exercice 2018 a été retraité compte tenu des nouvelles règles comptables relatives au traitement des contrats de location (IFRS 16). Le calcul du ratio endettement net / EBITDA a été réalisé en utilisant la base de référence, après retraitement relatif à l'impact de l'hyperinflation pour les activités en Argentine comme si la société avait appliqué le traitement comptable de l'hyperinflation au 1er janvier 2018 et après retraitement de l'EBITDA et de la dette nette pour tenir compte des nouvelles règles relatives au traitement comptable des contrats de location.

Les capitaux propres consolidés attribuables aux porteurs de capitaux propres d'AB InBev s'élevaient à 70 233 millions d'USD au 30 juin 2019, par rapport à 64 485 millions d'USD au 31 décembre 2018. L'effet combiné de l'affaiblissement des taux de change à la clôture de l'euro, principalement, et du renforcement du taux de change à la clôture du rand sud-africain, du peso mexicain et du peso colombien, principalement, a donné lieu à un ajustement des taux de change de 1 719 millions d'USD (augmentation des capitaux propres).

Des informations détaillées sur les prêts et emprunts portant intérêts, les calendriers de remboursement et le risque de liquidité sont présentées à la Note 16 *Prêts et emprunts portant intérêts* et à la Note 19 *Risques découlant des instruments financiers*.

Au 30 juin 2019, la note de crédit attribuée à la société par Standard & Poor's était A- pour les obligations à long terme et A-2 pour les obligations à court terme, avec une perspective négative, et la note de crédit attribuée à la société par Moody's Investors Service était Baa1 pour les obligations à long terme et P-2 pour les obligations à court terme, avec une perspective stable.

Risques et incertitudes

Sous l'entente explicite que la liste des risques énumérés ci-dessous n'est pas exhaustive, les principaux facteurs de risques et d'incertitudes auxquels AB InBev est confrontée sont décrits ci-après. Des risques additionnels dont AB InBev n'a actuellement pas connaissance peuvent exister. En outre, il peut y avoir certains risques qu'AB InBev estime être non significatifs aujourd'hui, mais qui pourraient s'avérer in-fine avoir un effet préjudiciable. De plus, si et dans la mesure où un des risques décrits ci-dessous se réalise, il peut se réaliser en combinaison avec d'autres risques, ce qui augmenterait l'effet préjudiciable de ces risques. L'ordre dans lequel les facteurs de risques sont présentés ci-dessous n'est pas indicatif de la probabilité de leur survenance ou de l'ampleur de leurs conséquences financières.

Risques liés à AB InBev, à la bière et à l'industrie de la bière

AB InBev est exposée au risque d'une récession mondiale ou d'une récession dans un ou plusieurs de ses principaux marchés, à la volatilité des marchés de capitaux et de crédits, et à une crise économique ou financière. Ceci pourrait résulter en une réduction du chiffre d'affaires et du bénéfice, car la consommation de bière dans de nombreux pays dans lesquels opère AB InBev est étroitement liée aux conditions économiques générales et aux variations du pouvoir d'achat. Une poursuite ou une aggravation des niveaux de perturbation et de volatilité de marché observés récemment pourrait avoir un effet préjudiciable sur la capacité d'AB InBev d'accéder à des capitaux, ses activités, résultats d'opérations, situation financière ainsi que sur le cours de ses actions et de ses certificats américains représentatifs d'actions (ADS).

Les résultats d'exploitation d'AB InBev sont soumis aux fluctuations des taux de change. Toute variation des taux de change entre les monnaies fonctionnelles des sociétés d'exploitation d'AB InBev et le dollar américain aura une incidence sur son compte de résultat consolidé et son bilan lorsque les résultats de ces sociétés d'exploitation seront convertis en dollar américain pour l'établissement des comptes étant donné que les risques de conversion ne sont pas couverts. Par ailleurs, il ne peut y avoir aucune assurance que les politiques en place pour gérer les prix des matières premières et les risques de change liés aux transactions dans le but de protéger l'exposition d'AB InBev à ceux-ci seront en mesure de couvrir efficacement les effets d'une telle exposition au change des devises, spécialement sur le long terme. En outre, les instruments financiers utilisés dans le but d'atténuer le risque de change et tous les autres efforts réalisés pour mieux faire correspondre les passifs d'AB InBev en devises à ses flux de trésorerie pourraient entraîner une augmentation des coûts.

Tout changement quant à la disponibilité ou au prix des matières premières, des marchandises, de l'énergie et de l'eau, y compris suite à des augmentations inattendues des droits douaniers sur ces matières premières et marchandises, comme l'aluminium, pourrait avoir un effet préjudiciable sur les résultats opérationnels d'AB InBev dans la mesure où AB InBev ne réussit pas à gérer adéquatement les risques inhérents à une telle volatilité, y-compris si les arrangements de couverture et autres dérivés conclus par AB InBev ne couvrent pas effectivement ou totalement les changements dans les prix des marchandises.

AB InBev peut ne pas être en mesure d'obtenir le financement nécessaire à ses futurs besoins en capitaux ou en refinancement et pourrait faire face à des risques financiers en raison de son niveau d'endettement et de conditions de marché incertaines. AB InBev pourrait être obligée à lever des fonds supplémentaires pour ses besoins futurs en capitaux ou de refinancer sa dette actuelle soit par un financement public ou privé, soit par des relations stratégiques ou autres accords et il ne peut y avoir aucune assurance que le financement, si nécessaire, puisse être disponible à des conditions intéressantes. AB InBev s'est fortement endettée en concluant une facilité de crédit senior (senior credit facility) et en accédant aux marchés obligataires de temps à autre en fonction de ses besoins financiers, notamment suite à l'acquisition de SAB. La partie du bilan consolidé d'AB InBev représentée par la dette restera significativement plus élevée par rapport à sa position historique. Le niveau de dette plus élevé d'AB InBev pourrait avoir des conséquences significatives pour AB InBev, y compris (i) augmenter sa vulnérabilité face aux difficultés économiques générales et à l'environnement économique du secteur, (ii) limiter sa flexibilité dans la planification ou la réaction aux évolutions des activités et du secteur dans lequel AB InBev opère, (iii) altérer sa capacité à obtenir des financements supplémentaires dans le futur et limiter sa capacité à financer son besoin en fonds de roulement et ses dépenses en capital futurs, limiter sa capacité à entreprendre dans le futur des acquisitions ou des développements d'activités ou compromettre sa capacité à optimiser la réalisation de ses actifs et à concrétiser pleinement ses opportunités, (iv) obliger AB InBev à augmenter son capital (éventuellement dans le cadre de conditions de marché défavorables) et (v) résulter pour AB InBev en un désavantage concurrentiel par rapport à ses concurrents moins endettés. La capacité d'AB InBev à rembourser et à renégocier sa dette en cours sera tributaire de l'état du marché. Des conditions défavorables, en ce compris l'importante volatilité des prix, la dislocation et l'interruption de liquidité dans les marchés de crédit au niveau mondial ces dernières années, ainsi que la pression à la baisse sur la capacité de crédit de certains émetteurs sans tenir compte de leur force financière sous-jacente, pourraient augmenter les coûts au-delà de ce qui est actuellement budgété. Ces coûts pourraient avoir un impact négatif sur les flux de trésorerie d'AB InBev et/ou ses résultats d'exploitation. En plus, AB InBev pourrait limiter le montant des dividendes qu'elle distribuera en raison de son niveau d'endettement et de sa stratégie visant à donner priorité à la réduction de son endettement. En plus, une révision à la baisse du crédit rating d'AB InBev pourrait avoir un effet préjudiciable significatif sur l'aptitude d'AB InBev à financer ses activités courantes ou à refinancer son endettement existant. En outre, dans l'hypothèse où AB InBev échouerait à refinancer tout ou une partie de ses obligations financières à leur échéance ou échouerait à mobiliser des capitaux propres supplémentaires ou des financements par endettement ou, en cas de nécessité, à réaliser des produits par des ventes d'actifs, cela aurait un effet significatif défavorable sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Les résultats d'AB InBev pourraient être négativement affectés par l'augmentation des taux d'intérêt. Bien qu'AB InBev conclut des conventions de swap de taux d'intérêt pour gérer son taux d'intérêt et également des conventions des swaps de taux d'intérêt et de change pour gérer à la fois son risque de change et son risque de taux sur les passifs financiers soumis à intérêt, il ne peut y avoir aucune assurance que ces instruments soient efficaces dans la réduction des risques inhérents à l'exposition d'AB InBev aux variations de taux d'intérêt.

Certaines opérations d'AB InBev dépendent des efforts réalisés par des distributeurs ou grossistes indépendants pour vendre les produits d'AB InBev et il ne peut être garanti que ces distributeurs ne donneront pas la priorité à des concurrents d'AB InBev. De plus, toute incapacité d'AB InBev à remplacer des distributeurs improductifs ou inefficaces, toute limitation imposée à AB InBev relative à l'achat ou à la prise de participation dans des distributeurs ou des grossistes suite à des restrictions contractuelles, des changements de régulation ou de législation, ou d'interprétation de la législation par des régulateurs ou des tribunaux pourraient avoir un effet préjudiciable sur les activités, les résultats opérationnels et la santé financière d'AB InBev.

La poursuite de la concentration des détaillants dans les marchés sur lesquels AB InBev est active pourrait se traduire par une baisse de rentabilité pour l'industrie de la bière dans son ensemble et, indirectement, affecter négativement les résultats financiers d'AB InBev.

Une partie du portefeuille global de la société consiste en des associés dans des marchés nouveaux ou en voie de développement, y compris des investissements dans des marchés où la société pourrait avoir un degré de contrôle moins important sur ses activités. La société fait face à plusieurs défis inhérents à ces différents intérêts commerciaux culturellement et géographiquement divers. Bien que la société travaille avec ses associés en vue de la mise en œuvre de procédés et de contrôles adéquats, la société est également confrontée à des risques et incertitudes supplémentaires concernant ces investissements minoritaires car la société pourrait dépendre de systèmes, de contrôles et de personnel qui ne sont pas soumis au contrôle de la société, tel que le risque que les associés de la société puissent enfreindre les lois et réglementations applicables, ce qui pourrait impacter de manière négative les activités, la réputation, les résultats d'exploitation et la situation financière de la société.

AB InBev compte sur des tiers importants, notamment des fournisseurs-clés, pour son approvisionnement en diverses matières premières destinées à la production de sa bière, ses boissons alcoolisées et non-alcoolisées, ainsi que pour le conditionnement. La dénonciation ou une modification significative des accords conclus avec certains fournisseurs, ou le non-respect par un fournisseur important de ses obligations contractuelles, pourraient avoir de graves retombées sur la production, la distribution et la vente de bière, de boissons alcoolisées et non-alcoolisées et donc avoir un effet préjudiciable sur les activités, les résultats opérationnels, les flux de trésorerie ou la santé financière d'AB InBev. Certaines filiales d'AB InBev peuvent acheter presque l'entièreté de leur conditionnement clé auprès de fournisseurs uniques en vertu de contrats pluriannuels. La perte ou la discontinuité temporaire de livraison de l'un de ces fournisseurs sans délai suffisant pour développer une source alternative pourrait contraindre AB InBev à augmenter ses dépenses relatives à ces livraisons dans le futur. En outre, un nombre de marques importantes sont à la fois données en licence à des brasseurs

tiers ou utilisées par des sociétés sur lesquelles AB InBev ne dispose d'aucun contrôle. Quand bien même AB InBev vérifie la qualité du brassage afin de maintenir ses standards élevés, si l'une de ces marques importantes ou co-entreprises, sociétés dans lesquelles AB InBev ne détient aucune participation de contrôle et/ou si certains détenteurs de la licence de AB InBev sont victimes de publicité négative, cela pourrait résulter en un effet préjudiciable significatif sur les activités, les résultats opérationnels, les flux de trésorerie ou la situation financière d'AB InBev.

La taille d'AB InBev, les limitations contractuelles qui lui sont applicables et sa position dans les marchés dans lesquels elle opère, peuvent réduire sa capacité à mener à bien de nouvelles acquisitions et intégrations d'entreprises. AB InBev ne peut effectuer de nouvelles transactions que si elle peut identifier des candidats adéquats et si elle peut atteindre un accord avec ceux-ci. La taille d'AB InBev et sa position dans les marchés dans lesquels elle opère peuvent rendre plus difficile l'identification de candidats adéquats, y compris parce qu'il peut devenir plus difficile pour AB InBev d'obtenir les autorisations réglementaires pour des transactions futures. Si des opportunités valables devaient se présenter, AB InBev peut tenter d'acquérir ou d'investir dans d'autres entreprises ; toutefois, toute acquisition future peut poser des risques réglementaires, de droit de la concurrence ou de tout autre ordre.

La capacité des filiales d'AB InBev à remonter de la trésorerie peut être soumise à diverses conditions et limitations. L'incapacité d'obtenir des flux de trésorerie suffisants de ses filiales nationales et étrangères et de ses sociétés affiliées pourrait impacter négativement la capacité d'AB InBev à payer des dividendes et avoir par ailleurs un impact négatif sur son activité, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Une incapacité à réduire les coûts pourrait affecter la rentabilité d'AB InBev et, plus particulièrement, AB InBev pourrait ne pas parvenir à complètement réaliser les bénéfices ou synergies anticipés du rapprochement avec SAB. Un certain nombre de coûts et d'incertitudes continuent à être inhérents au processus d'intégration, y compris une exposition accentuée à certains risques résultant de la difficulté de continuer à développer des partenariats avec des anciens partenaires de SAB dans des pays européens et africains. En outre, le *Tax Matters Agreement* conclu entre AB InBev et Altria Group Inc. impose certaines limites sur la capacité du groupe combiné de réaliser certaines réorganisations, lesquelles pourraient restreindre la capacité d'AB InBev de réaliser l'intégration des activités de SAB.

L'incapacité d'AB InBev à générer d'importantes économies et d'améliorer ses marges, grâce à des initiatives visant à améliorer son efficacité opérationnelle, pourrait nuire à sa rentabilité et à sa capacité d'atteindre ses objectifs financiers. Un certain nombre de filiales d'AB InBev réalisent actuellement un programme majeur d'économies et d'efficacité et AB InBev poursuit un certain nombre d'initiatives destinées à améliorer l'efficacité opérationnelle. Si AB InBev ne parvient pas pour une raison quelconque à réaliser ces mesures et programmes tel que prévu ou à générer les bénéfices attendus de ces mesures et programmes, y compris si nous ne parvenons pas à réaliser l'entièreté des synergies anticipés du rapprochement avec SAB, il y a un risque d'augmentation de coûts associés à ces efforts, de retards dans la réalisation de bénéfices, de perturbation des activités, d'atteinte à la réputation ou une réduction de l'avantage concurrentiel à moyen terme.

Une fraction substantielle des activités d'AB InBev est menée sur les marchés émergents d'Europe, d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Les activités et participations d'AB InBev sur ces marchés sont soumises aux risques ordinaires liés aux opérations dans les pays émergents, tels qu'entre autres, l'instabilité ou l'insurrection politique, l'interférence externe, les risques financiers, des changements dans la politique gouvernementale, des changements politiques et économiques, des changements dans les relations entre pays, des actions d'autorités gouvernementales affectant le commerce et les investissements étrangers, des réglementations sur le rapatriement de fonds, l'interprétation et l'application des lois et réglementations locales, la force exécutoire de droits de propriété intellectuelle et de droits contractuels, les conditions de travail et les réglementations du travail au niveau local, le manque d'entretien des infrastructures publiques, la potentielle incertitude politique et économique, l'application de contrôle de change, la nationalisation ou l'expropriation, les lois et politiques d'autonomisation, la corruption dans le milieu des affaires, la criminalité et l'absence de maintien de l'ordre ainsi que les risques financiers incluant le risque de manque de liquidité, l'inflation, la dévaluation, le risque lié à la volatilité des prix, l'échange de devises ou les défauts de paiement du pays. De plus, l'économie des pays émergents est souvent affectée par des changements survenus dans d'autres pays au marché émergent et, en conséquence, des changements défavorables dans des marchés émergents ailleurs dans le monde pourraient avoir un effet négatif sur les marchés dans lesquels AB InBev est actif. Ces risques liés aux marchés émergents pourraient avoir un effet préjudiciable sur les activités d'AB InBev, ses résultats d'exploitation et sa santé financière. De plus, la portée globale des activités d'AB InBev l'expose aux risques associés à la conduite d'opérations de façon globale, y compris les changements de droits douaniers. Le Bureau du représentant américain au commerce a imposé des droits de douane sur certaines importations aux Etats-Unis en provenance de Chine. Si des droits de douane significatifs ou autres restrictions sont imposées sur les importations en provenance de Chine ou si des mesures commerciales sont prises par la Chine à titre de représailles, les activités et les résultats d'exploitation d'AB InBev pourraient être affectés de façon significative et préjudiciable.

Suite à la catégorisation de l'Argentine comme pays avec un taux d'inflation cumulé sur trois ans supérieur à 100% dans les résultats d'AB InBev pour le troisième trimestre de 2018, le pays est considéré comme une économie hyperinflationniste conformément aux normes IFRS (IAS 29), entraînant la retraitement de certains résultats sous une comptabilité d'hyperinflation. Si la situation économique ou politique en Argentine se détériore d'avantage, les activités d'Amérique Latine Sud peuvent être soumises à des restrictions supplémentaires en vertu des nouvelles réglementations argentines en matière de change des devises, rapatriement d'exportations ou d'expropriation qui pourraient avoir un effet préjudiciable sur la liquidité et les activités d'AB InBev, ainsi que sa capacité à accéder à des fonds d'Argentine.

AB InBev s'appuie sur la réputation de ses marques, son succès dépend donc de sa capacité à conserver et améliorer l'image et la réputation de ses produits actuels et à développer une image et une réputation favorables pour de nouveaux produits. Un événement, ou une série d'événements, qui nuirait de manière significative à la réputation d'une ou plusieurs marques d'AB InBev, pourrait avoir un effet préjudiciable sur la valeur de cette marque et sur le chiffre d'affaires généré par cette marque ou activité. Par ailleurs, toute restriction sur le style de publicité autorisée, les médias et les messages utilisés pourraient contraindre le développement potentiel des marques d'AB InBev et ainsi réduire la valeur de ses marques et des revenus liés.

La concurrence et les préférences changeantes des consommateurs sur ses divers marchés ainsi qu'une augmentation du pouvoir d'achat des acteurs actifs dans les canaux de distribution d'AB InBev, pourraient imposer à AB InBev de réduire ses prix, d'augmenter les dépenses d'investissement, les frais de marketing et autres dépenses, ou pourraient empêcher AB InBev d'augmenter ses prix pour compenser des coûts plus élevés et ainsi imposer à AB InBev de réduire ses marges ou entraîner la perte de parts de marché. Tout point cité ci-dessus pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la santé financière et les résultats opérationnels d'AB InBev. De plus, il existe des risques inhérents à l'innovation et aux nouveaux produits introduits par AB InBev qui pourraient ne pas être couronnés de succès, là où les concurrents pourraient être capables de répondre plus vite à l'émergence de nouvelles tendances, telle que la préférence croissante des consommateurs pour des bières artisanales (craft beers) produites par de petites brasseries.

Le partenariat entre Labatt, la filiale canadienne de la filiale d'AB InBev Ambev, et Tilray portant sur la recherche de boissons non-alcoolisées contenant du tétrahydrocannabinol et du cannabidiol, tous deux dérivés du cannabis, pourrait entraîner des risques juridiques, réputationnels et financiers accrus. Tandis que le partenariat est actuellement limité à des recherches au Canada, les lois et règlements régissant le cannabis récréatif sont toujours en cours de développement, y compris dans des directions qu'AB InBev ne peut pas prévoir. Par exemple, l'implication dans l'industrie légale du cannabis au Canada peut entraîner de nouveaux contrôles réglementaires et de mise en œuvre dans d'autres marchés. Le cannabis reste illégal dans de nombreux marchés au sein desquels AB InBev est actif, et le non-respect de la loi pourrait entraîner d'importants amendes, peines, sanctions administratives, condamnations ou transactions résultant de procédures civiles ou d'accusations pénales. De plus, l'environnement politique et l'engouement populaire pour la légalisation du cannabis a rapidement changé et reste en cours d'évolution.

Si l'un des produits d'AB InBev est défectueux ou qu'il se trouve qu'il contienne des agents contaminants, AB InBev peut être confrontée à des rappels de produits ou autres risques engageant sa responsabilité. Quoiqu'AB InBev maintienne certaines assurances « produits » (mais qui ne couvrent pas le rappel de produits), AB InBev peut ne pas être en mesure de faire valoir ses droits en vertu desdites assurances et, en cas de contamination ou de défaut, les montants qu'elle recouvre peuvent ne pas suffire pour compenser les dommages courus, ce qui pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités, sa réputation, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Ces dernières années, l'industrie des boissons alcoolisées, l'industrie alimentaire et l'industrie des boissons non alcoolisées ont fait l'objet d'une attention publique et politique accrue. Cette attention accrue résulte des préoccupations en matière de soins de santé liées à l'usage nocif d'alcool (en ce compris la conduite en état d'ivresse, la consommation d'alcool en cas de grossesse et la consommation d'alcool excessive, abusive et par des mineurs) ainsi que des préoccupations en matière de santé telles que le diabète et l'obésité liées à une surconsommation alimentaire et de boissons non alcoolisées. Une contre-publicité relative aux produits et marques d'AB InBev, la publication d'études indiquant un risque important dans l'utilisation des produits d'AB InBev ou des changements dans la perception des consommateurs sur les produits d'AB InBev en général pourraient nuire à la vente et à la consommation de produits d'AB InBev et pourraient nuire à ses activités, ses résultats d'exploitation, ses flux de trésorerie ou sa situation financière. Des préoccupations au sujet de l'abus d'alcool et de la consommation d'alcool par des mineurs ont également incité des gouvernements, notamment ceux d'Argentine, du Brésil, d'Espagne, de Russie, du Royaume-Uni, d'Afrique du Sud, d'Australie et des États-Unis, à envisager des mesures telles qu'une augmentation des taxes, l'établissement de régimes de prix minimaux pour l'alcool ou d'autres changements au cadre réglementaire régissant le marketing d'AB InBev et autres pratiques commerciales.

Le changement climatique ou d'autres préoccupations environnementales, ou des mesures juridiques, réglementaires ou de marchés prises pour adresser le changement climatique ou d'autres préoccupations environnementales pourraient avoir un effet préjudiciable à long terme sur les activités et les résultats d'exploitation d'AB InBev. De plus, la rarefaction de l'eau ou une eau de qualité médiocre peuvent affecter AB InBev par l'augmentation des coûts de production et des contraintes de capacité qui pourraient avoir comme conséquence un effet préjudiciable sur les activités et résultats opérationnels d'AB InBev. En outre, l'incapacité d'AB InBev de se conformer aux obligations européennes relatives au marché des droits d'émission de gaz à effet de serre peut également avoir un effet préjudiciable sur les activités et résultats opérationnels d'AB InBev.

Les activités d'AB InBev sont soumises à des réglementations environnementales susceptibles de l'exposer à des frais de mise en conformité significatifs et à des procédures judiciaires liées à l'environnement.

AB InBev pourrait se trouver dans l'impossibilité de protéger ses marques et produits actuels et futurs et de défendre ses droits de propriété intellectuelle, dont les marques commerciales, les brevets, les noms de domaine, les secrets commerciaux et le savoir-faire, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses activités, ses résultats d'exploitation, ses flux de trésorerie ou sa situation financière, et en particulier, sur la capacité d'AB InBev à développer ses activités.

AB InBev pourrait encourir des frais importants pour se conformer aux diverses réglementations qui régissent ses activités ou les opérations des tiers sous licence, ou en raison de violations ou de mises en cause de responsabilité en rapport avec ces réglementations, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données adopté dans l'Union Européenne, qui a été intégralement mis en œuvre en mai 2018. Par ailleurs, les inquiétudes du public par rapport à la consommation de bière et de boissons alcoolisées et non-alcoolisées et toutes restrictions en résultant pourraient causer une diminution significative de l'acceptation sociale de la bière et des boissons alcoolisées et non-alcoolisées et créer une tendance à s'éloigner de la consommation de ces produits, ce qui aurait un effet défavorable sur les activités d'AB InBev, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

AB InBev est actuellement, et pourrait être à l'avenir, engagée dans le cadre de procédures judiciaires et de plaintes, y compris de procédures collectives (class actions). Des dommages significatifs pourraient en résulter. Compte tenu des incertitudes inhérentes à ces litiges, il est possible qu'AB InBev puisse contracter des dettes à la suite de procédures judiciaires et de plaintes à son encontre (en ce compris celles qu'elle ne considère pas actuellement comme étant raisonnablement possibles), ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité d'AB InBev, ses résultats d'exploitation,

ses flux de trésorerie ou sa situation financière. Les obligations latentes importantes sont présentées dans l'annexe 32 *Passifs éventuels* des états financiers consolidés de 2018.

AB InBev a conclu un décret de consentement avec le Département américain de la justice au sujet du rapprochement avec SAB, en vertu duquel la filiale d'AB InBev, Anheuser-Busch Companies, LLC, a consenti à ne pas acquérir le contrôle d'un distributeur si cela avait pour conséquence que plus de 10% de son volume annuel soit distribué au travers d'accords de distribution contrôlés par AB InBev aux Etats-Unis. Le Département américain de la justice et le Monitoring Trustee désigné par lui vérifient le respect par AB InBev de ses obligations découlant de la convention transactionnelle. Si AB InBev manquait, volontairement ou non, à ses obligations résultant du décret de consentement, elle pourrait encourir des amendes monétaires ou d'autres sanctions.

AB InBev peut subir des changements défavorables en termes de régime fiscal, ce qui représente une part importante du coût de la bière facturé aux consommateurs dans de nombreux pays. Toute augmentation des droits d'accises et autres impôts indirects levés sur les produits d'AB InBev a tendance à avoir un effet défavorable sur les revenus ou les marges d'AB InBev en réduisant la consommation générale et en poussant les consommateurs à se tourner vers d'autres catégories de boissons, y compris les produits alcoolisés non enregistrés ou informels. Le fait d'imposer des prix minimum constitue une autre forme de régulation fiscale pouvant affecter la rentabilité d'AB InBev. En outre, AB InBev pourrait être sujette à une imposition accrue de ses activités par des autorités nationales, locales ou étrangères, à des taux d'imposition sur le revenu plus élevés ou à des exigences et réglementations fiscales nouvelles ou modifiées. Par exemple, les travaux menés actuellement par l'OCDE sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices et les initiatives au niveau de l'Union européenne (y compris la directive contre l'évasion fiscale adoptée par le Conseil de l'Union européenne le 12 juillet 2016) en réponse à la globalisation croissante du commerce et des affaires pourraient donner lieu à des changements de traités fiscaux, à l'introduction de nouvelles dispositions légales, à la mise à jour de législations existantes, ou à des changements aux interprétations réglementaires de la législation existante, chacun desquels pouvant générer des impôts additionnels. Une augmentation des accises ou d'autres impôts pourraient avoir un effet préjudiciable sur les résultats financiers d'AB InBev ainsi que sur ses résultats d'exploitation. De plus, la réforme fiscale aux Etats-Unis signée le 22 décembre 2017 (le *Tax Act*) apporte des changements majeurs à la législation fiscale. Tandis que le *Tax Act* réduit le taux légal de l'impôt fédéral américain sur les sociétés à 21% et fournit une exemption pour certains dividendes des filiales étrangères détenues à 10%, le *Tax Act* étend la base imposable en introduisant davantage de limites à la déductibilité des intérêts, l'imposition d'une « taxe relative à l'érosion de la base imposable et visant à lutter contre les abus » et l'imposition d'une taxe minimum pour « le revenu global incorporel à faible taux d'imposition », entre autres changements, ce qui pourrait avoir un effet préjudiciable sur les résultats d'exploitation de la société. L'impact global du *Tax Act* dépend également d'interprétations et réglementations futures qui pourraient être émises par les autorités fiscales aux Etats-Unis, et il est possible que de futures orientations puissent avoir un effet préjudiciable sur les résultats financiers de la société.

Les dispositions légales relatives à la concurrence et au contrôle des concentrations, et toute modification apportée à celles-ci ou tout changement dans leur interprétation et leur mise en œuvre, pourraient affecter les activités d'AB InBev ou les activités de ses filiales. Par exemple, en rapport avec les acquisitions passées d'AB InBev, différentes autorités réglementaires ont imposé (et peuvent imposer) des conditions qu'AB InBev doit respecter. Les conditions de certaines de ces autorisations, approbations et/ou permissions exigeaient notamment la cession des actifs ou des activités de la société à des tiers, des changements dans les opérations de la société, ou d'autres restrictions à la possibilité pour la société de mener ses activités dans certains pays. De telles actions pourraient avoir un effet préjudiciable sur les activités d'AB InBev, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et ses perspectives. En outre, ces conditions pourraient diminuer substantiellement les synergies et les avantages que la société s'attend à réaliser suite à ces opérations futures.

AB InBev exerce ses activités et commercialise ses produits dans des pays émergents qui, en raison d'instabilité politique et économique, d'un manque de systèmes juridiques bien développés et de milieux d'affaires potentiellement corrompus, présentent plus de risques politiques, économiques et opérationnels. Bien qu'AB InBev s'engage à mener ses activités de façon légale et éthique en conformité avec les exigences légales locales et internationales et les standards applicables à ses activités, il existe un risque que les employés ou représentants des filiales, sociétés liées et associées, joint-ventures, opérations ou autres intérêts commerciaux d'AB InBev prennent des mesures qui violent les lois et réglementations en vigueur interdisant, de façon générale, les versements illicites aux fonctionnaires de gouvernements étrangers dans le but d'obtenir ou de conserver des marchés, en ce compris les législations relatives à la Convention de l'OCDE de 1997 sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales (telle que la loi américaine anti-corruption (U.S. Foreign Corrupt Practices Act) et la loi britannique anti-corruption (U.K. Bribery Act).

Bien que les opérations d'AB InBev à Cuba soient quantitativement non significatives, sa réputation commerciale globale pourrait souffrir ou la société pourrait faire face à des contrôles réglementaires supplémentaires en raison du fait que Cuba est la cible de sanctions économiques et commerciales de la part des Etats-Unis. Si les investisseurs décidaient de liquider ou de céder autrement leurs investissements dans des entreprises qui ont des activités d'ampleur diverse à Cuba, le marché et la valeur des titres d'AB InBev pourraient être négativement impactés. De plus, la législation américaine connue comme la « Loi Helms-Burton » autorise des actions en justice pour dommages-intérêts à l'encontre de quiconque impliqué dans des transactions portant sur des propriétés confisquées sans aucune compensation de la part du gouvernement cubain à des personnes qui étaient à l'époque où sont devenus des ressortissants des Etats-Unis. Bien que cette disposition de la Loi Helms-Burton soit actuellement suspendue, les plaintes s'accumulent en dépit de cette suspension et pourront être défendues si cette dernière est levée. Une action se prévalant de la Loi Helms-Burton a été signifiée à AB InBev. AB InBev ne peut actuellement pas exprimer de jugement quant à la validité d'une telle demande ou quant au droit des demandeurs d'intenter celle-ci.

AB InBev peut ne pas être en mesure de recruter ou de retenir du personnel clé et de le gérer efficacement, ce qui pourrait perturber les activités d'AB InBev et avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière d'AB InBev, son bénéfice d'exploitation et sa position concurrentielle.

Par ailleurs, AB InBev pourrait être exposée à des grèves, des conflits et des arrêts de travail ou un ralentissement dans ses activités ou celles de ses fournisseurs, ou une interruption ou une pénurie de matières premières pour n'importe quel

autre motif, ce qui pourrait conduire à un impact négatif sur les coûts d'AB InBev, ses gains, sa santé financière, son niveau de production et sa capacité à continuer ses activités. La production d'AB InBev peut également être affectée par des arrêts ou des ralentissements de travail touchant ses fournisseurs, ses distributeurs et fournisseurs au détail et de logistique en raison de différends concernant des conventions collectives du travail en vigueur avec les syndicats, dans le cadre de négociations de nouvelles conventions collectives, en raison de difficultés financières desdits fournisseurs, ou pour toutes autres raisons. Un arrêt de travail ou un ralentissement sur les sites de travail d'AB InBev pourrait interrompre le transport des matières premières provenant de ses fournisseurs ou le transport de produits à ses clients. Ces perturbations pourraient contrarier les relations d'AB InBev avec ses fournisseurs et ses clients et pourraient avoir des effets durables sur son activité même après que les conflits avec sa main d'œuvre aient été résolus, y compris à la suite d'une contre-publicité.

AB InBev fait appel à des systèmes de technologie de l'information pour traiter, transmettre et archiver des informations électroniques. Bien qu'AB InBev prenne plusieurs actions pour empêcher des cyber attaques et réduire au maximum les ruptures potentielles dans le flux d'information, de telles ruptures pourraient avoir un impact sur les activités d'AB InBev. Par exemple, si des tiers ont eu accès aux données confidentielles ou aux informations stratégiques d'AB InBev et se sont appropriés ces informations ou les ont rendues publiques, ceci pourrait nuire à la réputation d'AB InBev ou à l'avantage concurrentiel dont AB InBev bénéficie, ou pourrait exposer AB InBev ou ses clients à un risque de perte ou d'usage abusif d'information. De façon générale, des ruptures technologiques peuvent avoir un effet significatif défavorable sur les activités, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie ou la situation financière d'AB InBev.

Les activités d'AB InBev et ses résultats d'exploitation pourraient être négativement affectés par des catastrophes sociales, techniques, naturelles, physiques ou autres.

Quoiqu'AB InBev ait mis en place des assurances pour couvrir des risques divers, elle recourt également à l'auto-assurance pour la plupart des risques pouvant faire l'objet d'une assurance. Si un sinistre non assuré ou un sinistre dont le montant dépasse le montant couvert devait se produire, cela pourrait nuire aux activités d'AB InBev, à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière.

Suite au rapprochement avec SAB, le bilan d'AB InBev a présenté un montant additionnel significatif de goodwill dans l'état de situation financière. Si l'intégration des activités rencontre des difficultés inattendues, ou si les activités d'AB InBev ne se développent pas comme escompté, des charges de dépréciation pourraient devoir être supportées à dans le futur, qui pourraient être significatives et avoir dès lors un effet défavorable significatif sur les résultats d'exploitation et la situation financière d'AB InBev.

Si les activités d'AB InBev ne se développaient pas comme prévu, des charges de dépréciation de goodwill ou d'autres actifs incorporels pourraient devoir être supportées dans le futur, qui pourraient être significatives et avoir un effet défavorable sur les résultats d'exploitation et la santé financière d'AB InBev.

Le rapport de contrôle qui fait partie intégrante du rapport annuel d'AB InBev est préparé par un commissaire qui n'est pas contrôlé par le U.S. Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB). L'absence de contrôle du PCAOB en Belgique empêche que le PCAOB puisse évaluer régulièrement les audits et effectuer des contrôles de qualité des commissaires actifs en Belgique, y compris du commissaire d'AB InBev. Par conséquent, les investisseurs aux Etats-Unis et ailleurs pourraient être privés des avantages de ces contrôles du PCAOB.

Les actions ordinaires d'AB InBev sont actuellement négociées en euro sur la bourse d'Euronext Brussels, en rands sud-africains sur la Bourse de Johannesburg, en pesos mexicains sur la Bourse du Mexique et ses certificats américains représentatifs d'actions ordinaires (ADS) sont négociés en dollar américain sur le New York Stock Exchange. Les fluctuations dans les taux de change entre l'euro, le rand sud-africain, le peso mexicain et le dollar américain peuvent donner lieu à des différences temporaires entre la valeur des actions ordinaires d'AB InBev qui se négocient dans des devises différentes, et entre ses actions ordinaires et ses ADS, ce qui peut entraîner un volume de négociation élevé par des investisseurs cherchant à tirer profit de telles différences.

Risques provenant d'instruments financiers

La Note 29 des états financiers consolidés de 2018 et la Note 19 de ces états financiers intermédiaires condensés non audités de 2019 sur les *Risques résultants d'instruments financiers* contient des informations détaillées sur l'exposition aux risques financiers de l'entreprise et ses politiques de gestion des risques.

Evènements survenus après la date de clôture

Nous vous prions de vous référer à l'annexe 23 de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non-audités *Evènements survenus après la date de clôture* pour de plus amples informations.

Déclaration du Conseil d'administration

Le conseil d'administration d'Anheuser-Busch InBev NV/SA atteste au nom et pour le compte de la société, qu'à sa connaissance, (a) les états financiers consolidés intermédiaires résumés, établis en conformité avec les International Financial Reporting Standards sur les états financiers intermédiaires (IAS 34) tels que publiés par l'International Accounting Standard Board (IASB) et adoptés par l'Union Européenne, donnent une image correcte et fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et des entreprises comprises dans la consolidation, et (b) le rapport de gestion intermédiaire contient un exposé fidèle des informations exigées en vertu de l'article 13, §§ 5 et 6 de l'Arrêté Royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé.

Rapport du commissaire



RAPPORT DU COMMISSAIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE ANHEUSER-BUSCH INBEV SA SUR L'EXAMEN LIMITE DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES POUR LA PERIODE CLOSE LE 30 JUIN 2019.

Introduction

Nous avons procédé à l'examen limité des états financiers consolidés intermédiaires résumés ci-jointe, comprenant l'état consolidé intermédiaire résumé de la situation financière d'Anheuser-Busch InBev SA et de ses filiales (conjointement « le Groupe ») au 30 juin 2019, le compte de résultats consolidé intermédiaire résumé, l'état consolidé intermédiaire résumé du résultat global, l'état consolidé intermédiaire résumé des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie consolidé intermédiaire résumé pour la période de six mois à cette date, ainsi que les notes explicatives. L'établissement et la présentation de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés conformément à la norme IAS 34, telle qu'adoptée par l'Union européenne, relèvent de la responsabilité du conseil d'administration. Notre responsabilité consiste à émettre une conclusion sur ces états financiers consolidés intermédiaires résumés sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité conformément à la norme internationale ISRE 2410 "Examen limité d'information financière intermédiaire mise en œuvre par l'auditeur indépendant de l'entité". Notre examen a consisté à la demande de renseignements, principalement auprès des responsables financiers et comptables, et à la mise en œuvre de procédures d'analyse et d'autres procédures d'examen limité. La portée de notre examen limité était considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et, en conséquence, ne nous a pas permis d'obtenir l'assurance d'avoir pris connaissance de tous les éléments significatifs qu'un audit aurait permis d'identifier. Nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, aucun fait n'a été porté à notre connaissance nous laissant à penser que les états financiers consolidés intermédiaires résumés ci-jointe n'ont pas été établis, à tous égards importants, conformément à la norme IAS 34, telle qu'adoptée par l'Union européenne.

Sint-Stevens-Woluwe, le 24 juillet 2019

Le Commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises scrl
représentée par

Koen Hens
Réviseur d'entreprises

PwC Bedrijfsrevisoren cvba - PwC Reviseurs d'Entreprises scrl - Financial Assurance Services
Maatschappelijke zetel/Siège social: Woluwe Garden, Woluwedal 18, B-1932 Sint-Stevens-Woluwe
T: +32 (0)2 710 4211, F: +32 (0)2 710 4299, www.pwc.com
BTW/TVA BE 0429.501.944 / RPR Brussel - RPM Bruxelles / ING BE43 3101 3811 9501 - BIC BBRUBEBB /
BELFIUS BE92 0689 0408 8123 - BIC GKCC BEBB

États financiers consolidés intermédiaires résumés non-audités

Compte de résultats consolidé intermédiaire résumé non-audité

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin Millions d'USD, excepté bénéfice par action en USD	Annexes	2019	2018 Retraité
Produits		26 552	27 087
Coûts des ventes.....		(10 138)	(10 165)
Marge brute		16 414	16 922
Frais de distribution		(2 767)	(2 911)
Frais commerciaux et de marketing		(3 603)	(4 129)
Frais administratifs.....		(1 888)	(1 799)
Autres produits/(charges) d'exploitation		393	402
Bénéfice d'exploitation avant éléments non-récurrents		8 549	8 485
Restructuration	7	(58)	(137)
Coûts d'acquisition encourus dans le cadre des regroupements d'entreprises.....	7	(23)	(38)
Cession d'activités et vente d'actifs.....	7	(24)	(21)
Bénéfice d'exploitation		8 445	8 289
Charges financières.....	8	(2 711)	(3 102)
Produits financiers	8	1 346	224
Produits financiers (Charges financières) nets non-récurrents	8	1 166	(494)
Produits (Charges) financières nettes		(199)	(3 372)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées et coentreprises	14	62	93
Bénéfice avant impôts		8 308	5 010
Impôts sur le résultat	9	(1 666)	(1 420)
Bénéfice de la période		6 642	3 590
Bénéfice de la période attribuable aux:			
Porteurs des capitaux propres d'AB InBev		6 055	2 954
Participations ne donnant pas le contrôle.....		587	636
Bénéfice de base par action	15	3,06	1,50
Bénéfice dilué par action.....	15	3,01	1,47
Bénéfice de base par action avant éléments non-récurrents ¹	15	2,52	1,82
Bénéfice dilué par action avant éléments non-récurrents ¹	15	2,48	1,79
Bénéfice sous-jacent par action ¹	15	1,95	1,95

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés non-audités.

¹ Le bénéfice de base par action et le bénéfice dilué par action avant éléments non-récurrents, ainsi que le bénéfice sous-jacent par action, ne sont pas des indicateurs définis par les normes IFRS. Se référer à la Note 15 *Variations des capitaux propres et résultat par action* pour de plus amples informations.

Etat consolidé intermédiaire résumé non-audité du résultat global

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin Millions d'USD	2019	2018 Retraité
Bénéfice de la période	6 642	3 590
Autres éléments du résultat global: Éléments qui ne seront pas reclassés au compte de résultats:		
Réévaluations des avantages postérieurs à l'emploi	(35)	(6)
	(35)	(6)
Autres éléments du résultat global: Éléments qui pourraient être reclassés par la suite au compte de résultats:		
Ecart de conversion des activités étrangères.....	1 741	(3 737)
Partie efficace des variations de la juste valeur des couvertures d'investissement net	(27)	49
Couvertures des flux de trésorerie comptabilisées en capitaux propres	64	549
Couvertures des flux de trésorerie reclassées des fonds propres au compte de résultats	(231)	(227)
	1 547	(3 366)
Total autres éléments du résultat global/(pertes) nets d'impôt	1 512	(3 372)
Résultat global total	8 154	218
Attribuable aux:		
Porteurs des capitaux propres d'AB InBev	7 603	(173)
Participations ne donnant pas le contrôle	551	391

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés non-audités.

Etat consolidé intermédiaire résumé non-audité de la situation financière

Millions d'USD	Annexes	30 juin 2019	31 décembre 2018 Retraité
ACTIF			
Actifs non-courants			
Immobilisations corporelles	10	27 517	27 615
Goodwill	11	134 752	133 311
Immobilisations incorporelles	12	45 195	44 831
Participations dans des entreprises mises en équivalence et coentreprises..	14	5 990	6 136
Placements	13	123	108
Actifs d'impôts différés		1 820	1 517
Avantages au personnel		19	16
Impôts sur le résultat à récupérer		994	992
Dérivés	19	91	291
Créances commerciales et autres créances		777	769
Total actifs non-courants		217 279	215 587
Actifs courants			
Placements	13	87	87
Stocks		4 658	4 234
Impôts sur le résultat à récupérer		304	457
Dérivés	19	231	16
Créances commerciales et autres créances		6 546	6 375
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	8 179	7 074
Actifs détenus en vue de la vente		51	39
Total actifs courants		20 056	18 281
Total de l'actif		237 335	233 868
PASSIF			
Capitaux propres			
Capital souscrit	15	1 736	1 736
Primes d'émission		17 620	17 620
Réserves		21 046	19 061
Résultats reportés		29 831	26 068
Capitaux propres attribuables aux porteurs de titres d'AB InBev.....		70 233	64 485
Participations ne donnant pas le contrôle		7 898	7 404
Total capitaux propres		78 131	71 889
Dettes non-courantes			
Emprunts portant intérêts	16	101 672	106 997
Avantages au personnel		2 574	2 681
Passifs d'impôts différés		13 396	13 165
Impôts sur le résultat à payer		554	576
Dérivés	19	614	766
Dettes commerciales et autres dettes	18	1 998	1 816
Provisions		1 120	1 152
Total dettes non courantes		121 928	127 153
Dettes courantes			
Découverts bancaires	13	105	114
Emprunts portant intérêts	16	10 964	4 584
Impôts sur le résultat à payer		1 115	1 220
Dérivés	19	2 807	5 574
Dettes commerciales et autres dettes	18	21 799	22 568
Provisions		486	766
Total dettes courantes		37 276	34 826
Total du passif		237 335	233 868

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés non-audités.

Etat consolidé intermédiaire résumé non-audité des variations des capitaux propres

Millions d'USD (Retraité)	Attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev									Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres totaux
	Capital souscrit	Primes d'émission	Actions propres	Réserves	Réserves pour paiement fondé sur des actions	Réserves liées aux autres éléments du résultat global	Instrument d'actions différées	Résultats reportés	Total		
Au 1^{er} janvier 2018	1 736	17 620	(8 980)	45 726	1 753	(14 784)	1 119	28 387	72 576	7 624	80 200
Impact de l'adoption des normes IFRS 9 et 15	-	-	-	-	-	-	-	(4)	(4)	(42)	(46)
Au 1^{er} janvier 2018, ajusté	1 736	17 620	(8 980)	45 726	1 753	(14 784)	1 119	28 383	72 572	7 582	80 154
Bénéfice de la période	-	-	-	-	-	-	-	2 954	2 954	636	3 590
Autres éléments du résultat global											
Ecart de conversion des activités étrangères (bénéfices/(pertes))	-	-	-	-	-	(3 352)	-	-	(3 352)	(336)	(3 688)
Couvertures des flux de trésorerie	-	-	-	-	-	229	-	-	229	92	322
Réévaluations des avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	(4)	-	-	(4)	(2)	(6)
Résultat global total	-	-	-	-	-	(3 126)	-	2 954	(173)	391	218
Dividendes	-	-	-	-	-	-	(56)	(4 392)	(4 448)	(523)	(4 970)
Actions propres	-	-	2 431	-	-	-	(1 063)	(1 368)	-	(9)	(9)
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	117	-	-	-	117	(2)	115
Achat/(vente) de participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	429	429	(429)	-
Variations de périmètre et autres	-	-	-	-	-	-	-	(17)	(17)	22	5
Au 30 juin 2018	1 736	17 620	(6 549)	45 726	1 870	(17 910)	-	25 989	68 480	7 032	75 513

Millions d'USD	Attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev									Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres totaux
	Capital souscrit	Primes d'émission	Actions propres	Réserves	Réserves pour paiement fondé sur des actions	Réserves liées aux autres éléments du résultat global ¹	Instrument d'actions différées	Résultats reportés	Total		
Au 1^{er} janvier 2019	1 736	17 620	(6 549)	45 726	2 037	(22 152)	-	26 068	64 485	7 404	71 889
Bénéfice de la période	-	-	-	-	-	-	-	6 055	6 055	587	6 642
Autres éléments du résultat global											
Ecart de conversion des activités étrangères (bénéfices/(pertes))	-	-	-	-	-	1 719	-	-	1 719	(3)	1 714
Couvertures des flux de trésorerie	-	-	-	-	-	(134)	-	-	(134)	(34)	(168)
Réévaluations des avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	(37)	-	-	(37)	2	(35)
Résultat global total	-	-	-	-	-	1 548	-	6 055	7 603	551	8 154
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	(2 339)	(2 339)	(214)	(2 553)
Actions propres	-	-	279	-	-	-	-	(281)	(2)	(2)	(4)
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	157	-	-	-	157	3	161
Ajustements monétaires liés à l'hyperinflation	-	-	-	-	-	-	-	127	127	79	206
Variations de périmètre et autres	-	-	-	-	-	-	-	202	202	77	279
Au 30 juin 2019	1 736	17 620	(6 270)	45 726	2 194	(20 604)	-	29 831	70 233	7 898	78 131

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés non-audités.

Tableau des flux de trésorerie consolidé intermédiaire résumé non-audité

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin Millions d'USD	Annexes	2019	2018 Retraité
ACTIVITES OPERATIONNELLES			
Bénéfice de la période		6 642	3 590
Amortissements et dépréciations		2 299	2 335
Dépréciations créances, stocks et autres actifs		57	65
Dotations aux/ (reprises de) provisions et avantages au personnel.....		87	76
Charges financières nettes	8	199	3 372
Perte/(bénéfice) relatif(ve) à la vente d'immobilisations corporelles et incorporelles		(30)	(35)
Perte/(bénéfice) lié(e) à la vente de filiales, associés et des actifs détenus pour la vente		-	(1)
Païement fondé sur des actions réglé en instruments de capitaux propres	17	181	167
Impôts sur le résultat	9	1 666	1 420
Autres éléments non décaissé inclus dans le bénéfice		(250)	(284)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises		(62)	(93)
Flux de trésorerie d'exploitation avant les changements du fonds de roulement et utilisations des provisions		10 789	10 612
Diminution/(augmentation) des créances commerciales et autres créances		(248)	(339)
Diminution/(augmentation) des stocks		(411)	(440)
Augmentation/(diminution) des dettes commerciales et autres dettes		(934)	(1 519)
Contributions aux pensions et utilisation des provisions.....		(279)	(282)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		8 917	8 032
Intérêts payés.....		(2 404)	(2 525)
Intérêts reçus.....		244	218
Dividendes reçus.....		137	38
Impôts sur le résultat payés		(1 998)	(2 338)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS OPERATIONNELLES		4 896	3 425
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	10/12	(1 729)	(2 127)
Produits de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles.....		230	155
Produits de cessions dans le cadre du rapprochement avec SAB.....		-	(330)
Taxes sur les cessions dans le cadre du rapprochement avec SAB		-	(100)
Acquisition de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise	6	(342)	(70)
Produits de cessions de filiales, sous déduction de la trésorerie cédée	6	92	(2)
Produits nets d'impôts de cessions des actifs détenus en vue de la vente.....		2	67
Produits nets/ (investissements nets) dans des placements d'obligations à court terme	13	(1)	1 299
Produits/(acquisitions) nets d'autres actifs		(7)	(69)
Remboursement/(paiement) net des prêts consentis		-	(73)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		(1 755)	(1 250)
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Acquisitions de participations ne donnant pas de contrôle	15	-	(930)
Emissions d'emprunts	16	22 011	23 767
Remboursement d'emprunts.....	16	(20 600)	(22 064)
Autres produits/(charges) financiers nets autres qu'intérêts		(784)	(262)
Remboursement des dettes de location.....	16	(235)	(222)
Dividendes payés		(2 389)	(5 132)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		(1 997)	(4 843)
Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		1 144	(2 668)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, moins découverts bancaires, au début de l'exercice		6 960	10 355
Effet de la variation des taux de change		(30)	211
Trésorerie et équivalents de trésorerie, moins les découverts bancaires, à la fin de l'exercice.....	13	8 074	7 898

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés non-audités.

Notes annexes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités

	Note
Présentation de l'entreprise	1
Déclaration de conformité	2
Résumé des principales méthodes comptables	3
Utilisation d'estimations et de jugements	4
Information sectorielle	5
Acquisitions et cessions de filiales	6
Eléments non-récurrents	7
Charges et produits financiers	8
Impôts sur le résultat	9
Immobilisations corporelles	10
Goodwill	11
Immobilisations incorporelles	12
Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements	13
Participations dans des entreprises associées	14
Variation des capitaux propres et résultat par action	15
Emprunts portant intérêts	16
Paievements fondés sur des actions	17
Dettes commerciales et autres dettes	18
Risques provenant d'instruments financiers	19
Nantissements et engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, prêts aux clients et autres instruments de garantie	20
Passifs éventuels	21
Parties liées	22
Evénements survenant après la date de clôture	23

1. Présentation de l'entreprise

Anheuser-Busch InBev est une société cotée en bourse (Euronext: ABI) basée à Leuven, en Belgique, avec des cotations secondaires à la Bourse du Mexique (MEXBOL: ANB) et à la Bourse d'Afrique du Sud (JSE: ANH) et une cotation d'American Depositary Receipts à la Bourse de New York (NYSE: BUD). Notre Rêve est de rassembler les gens pour un monde meilleur. La bière, premier réseau social, rassemble les gens depuis des milliers d'années. Nous avons à cœur de développer de grandes marques qui résistent à l'épreuve du temps et de brasser les meilleures bières en utilisant les ingrédients naturels de la plus haute qualité. Notre portefeuille diversifié de plus de 500 marques de bières comprend les marques mondiales Budweiser®, Corona® et Stella Artois®; les marques multi-pays Beck's®, Castle®, Castle Lite®, Hoegaarden® et Leffe®; et des championnes locales telles que Aguila®, Antarctica®, Bud Light®, Brahma®, Cass®, Cristal®, Harbin®, Jupiler®, Michelob Ultra®, Modelo Especial®, Quilmes®, Victoria®, Sedrin®, et Skol®. Notre héritage brassicole remonte à plus de 600 ans, traversant les continents et les générations. De nos racines européennes ancrées dans la brasserie Den Hoorn à Leuven en Belgique, à l'esprit innovateur de la brasserie d'Anheuser & Co à St. Louis aux États-Unis, à la création de la Brasserie Castle en Afrique du Sud lors de la ruée vers l'or à Johannesburg, ou encore à Bohemia, la première brasserie au Brésil. Géographiquement diversifiés avec une exposition équilibrée sur les marchés émergents et développés, nous misons sur les forces collectives d'environ 175 000 collaborateurs basés dans près de 50 pays de par le monde. Les produits réalisés par AB InBev en 2018 s'élevaient à 54,6 milliards d'USD (hors coentreprises et entreprises associées).

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non-audités de l'entreprise pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2019 comportent ceux de l'entreprise elle-même et de ses filiales (ensemble dénommé "AB InBev" ou "l'entreprise") et des intérêts de l'entreprise dans des entreprises associées, des activités conjointes et coentreprises. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2019 et 2018 ne sont pas audités; cependant, selon l'entreprise, les états intermédiaires incluent les ajustements normalement récurrents, nécessaires pour obtenir des états représentatifs pour la période intermédiaire.

Les états financiers intermédiaires résumés non-audités ont été approuvés pour la publication par le conseil d'administration du 24 juillet 2019.

2. Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été préparés en conformité avec la Norme Internationale d'Information Financière (IFRS) IAS 34 *Information Financière Intermédiaire* publiée par le conseil des Normes Comptables Internationales (IASB), et telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour les états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés de l'entreprise pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. AB InBev n'a pas appliqué par anticipation de nouvelles dispositions IFRS qui n'étaient pas encore entrées en vigueur en 2019 et n'a appliqué aucune exception européenne aux IFRS.

3. Résumé des principes comptables significatifs.

Les principes comptables appliqués sont similaires à ceux utilisés pour les états financiers annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018, à l'exception de ce qui est décrit ci-dessous.

(A) RESUME DES CHANGEMENTS DE PRINCIPES COMPTABLES

IFRS APPLICABLES POUR LES PERIODES ANNUELLES COMMENÇANT LE 1ER JANVIER 2019

IFRS 16 *Contrats de location* est devenu obligatoire le 1^{er} janvier 2019 et a été appliqué par la société pour la première fois à cette date, selon l'application rétrospective complète comme méthode de transition.

IFRS 16 *Contrats de location*

IFRS 16 remplace les règles comptables actuelles des contrats de location, et introduit des changements importants dans la comptabilisation des contrats de location pour le preneur car elle supprime la distinction entre contrat de location simple et contrat de location financement selon IAS 17 *Contrats de location* et ses interprétations, et exige que le preneur comptabilise un droit d'utilisation et une dette de location au commencement du contrat de location. IFRS 16 exige aussi de comptabiliser une charge d'amortissement reliée au droit d'utilisation et une charge d'intérêt sur la dette de location, par rapport à la comptabilisation d'une charge locative ou un loyer sur base linéaire sur la durée du contrat, selon les principes actuels. De plus, l'entreprise a modifié la présentation du tableau des flux de trésorerie consolidés afin de séparer le paiement des loyers entre la portion capital présentée au sein des activités de financement et la composante intérêt présentée au sein des activités opérationnelles.

Pour les locations de courte durée et les locations d'actifs de faible valeur, l'entreprise continue de comptabiliser une charge locative sur base linéaire, comme permis par IFRS 16. L'entreprise continue de classer les locations pour lesquelles elle est le bailleur comme location financement ou location simple, et de comptabiliser différemment ces deux types de contrat de location.

L'entreprise a choisi l'application rétrospective complète comme méthode de transition à IFRS 16 et, par conséquent a retraité l'information comparative dans ces états financiers consolidés intermédiaires non audités. De plus, l'entreprise a appliqué l'exemption pratique disponible à la transition à IFRS 16 qui consiste à ne pas revoir si un contrat existant est ou contient une location. En conséquence, la définition d'un contrat de location selon IAS 17 et ses interprétations continuera de s'appliquer aux contrats de location signés ou modifiés avant le 1^{er} janvier 2019.

En date de transition à IFRS 16, l'entreprise a comptabilisé des droits d'utilisation de 1,7 milliard d'USD et des dettes de location de 1,8 milliard d'USD. Pour évaluer les dettes de location, l'entreprise a actualisé les paiements locatifs futurs en utilisant les taux marginaux d'endettement considérant la nature des actifs sous-jacents et la durée des contrats.

Des informations complémentaires sont présentées en Note 10 *Immobilisations corporelles*, Note 16 *Emprunts portant intérêts* et Note 19 *Risques provenant d'instruments financiers*.

Un certain nombre d'autres nouvelles normes, amendements aux normes et interprétations qui sont devenus obligatoires pour la première fois à partir de l'exercice comptable débutant au 1^{er} janvier 2019 n'ont pas été repris dans ces états financiers consolidés résumés en raison de leur caractère non-applicable ou non-significatif pour les états financiers consolidés d'AB InBev.

(B) MONNAIES ETRANGERES

TRANSACTIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de clôture. Les bénéfices et les pertes qui résultent du règlement de transactions en monnaies étrangères et de la conversion d'actifs et de passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés en compte de résultats. Les actifs et les passifs non-monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs non-monétaires libellés en monnaies étrangères qui sont estimés à leur juste valeur sont convertis en USD au taux de change en vigueur à la date où la juste valeur a été déterminée.

CONVERSION DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DES ACTIVITES A L'ETRANGER

Les actifs et les passifs liés à des activités à l'étranger sont convertis en USD au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les comptes de résultats des activités étrangères, à l'exclusion des entités étrangères exerçant leurs activités dans des pays avec une économie hyperinflationniste, sont convertis en USD au taux proche du taux en vigueur à la date de la transaction. Les éléments constitutifs des capitaux propres des actionnaires sont convertis au taux de change historique. Les différences de change générées par la reconversion des capitaux propres des actionnaires au taux de change USD en vigueur à la date de clôture sont prises en autres éléments du résultat global (écart de conversion).

INFORMATION FINANCIERE DANS LES ECONOMIES HYPERINFLATIONNISTE

En mai 2018, le peso argentin a subi une sévère dévaluation entraînant une inflation cumulée sur trois ans de l'Argentine supérieure à 100%, ce qui impose l'obligation de passer à un traitement comptable de l'hyperinflation selon la norme IAS 29 *Information financière dans les économies hyperinflationnistes*. IAS 29 exige une présentation des résultats des activités en Argentine comme si l'économie était hyperinflationniste à compter du 1^{er} janvier 2018.

Selon IAS 29, les actifs et passifs non-monétaires évalués au coût historique, les capitaux propres et le compte de résultats des filiales opérant dans des économies hyperinflationnistes sont retraités pour tenir compte de l'évolution du pouvoir d'achat de la devise locale en appliquant un indice général des prix. Ces rubriques revalorisées sont utilisées pour la conversion en USD au taux de change en vigueur à la date de clôture de la période. Par conséquent, le bilan et les résultats nets des filiales opérant dans des économies hyperinflationnistes sont présentés en unité de mesure en cours à la fin de l'exercice

TAUX DE CHANGE

Les principaux taux de change qui ont été utilisés pour la préparation des états financiers sont:

1 USD est égal à:	Taux de change à la clôture		Taux de change moyen	
	30 juin 2019	31 décembre 2018	30 juin 2019	30 juin 2018
Peso argentin	42,448916	37,807879	-	20,303664
Dollar australien	1,427417	1,416593	1,411078	1,289543
Réal brésilien.....	3,832200	3,874806	3,834084	3,366036
Dollar canadien	1,308701	1,362882	1,339411	1,274137
Peso colombien.....	3 915,40	3 246,70	3 217,98	2 871,14
Yuan chinois.....	6,870377	6,877787	6,786388	6,370323
Euro.....	0,878735	0,873362	0,884945	0,826887
Peso mexicain	19,168357	19,682728	19,218716	18,960515
Livre sterling.....	0,787830	0,781249	0,771278	0,726980
Nuevo sol péruvien.....	3,289996	3,369998	3,337727	3,243686
Won sud-coréen.....	1 156,23	1 115,40	1 143,34	1 072,49
Rand sud-africain	14,166747	14,374909	14,176131	12,124443
Lire turque	5,769347	5,291532	5,529144	3,962502

(C) IFRS EMIS RECEMMENT

Il n'y a pas de nouvelles dispositions des normes IFRS pas encore d'application et qui ont été appliquées anticipativement pour la préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés non-audités.

Un certain nombre d'amendements aux normes, effectifs pour les exercices commençant après le 1^{er} janvier 2019, n'ont pas été repris du fait de leur immatérilité ou leur non-applicabilité sur les états financiers consolidés d'AB InBev.

4. Utilisation d'estimations et de jugements

La préparation des états financiers en conformité avec les normes IFRS, requiert du management le recours à des jugements, des estimations et des hypothèses qui affectent l'application des principes comptables et les montants comptabilisés en matière d'actif, de passif, de produits et de charges. Les estimations et les hypothèses qui y sont liées sont basées sur l'expérience du passé et sur divers autres facteurs admis comme étant raisonnables dans les circonstances. Ceci constitue la base pour enregistrer la valeur comptable des actifs et passifs lorsqu'aucune autre source ne permet de donner une valeur explicite. Les résultats réels peuvent différer des estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues de manière continue. Les révisions des estimations comptables sont enregistrées dans la période où les estimations sont revues si la révision affecte uniquement cette période ou dans la période de révision et les périodes futures si la révision affecte simultanément la période courante et les périodes futures.

Bien que chacun de ses principes comptables significatifs reflète des jugements, des estimations et des hypothèses, AB InBev est d'avis que les principes comptables suivant reflètent les jugements, estimations et hypothèses les plus importants pour ses opérations et la compréhension de ses résultats: regroupements d'entreprises, immobilisations incorporelles, goodwill, dépréciations, provisions, paiements fondés sur des actions, avantages au personnel et comptabilisation d'impôts exigibles et différés.

Les justes valeurs d'immobilisations incorporelles identifiables acquises sont basées sur une évaluation de flux de trésorerie futurs. Les analyses de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéfinie sont réalisées tous les ans ou dès qu'un événement déclencheur survient, et ce dans le but de déterminer si la valeur comptable ne dépasse pas la valeur recouvrable. Ces évaluations se basent sur des estimations de flux futurs de trésorerie.

L'entreprise utilise son jugement pour sélectionner un panel de méthodes, dont la méthode des flux de trésorerie actualisés et les modèles d'évaluation d'options, et fait des hypothèses se basant sur les conditions de marché existantes aux dates de clôture afin d'estimer la juste valeur de ses instruments financiers.

Les hypothèses actuarielles sont établies afin d'anticiper des événements futurs et sont utilisées dans le calcul des charges et dettes de régimes de retraite et autres régimes d'avantages à long terme pour les employés. Ces facteurs incluent des hypothèses portant sur le taux d'intérêt, sur l'augmentation des coûts de soins de santé, sur l'augmentation future des avantages, sur la rotation du personnel et sur l'espérance de vie.

L'entreprise est soumise à l'impôt sur le résultat dans de nombreuses juridictions. Un jugement important intervient dans la détermination de la provision pour impôt sur le résultat au plan mondial. Il existe certaines transactions et calculs pour lesquels la détermination de l'impôt final est incertaine. Certaines filiales du groupe font l'objet de contrôles fiscaux et enquêtes locales généralement en lien avec les exercices d'imposition antérieurs. À la date de clôture, des investigations et des négociations avec les autorités fiscales locales sont en cours dans différentes juridictions et, de par leur nature, pourraient prendre un temps certain avant d'être conclues. Une hypothèse de résolution favorable de ces affaires est prise en compte lors de l'évaluation du montant des provisions fiscales devant être reconnues dans les états financiers. Une estimation des intérêts de retard et pénalités sur les dettes fiscales est également prise en compte. Lorsque la résolution de ces affaires aboutit à un résultat différent du montant initialement comptabilisé, l'impact est enregistré dans les actifs et passifs d'impôts courants et différés au cours de la période de résolution.

Les jugements faits par le management dans le cadre de l'application des IFRS ayant un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important d'entraîner des ajustements significatifs au cours de l'année suivante, sont présentés plus en détail dans les notes annexes ci-après.

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés non-audités, les jugements significatifs effectués par le management afin d'appliquer les principes comptables de l'entreprise et les sources principales d'incertitude relatives aux estimations sont principalement liées à la présentation de la fusion 50/50 des activités d'AB InBev et d'Anadolu Efes en Russie et en Ukraine dans AB InBev Efes clôturée le 30 mars 2018 – voir Note 6 *Acquisitions et cessions de filiales* et la Note 14 *Participations dans des entreprises associées*, ainsi qu'à l'adoption du traitement comptable de l'hyperinflation dans le reporting de ses activités en Argentine.

En mai 2018, le peso argentin a subi une sévère dévaluation entraînant une inflation cumulée sur trois ans de l'Argentine supérieure à 100%, ce qui impose l'obligation de passer au traitement comptable de l'hyperinflation selon la norme IAS 29 *Information financière dans les économies hyperinflationnistes* à compter du 1^{er} janvier 2018. Le principe de base d'IAS 29 est que les états financiers d'une entité dont la monnaie fonctionnelle est celle d'une économie hyperinflationniste doivent être exprimés dans l'unité de mesure ayant cours à la fin de la période de reporting. Ainsi, les actifs et passifs non-monnaïres évalués au coût historique, les capitaux propres et le compte de résultats des filiales opérant dans des économies hyperinflationnistes sont retraités pour tenir compte de l'évolution du pouvoir d'achat de la devise locale en appliquant un indice général des prix. Les éléments monétaires déjà exprimés en unité de mesure en vigueur à la fin de l'exercice ne sont pas retraités. Ces rubriques revalorisées sont utilisées pour la conversion en USD au taux de change en vigueur à la date de clôture de la période.

Par conséquent, l'entreprise a appliqué le traitement comptable de l'hyperinflation pour ses filiales en Argentine pour la première fois dans les états financiers intermédiaires résumés non audités au 30 septembre 2018, avec effet au 1 janvier 2018, selon les exigences d'IAS 29 comme suit:

- Les actifs et passifs non-monétaires évalués au coût historique (par exemple les immobilisations corporelles et incorporelles, le goodwill, etc.) et les capitaux propres des entités en Argentine ont été retraités en appliquant un indice général des prix. Les effets du traitement comptable de l'hyperinflation résultant de l'évolution du pouvoir d'achat général à partir du 1^{er} janvier 2018 sont inclus au compte de résultats dans une rubrique spéciale pour les ajustements monétaires liés à l'hyperinflation dans les éléments financiers (voir aussi Note 8 *Charges et produits financiers*);
- Le compte de résultats est ajusté à la fin de chaque exercice en prenant en compte l'évolution de l'indice général des prix et est converti au taux de change en vigueur à la date de clôture de chaque période (plutôt qu'au taux moyen de la période dans le cas des économies non hyperinflationnistes), conduisant ainsi à retraiter ainsi le compte de résultat de la période tant pour l'indice d'inflation que pour la conversion en devise;
- Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non-audités pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2018 et les comptes de résultats et les bilans concernés des filiales en Argentine n'ont pas été retraités.

Les résultats pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2019, retraités du le pouvoir d'achat, ont été convertis au taux de clôture de juin de 42,448916 pesos argentins pour un dollar américain. Les résultats pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2018 ont été convertis au taux de moyen de juin de 20,303664 pesos argentins pour un dollar américain.

Conformément à la norme IAS 21 *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*, lorsque les montants sont convertis dans la devise de l'économie non hyperinflationniste, les montants comparatifs ne sont pas retraités par des changements ultérieurs de l'indice des prix ou des cours de change.

5. Information sectorielle

L'information sectorielle est présentée par secteurs géographiques, en conformité avec l'information disponible et régulièrement évaluée par le principal décideur opérationnel. Les activités d'AB InBev s'opèrent sur six zones distinctes. Le management régional et opérationnel est responsable de la gestion de la performance, des risques sous-jacents et de l'efficacité des opérations. En interne, le management d'AB InBev emploie des indicateurs de performance tels que le bénéfice d'exploitation normalisé (EBIT normalisé) et l'EBITDA normalisé comme mesure de performance des secteurs afin de prendre des décisions concernant l'allocation des ressources.

La structure de gestion en vigueur à compter du 1^{er} Janvier 2019 est composée de cinq régions: Amérique du Nord, Amériques du centre, Amérique du Sud, EMEA et Asie-Pacifique. Les régions géographiques mises à jour de l'entreprise ainsi que ses Activités Mondiales d'Exportation et ses Sociétés Holding constituent ses six segments aux fins de reporting de toutes les informations financières. Les changements clés dans la structure organisationnelle de l'entreprise sont les suivants: (i) la région Amériques du Centre regroupe l'ancienne région Amérique latine Ouest ainsi que les activités en Amérique centrale et Caraïbes, qui étaient précédemment présentées dans la région Amérique latine Nord, et (ii) la région Amérique du Sud combine l'ancienne région Amérique latine Sud ainsi que le Brésil, qui étaient précédemment présentées au sein de la région Amérique latine Nord. Ces changements organisationnels sont en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019, et par conséquent sont reflétés dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés non-audités de l'entreprise.

AB InBev a retraité ses résultats de 2018 en tenant compte des ajustements liés aux nouvelles règles IFRS relatives aux contrats de location comme si l'entreprise avait appliqué la nouvelle norme à compter du 1^{er} janvier 2018 et la nouvelle structure de gestion à compter du 1^{er} janvier 2019 conformément aux normes IFRS. Cette présentation est désignée en tant que « 2018 Retraité ».

AB InBev a modifié ses segments de reporting de 2018 aux fins de la publication des résultats et du contrôle interne effectué par la direction. Cette présentation (désignée en tant que "Base de Référence 2018") inclut, à des fins comparatives et pour faciliter la compréhension de la performance sous-jacente d'AB InBev, (i) la nouvelle structure de gestion en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019, (ii) l'impact du traitement comptable de l'hyperinflation pour les activités argentines comme si l'entreprise avait appliqué le traitement de l'hyperinflation à compter du 1^{er} janvier 2018 et (iii) les résultats retraités en tenant compte des nouvelles normes IFRS relatives aux contrats de location comme si l'entreprise avait appliqué la nouvelle norme à compter du 1^{er} janvier 2018.

Après la fusion à 50/50 des activités d'AB InBev et d'Anadolu Efes en Russie et en Ukraine le 30 mars 2018, AB InBev a cessé de consolider ses activités en Russie et en Ukraine et comptabilise son investissement dans AB InBev Efes dans la quote-part dans le résultat des entreprises associées, à compter de cette date.

Tous les chiffres dans le tableau ci-dessous sont présentés en millions d'USD, excepté pour les volumes (millions d'hl) et pour la marge EBITDA normalisée (en %). L'information est présentée pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2019 et 2018, à l'exception des chiffres comparatifs des actifs sectoriels (non récurrents) qui sont présentés au 31 décembre 2018.

Information sectorielle (Base de Référence)

	Amérique du Nord		Amériques du Centre		Amérique du Sud		EMEA		Asie-Pacifique		Activités Mondiales d'Exportation et Sociétés Holding		Consolidé	
	2019	2018 Base de Référence	2019	2018 Base de Référence	2019	2018 Base de Référence	2019	2018 Base de Référence	2019	2018 Base de Référence	2019	2018 Base de Référence	2019	2018 Base de Référence
Volume	54	55	65	63	67	65	40	42	54	54	-	-	280	279
Produits	7 701	7 641	5 735	5 597	4 769	4 962	3 786	4 095	4 306	4 367	254	193	26 552	26 854
EBITDA Normalisé	3 045	2 995	3 036	2 742	1 976	2 141	1 373	1 507	1 787	1 642	(368)	(325)	10 849	10 702
Marge EBITDA (normalisé) en %	39,5%	39,2%	52,9%	49,0%	41,4%	43,1%	36,3%	36,8%	41,5%	37,6%	-	-	40,9%	39,9%
Amortissements et pertes de valeur	(388)	(414)	(441)	(405)	(462)	(492)	(484)	(489)	(370)	(383)	(155)	(138)	(2 300)	(2 319)
Bénéfice d'exploitation normalisé (EBIT)	2 656	2 581	2 595	2 337	1 514	1 649	888	1 018	1 417	1 259	(522)	(462)	8 549	8 383

Information sectorielle (2018 Retraité)

	Amérique du Nord		Amériques du centre		Amérique du Sud		EMEA		Asie-Pacifique		Activités Mondiales d'Exportation et Sociétés Holding		Consolidé	
	2019	2018 Retraité ¹	2019	2018 Retraité ¹	2019	2018 Retraité ¹	2019	2018 Retraité ¹	2019	2018 Retraité ¹	2019	2018 Retraité ¹	2019	2018 Retraité ¹
Volume	54	55	65	63	67	65	40	42	54	54	-	-	280	279
Produits	7 701	7 641	5 735	5 597	4 769	5 194	3 786	4 095	4 306	4 367	254	193	26 552	27 087
EBITDA Normalisé	3 045	2 995	3 036	2 742	1 976	2 259	1 373	1 507	1 787	1 642	(368)	(325)	10 849	10 820
Marge EBITDA (normalisé) en %	39,5%	39,2%	52,9%	49,0%	41,4%	43,5%	36,3%	36,8%	41,5%	37,6%	-	-	40,9%	40,0%
Amortissements et pertes de valeur	(388)	(414)	(441)	(405)	(462)	(508)	(484)	(490)	(370)	(383)	(155)	(138)	(2 300)	(2 335)
Bénéfice d'exploitation normalisé (EBIT)	2 656	2 581	2 595	2 337	1 514	1 751	888	1 018	1 417	1 259	(522)	(462)	8 549	8 485
Eléments non-récurrents (voir Note 7)	(1)	-	(26)	(67)	(13)	(6)	(17)	(49)	(5)	(15)	(42)	(59)	(104)	(196)
Base d'exploitation (EBIT)	2 655	2 581	2 569	2 270	1 501	1 745	871	969	1 412	1 244	(564)	(521)	8 445	8 289
Charges/Produits financières nettes													(199)	(3 372)
Part du résultat des entreprises associées													62	93
Impôts sur le résultat													(1 666)	(1 420)
Bénéfice													6 642	3 590
Actifs sectoriels (non-courants)	63 542	63 443	73 118	71 845	13 716	13 250	42 882	42 874	22 658	22 544	1 363	1 631	217 279	215 587
Dépenses brutes d'investissements	182	558	471	510	288	309	425	492	256	253	107	68	1 729	2 190

Pour la période de six mois se terminant au 30 juin 2019, les produits nets de l'activité brassicole s'élèvent à 24 463m d'USD (30 juin 2018: 24 886m d'USD) et les produits nets des autres activités (boissons non alcoolisées et autres activités) s'élèvent à 2 089m d'USD (30 juin 2018: 2 201m d'USD). De plus, pour la période de six mois se terminant au 30 juin 2019, les produits nets des activités de l'entreprise aux Etats-Unis s'élèvent à 6 833m d'USD (30 juin 2018: 6 711m d'USD) et les produits nets des activités de l'entreprise au Brésil s'élèvent à 3 516m d'USD (30 juin 2018: 3 565m d'USD).

¹ 2018 Retraité pour refléter les modifications de l'information sectorielle et l'impact de l'adoption d'IFRS 16 dans le cadre de l'application rétrospective complète.

6. Acquisitions et cessions de filiales

Le tableau ci-dessous résume l'impact des acquisitions et cessions sur l'état de la situation financière et des flux de trésorerie d'AB InBev au 30 juin 2019 et 30 juin 2018:

Millions d'USD	Acquisitions 2019	Acquisitions 2018	Cessions 2019	Cessions 2018
Actifs non-courants				
Immobilisations corporelles	26	-	-	(249)
Immobilisations incorporelles	307	67	(15)	(17)
Actifs d'impôts différés	-	-	-	(86)
Créances commerciales et autres créances	-	1	-	-
Actifs courants				
Stocks	39	1	-	(74)
Impôts sur le résultat à récupérer	-	-	-	(2)
Créances commerciales et autres créances	12	1	-	(77)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	40	1	-	(4)
Actifs détenus en vue de la vente	-	-	-	(27)
Dettes non-courantes				
Emprunts portant intérêts	(4)	-	-	-
Passifs d'impôts différés	(49)	(1)	4	2
Dettes courantes				
Découverts bancaires	-	-	-	7
Emprunts portant intérêts	(2)	-	-	142
Dettes commerciales et autres dettes	(47)	(6)	-	252
Provisions	-	-	-	1
Actifs et passifs nets identifiables	322	65	(11)	(132)
Participations ne donnant pas le contrôle	(62)	-	-	-
Goodwill sur les acquisitions et goodwill cédé	389	-	(15)	(479)
Perte/gain sur cessions	-	-	(13)	(15)
Contreparties à (payer)/recevoir	(348)	(4)	-	53
Palements de l'exercice précédent	81	10	(53)	12
Écarts de conversion reclassés relatifs aux actifs nets	-	-	-	(584)
Apport en nature	-	-	-	1 150
Contreparties payées (reçues)	382	71	(92)	5
Trésorerie (acquise)/ cédée	(40)	(1)	-	(3)
Flux nets de trésorerie sortants/(entrants)	342	70	(92)	2

Le 30 mars 2018, AB InBev a finalisé la fusion 50/50 des activités d'AB InBev et d'Anadolu Efes en Russie et en Ukraine. À la suite de la clôture de la transaction, les activités d'AB InBev et d'Anadolu Efes en Russie et en Ukraine sont combinées sous le nom d'AB InBev Efes. Les activités combinées sont consolidées intégralement dans les états financiers d'Anadolu Efes. Par conséquent, AB InBev a cessé de consolider ces activités et comptabilise son investissement dans AB InBev Efes selon la méthode de mise en équivalence à compter de cette date. Voir également la Note 14 *Participations dans des entreprises associées*.

La transaction décrite ci-dessus impliquait l'apport par AB InBev de ses activités existantes en Russie et en Ukraine à AB InBev Efes en échange d'une participation de 50% dans AB InBev Efes. Conformément aux normes IFRS, l'apport d'AB InBev de ses activités existantes en Russie et en Ukraine à AB InBev Efes, avec perte de contrôle d'AB InBev, est comptabilisée comme une cession présumée et la participation de 50% ne donnant pas le contrôle d'AB InBev dans AB InBev Efes reçue en contrepartie de cet apport est comptabilisée comme une acquisition présumée d'un investissement dans une entreprise associée. L'acquisition et la cession sont évalués à leur juste valeur estimée à 1,15 milliard d'USD représentant la valeur estimée de l'investissement de 50% qu'AB InBev détiendra dans AB InBev Efes après ajustement de la dette nette.

Lorsqu'une société-mère perd le contrôle d'une filiale, la norme IFRS 10 exige que tous les actifs et les passifs de l'ancienne filiale soient décomptabilisés et que tout gain ou toute perte associé à la cession présumée soit comptabilisé dans le compte de résultats consolidé. La norme IFRS exige également que les montants précédemment comptabilisés dans l'état consolidé du résultat global en autres éléments du résultat global, y compris les écarts de conversion antérieurs, soient recyclés dans le compte de résultats consolidé, à la date à laquelle le contrôle est perdu.

Le 30 mars 2018, AB InBev a décomptabilisé 573m d'USD d'actifs nets liés à ses anciennes activités en Russie et en Ukraine et a recyclé 584m d'USD d'éléments du résultat global au compte de résultats consolidé, entraînant une perte nette non récurrente et non décaissée de 7m d'USD (voir aussi Note 7 *Éléments non récurrents*).

En 2018 et 2019, l'entreprise a entrepris une série d'autres acquisitions et cessions n'ayant pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés de l'entreprise.

7. Éléments non récurrents

IAS 1 *Présentation des états financiers* requiert que les éléments significatifs de produits et de charges soient présentés séparément. Les éléments non-récurrents sont des éléments qui, selon le jugement de la direction, doivent être présentés en vertu de leur taille ou de leur incidence afin que l'utilisateur obtienne une bonne compréhension de l'information financière. L'entreprise estime que ces éléments sont importants et, par conséquent, les a exclus de la mesure de la performance du secteur auxquels ils appartiennent tel que mentionné à la Note 5 *Information sectorielle*.

Les éléments non-récurrents inclus dans le compte de résultats sont les suivants:

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin Millions d'USD	2019	2018
Charges de restructuration	(58)	(137)
Coûts d'acquisition encourus dans le cadre des regroupements d'entreprises.....	(23)	(38)
Cession d'activités et vente d'actifs (incluant les dépréciations).....	(24)	(21)
Impact sur le résultat d'exploitation.....	(104)	(196)
Produits financiers (Charges financières) nets non-récurrents	1 166	(494)
Charges d'impôts non-récurrentes.....	(5)	45
Part des participations ne donnant pas le contrôle sur les éléments non-récurrents...	12	(3)
Impact net sur le résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres d'AB InBev	1 069	(648)

Les charges non-récurrentes de restructuration pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2019 s'élèvent à (58)m d'USD (30 juin 2018: (137)m d'USD). Ces charges sont principalement liées au réalignement des structures. Ces changements visent à éliminer les chevauchements d'organisations ou double emploi dans les processus en prenant en compte l'adéquation du profil du personnel avec les nouveaux besoins organisationnels. Ces dépenses ponctuelles visent à réduire la base de coûts de l'entreprise ainsi qu'à mettre davantage l'accent sur les activités principales d'AB InBev, à rendre plus rapide le processus décisionnel et à améliorer l'efficacité, le service et la qualité.

Les coûts d'acquisition encourus dans le cadre des regroupements d'entreprises atteignent (23)m d'USD pour la période de six mois se terminant au 30 juin 2019, principalement liés aux coûts encourus pour faciliter le rapprochement avec SAB (30 juin 2018: (38)m d'USD).

Les cessions d'activités et ventes d'actifs atteignent (24)m d'USD pour la période de six mois se terminant au 30 juin 2019, et sont principalement liés à la clôture des cessions de 2018. Les cessions d'activités et ventes d'actifs atteignent (21)m d'USD pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2018 et étaient principalement liés au traitement IFRS de la fusion 50/50 des activités d'AB InBev et d'Anadolu Efes en Russie et en Ukraine et aux coûts de transaction associés (voir aussi la Note 6 *Acquisitions et cessions de filiales*).

L'entreprise a comptabilisé des produits financiers non-récurrents nets de 1 166m d'USD pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2019 (30 juin 2018: charge de (494)m d'USD) - voir Note 8 *Charges et produits financiers*.

Tous les montants ci-dessus sont présentés avant impôts sur le résultat. Les éléments non-récurrents pour la période de six mois se terminant au 30 juin 2019 ont eu pour effet d'augmenter les impôts sur le résultat de 5m d'USD (30 juin 2018: diminution des impôts sur le résultat de 45m d'USD).

L'impact des participations ne donnant pas le contrôle sur les éléments non-récurrents s'élève à 12m d'USD pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2019 (30 juin 2018: (3)m d'USD).

8. Charges et produits financiers

Les charges financières incluses dans le compte de résultats sont les suivantes:

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin Millions d'USD	2019	2018 Retraité
Charges d'intérêt	(2 110)	(2 126)
Capitalisation des coûts d'emprunts	12	17
Intérêts nets sur la dette nette pour prestations définies	(48)	(48)
Accroissement de la valeur temps des charges relatives aux obligations futures	(290)	(239)
Pertes de change nettes (nettes des impacts des instruments dérivés de change)	(48)	(83)
Pertes nettes sur les instruments de couverture ne faisant pas partis d'une relation de couverture	(112)	(237)
Pertes liées à la valorisation à la valeur de marché d'instruments dérivés liés à la couverture des programmes de paiements fondés sur des actions	-	(258)
Impôts sur des transactions financières	(33)	(69)
Autres charges financières, y compris les frais bancaires	(82)	(59)
	(2 711)	(3 102)
Charges financières non-récurrentes	(81)	(494)
Charges financières	(2 792)	(3 596)

Les produits financiers inclus dans le compte de résultats sont les suivants:

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin Millions d'USD	2019	2018
Produits d'intérêt	152	155
Gains liés à la valorisation à la valeur de marché d'instruments dérivés liés à la couverture des programmes de paiements fondés sur des actions	1 124	-
Gains nets provenant de l'inefficacité des couvertures	8	-
Ajustements monétaires liés à l'hyperinflation	48	-
Autres produits financiers	14	69
	1 346	224
Produits financiers non-récurrents	1 247	-
Produits financiers	2 593	224

Les charges financières, hors éléments non-récurrents, ont diminué de 391m d'USD par rapport à 2018 suite principalement aux pertes liées à la valorisation à la valeur de marché des instruments dérivés liés à la couverture des programmes de paiements fondés sur des actions. Pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2019, la valeur de marché des instruments dérivés liés équivaut à un gain de 1 124m d'USD (au 30 juin 2018: perte de 258m d'USD).

Les coûts d'emprunts capitalisés sont relatifs aux charges d'intérêts directement attribuables à l'acquisition et à la construction d'actifs éligibles principalement en Chine et en Afrique du Sud. L'intérêt est capitalisé à un taux d'emprunt compris entre 3% et 4%.

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2019, l'accroissement de la valeur temps des charges relatives aux obligations futures inclut les intérêts des dettes de location s'élevant à 57m d'USD (30 juin 2018: 62m d'USD).

Les charges d'intérêt sont présentées nettes des impacts des instruments dérivés de taux d'intérêt qui couvrent le risque de taux d'intérêt d'AB InBev - voir également la Note 19 *Risques provenant d'instruments financiers*.

Les charges financières nettes non-récurrentes pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2019 incluent les pertes de change sur les prêts intragroupes qui étaient historiquement comptabilisées en capitaux propres et ont été réattribuées au compte de résultats, au moment du remboursement de ces prêts, ainsi que les coûts liés à l'augmentation des considérations différées sur les acquisitions des années précédentes.

Les produits financiers nets non-récurrents pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2019 incluent:

- Des gains de 566m d'USD suite à des ajustements positifs à la valeur de marché des instruments financiers dérivés contractés afin de couvrir les actions émises dans le cadre du rapprochement avec Grupo Modelo (30 juin 2018: perte de 127m d'USD). Voir aussi Note 15 *Variation des capitaux propres et résultat par action*;
- Des gains de 542m d'USD suite à des ajustements positifs à la valeur de marché des produits dérivés contractés afin de couvrir les actions restreintes émises en lien avec le rapprochement avec SAB (30 juin 2018: perte de 123m d'USD);
- Un gain de 149m d'USD résultant de la résiliation anticipée de certaines obligations (30 juin 2018: perte de 244m d'USD).

Aucun produit financier en lien avec des actifs financiers dépréciés n'a été comptabilisé.

9. Impôts sur le résultat

Les impôts sur le résultat comptabilisés dans le compte de résultat s'analysent comme suit:

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin Millions d'USD	2019	2018 retraité
Charges d'impôts courants		
Impôt exigible de l'exercice en cours	(1 834)	(1 556)
(Charges)/produits d'impôts différés	168	136
Total de la charge d'impôts reprise au compte de résultats	(1 666)	(1 420)

La réconciliation du taux effectif d'imposition avec le taux moyen nominal d'imposition peut être résumée comme suit:

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin Millions d'USD	2019	2018 retraité
Bénéfice avant impôts	8 308	5 010
Moins quote-part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises	62	93
Bénéfice avant impôts et avant quote-part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises	8 246	4 917
Ajustements de la base taxable		
Incitants gouvernementaux	(379)	(354)
Instruments dérivés à la valeur de marché non déductibles/(non-taxables)	(2 222)	508
Autres charges non déductibles fiscalement	1 098	1 082
Autres revenus non imposables	(549)	(478)
	6 194	5 675
Taux moyen d'imposition nominal	26,1%	26,8%
Impôts au taux moyen d'imposition nominal	(1 614)	(1 520)
Ajustements des charges d'impôts		
Utilisation des pertes fiscales non reconnues précédemment	38	119
Comptabilisation d'actifs d'impôt différé sur des pertes fiscales des années précédentes	3	42
Réduction de valeur d'actifs d'impôt différé sur pertes fiscales et pertes de l'exercice en cours pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé	(126)	(147)
(Compléments)/reprises de provisions des exercices précédents	13	(33)
Déductions des intérêts sur les capitaux propres	197	215
Déductions du goodwill	11	7
Autres déductions fiscales	108	196
Changement des taux d'imposition	(9)	11
Précomptes	(257)	(227)
Autres ajustements d'impôts	(30)	(83)
	(1 666)	(1 420)
Taux d'imposition effectif	20,2%	28,9%

La charge totale d'impôts sur le résultat pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2019 s'élève à 1 666m d'USD comparé à 1 420m d'USD en 2018. Le taux d'imposition effectif a diminué de 28,9% pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2018 à 20,2% pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2019. Le taux d'imposition effectif de 2019 a été positivement impacté par les gains non-imposables des instruments dérivés liés à la couverture des programmes de paiements fondés sur des actions et liés à la couverture des actions émises dans le cadre du rapprochement avec Grupo Modelo et SAB. Le taux effectif d'imposition de 2018 était négativement impacté par les pertes non-déductibles de ces instruments dérivés.

L'entreprise bénéficie d'exonérations d'impôts sur le revenu et de crédits d'impôts qui devraient se poursuivre à l'avenir. L'entreprise n'a pas de bénéfices significatifs générés dans des juridictions en particulier, à faible taux d'imposition.

Le taux effectif d'imposition normalisé pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2019 est de 23,1% (30 juin 2018: 26,1%). Le taux d'imposition effectif normalisé excluant les gains ou pertes évaluées à la valeur de marché de produits dérivés liés à la couverture des programmes de paiements fondés sur des actions pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2019 s'élève à 27,4% (30 juin 2018: 25,0%).

Le taux effectif d'imposition normalisé est le taux effectif d'imposition ajusté des éléments non-récurrents. Le taux effectif d'imposition normalisé n'est pas un indicateur comptable défini par les normes IFRS et ne devrait pas se substituer au taux effectif d'imposition. La méthode de détermination du taux effectif d'imposition normalisé n'est pas standard et la définition du taux d'imposition normalisé retenue par AB InBev pourrait ne pas être comparable à la définition retenue par d'autres entreprises.

10. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles détenues et louées se présentent comme suit:

Millions d'USD	30 Juin 2019	31 décembre 2018 retraité
Immobilisations corporelles détenues	25 462	25 638
Immobilisations corporelles louées (droits d'utilisation).....	2 055	1 977
Total immobilisations corporelles	27 517	27 615

Les immobilisations corporelles détenues par l'entreprise se présentent comme suit:

Millions d'USD	30 juin 2019				31 décembre 2018 retraité
	Terrains et constructions	Installations et équipements, mobilier et agencements	En construction	Total	Total
Coûts d'acquisition					
Solde au terme de l'exercice précédent	12 155	33 540	2 274	47 969	48 297
Effets des variations des taux de change des monnaies étrangères	47	95	14	156	(3 086)
Acquisitions	57	623	884	1 564	4 342
Acquisitions par voies de regroupements d'entreprises	-	19	2	21	2
Cessions	(86)	(1 218)	(1)	(1 305)	(1 474)
Cessions via la vente de filiales	-	-	-	-	(1 128)
Transferts (vers)/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements ¹	97	1 041	(1 173)	(35)	1 014
Solde au terme de l'exercice	12 270	34 100	2 000	48 370	47 969
Amortissements et dépréciations					
Solde au terme de l'exercice précédent	(3 450)	(18 881)	-	(22 331)	(21 414)
Effets des variations des taux de change des monnaies étrangères	(6)	(40)	-	(46)	1 392
Amortissements	(207)	(1 502)	-	(1 709)	(3 530)
Cessions	39	1 119	-	1 158	1 249
Cessions via la vente de filiales	-	-	-	-	818
Pertes de valeur	-	(33)	-	(33)	(91)
Transferts vers/(provenant) d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements ¹	35	18	-	53	(755)
Solde au terme de l'exercice	(3 589)	(19 319)	-	(22 908)	(22 331)
Valeur nette comptable					
au 31 décembre 2018	8 704	14 659	2 274	25 638	25 638
au 30 juin 2019	8 680	14 781	2 000	25 462	-

Au 30 juin 2019, la valeur comptable des immobilisations corporelles sujettes à des restrictions de propriété s'élève à 6m d'USD (31 décembre 2018: 8m d'USD).

Les engagements contractuels d'achats d'immobilisations corporelles s'élèvent à 708m d'USD au 30 juin 2019, contre 416m d'USD au 31 décembre 2018.

Les dépenses d'investissement nettes d'AB InBev dans le tableau des flux de trésorerie s'élèvent à 1 499m d'USD pour les premiers six mois de 2019, contre 2 282m d'USD pour la même période l'an dernier. Environ 38% du montant total des dépenses d'investissement de 2019 a été consacré à l'amélioration des installations de production de l'entreprise, alors que 52% a été consacré à des investissements logistiques et commerciaux et 10% à l'amélioration des capacités administratives et à l'achat de logiciel et matériel informatique.

¹ Les transferts (vers)/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements sont liés aux transferts des actifs en construction vers les catégories d'actifs respectives, aux contributions d'actifs aux plans de pensions, à la présentation séparée au bilan d'immobilisations corporelles destinés à la vente, conformément à la norme IFRS 5 *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées* et au retraitement des actifs non-monnaïres selon le traitement comptable de l'hyperinflation conformément à IAS 29 *Information financière dans les économies hyperinflationnistes*.

Les immobilisations corporelles louées par l'entreprise (droits d'utilisation) se présentent comme suit:

Millions d'USD	2019		
	Terrains et constructions	Installations et équipements, autres	Total
Valeur comptable nette au 30 Juin	1 733	322	2 055
Dépréciation sur la période	(180)	(79)	(259)

Millions d'USD	2018 retraité		
	Terrains et constructions	Installations et équipements, autres	Total
Valeur comptable nette au 31 décembre	1 624	353	1 977
Dépréciation sur la période	(165)	(81)	(246)

Suite à la cession de biens immobiliers de débit de boissons belges et néerlandais à Cofinimmo en octobre 2007, AB InBev a conclu des contrats de location d'une durée de 27 ans. Ces locations arrivent à échéance en novembre 2034. De plus, l'entreprise loue un certain nombre d'entrepôts, de camions, de bâtiments industriels et bâtiments commerciaux. La durée des contrats de location est en général comprise entre 5 à 10 ans. Les paiements au titre des contrats de location sont indexés, le cas échéant, chaque année de façon à refléter les loyers du marché. Aucun contrat de location ne comprend de loyers conditionnels.

Les acquisitions de droits d'utilisation pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2019 s'élèvent à 293m d'USD (2018: 121m d'USD). La charge liée aux locations de courte durée, locations d'actifs de faible valeur et aux paiements variables qui ne sont pas inclus dans la valorisation des contrats de locations n'est pas significatif. Au cours de la période de six mois se terminant le 30 juin 2019, AB InBev a comptabilisé 5m d'USD de droits d'utilisation relatifs aux acquisitions de filiales – voir aussi Note 6 *Acquisitions et cessions de filiales*.

L'entreprise loue certains biens immobiliers de débit de boissons pour des périodes moyennes comprises entre 6 et 8 ans ainsi qu'une partie de ses propres biens sous le régime de locations simples.

11. Goodwill

Millions d'USD	30 juin 2019	31 décembre 2018
Coûts d'acquisition		
Solde au terme de l'exercice précédent	133 316	140 980
Effets des variations de taux de change des monnaies étrangères	967	(7 541)
Cessions via la vente de filiales	(15)	(652)
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	389	107
Ajustements monétaires liés à l'hyperinflation	100	435
Reclassés comme détenus en vue de la vente	-	(13)
Solde au terme de l'exercice	134 757	133 316
Amortissements et dépréciations		
Solde au terme de l'exercice précédent	(5)	(40)
Cessions via la vente de filiales	-	35
Solde au terme de l'exercice	(5)	(5)
Valeur nette comptable		
au 31 décembre 2018	133 311	133 311
au 30 juin 2019	134 752	-

Au cours de la période de six mois se terminant le 30 juin 2019, AB InBev a comptabilisé un goodwill de 388m d'USD sur les acquisitions de filiales – voir aussi Note 6 *Acquisition et cessions de filiales*.

Le 30 mars 2018, AB InBev a finalisé la fusion 50/50 des activités d'AB InBev et d'Anadolu Efes en Russie et en Ukraine. Suite à la clôture de la transaction, l'entreprise a décomptabilisé ses actifs nets russes et ukrainiens, y compris le goodwill (voir aussi Note 6 *Acquisitions et cessions de filiales*).

Le test de dépréciation annuel du goodwill d'AB InBev est effectué lors du quatrième trimestre de l'année ou dès qu'un élément déclencheur de perte de valeur apparaît.

12. Immobilisations incorporelles

Millions d'USD	30 juin 2019					31 décembre 2018
	Marques	Droits de livraison et de distribution	Logiciels	Autres	Total	Total
Coûts d'acquisition						
Solde au terme de l'exercice précédent.....	42 133	2 949	2 692	691	48 465	48 871
Effets des variations de taux de change des monnaies étrangères.....	169	(3)	4	5	175	(1 765)
Acquisitions par voies de regroupements d'entreprises.....	301	-	5	1	307	24
Autres acquisitions et dépenses.....	-	8	39	66	113	668
Cessions.....	-	(11)	(18)	-	(29)	(96)
Cessions via la vente de filiales.....	(15)	-	-	-	(15)	(47)
Transferts (vers)/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements ¹	5	52	(224)	(66)	(233)	810
Solde au terme de l'exercice	42 593	2 995	2 498	697	48 783	48 465
Amortissements et dépréciations						
Solde au terme de l'exercice précédent.....	(32)	(1 479)	(2 002)	(121)	(3 634)	(2 997)
Effets des variations de taux de change des monnaies étrangères.....	-	2	(4)	(1)	(3)	164
Amortissements.....	-	(79)	(159)	(24)	(262)	(445)
Cessions.....	-	11	15	-	26	14
Cessions via la vente de filiales.....	-	-	-	-	-	30
Transferts vers/(provenant) d'autres rubriques de l'actif ¹	-	(24)	312	(3)	285	(400)
Solde au terme de l'exercice	(32)	(1 569)	(1 838)	(149)	(3 588)	(3 634)
Valeur nette comptable						
au 31 décembre 2018	42 101	1 470	690	570	44 831	44 831
au 30 juin 2019	42 561	1 426	660	548	45 195	-

Au cours de la période de six mois se terminant le 30 juin 2019, AB InBev a comptabilisé des immobilisations incorporelles sur des acquisitions de filiales s'élevant à 307m d'USD – voir aussi Note 6 *Acquisitions et cessions de filiales*.

Le 2 mai 2018, AB InBev a récupéré les droits de distribution de Budweiser en Argentine de Compañía Cervecerías Unidas S.A. ("CCU"). La transaction impliquait un transfert des marques Isenbeck, Iguana, Diosa, Norte et Baltica ainsi qu'un paiement en espèces de 306m d'USD et d'autres engagements. Les droits de distribution de Budweiser ont une durée de vie indéterminée.

AB InBev est le propriétaire de plusieurs marques de renommée mondiale dans l'industrie brassicole. En conséquence, il est attendu que certaines marques et leurs droits de distribution génèrent des flux de trésorerie positifs, aussi longtemps que l'entreprise détiendra les marques et les droits de distribution. Étant donné l'historique de plus de 600 ans d'AB InBev, certaines marques et leurs droits de distribution sont supposés avoir une durée de vie indéterminée.

Les acquisitions et les dépenses de droits de livraison et de distribution représentent essentiellement des droits d'approvisionnement et de distribution, des droits de parrainage sur plusieurs années et d'autres actifs incorporels commerciaux.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée comprennent certaines marques et les droits de distribution qu'AB InBev a achetés pour ses propres produits, et sont soumises à des tests de dépréciation lors du quatrième trimestre de l'année ou quand un événement déclencheur de perte de valeur apparaît.

¹ Les transferts (vers)/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements sont liés aux transferts des actifs en construction vers les catégories d'actifs respectives, aux contributions d'actifs aux plans de pensions, à la présentation séparée au bilan d'immobilisations incorporelles destinés à la vente, conformément à la norme IFRS 5 *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées* et au retraitement des actifs non-monétaires selon le traitement comptable de l'hyperinflation conformément à IAS 29 *Information financière dans les économies hyperinflationnistes*.

13. Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements

Millions d'USD	30 juin 2019	31 décembre 2018
Dépôts en banque à court terme	3 283	2 233
Comptes courants bancaires et comptes de caisse.....	4 896	4 841
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	8 179	7 074
Découverts bancaires	(105)	(114)
	8 074	6 960

Le solde de trésorerie au 30 juin 2019 inclut une encaisse affectée d'un montant de 80m d'USD (31 décembre 2018: 2m d'USD). Cette encaisse affectée est liée à la contrepartie restant à payer aux anciens actionnaires d'Anheuser-Busch qui n'ont pas encore fait valoir leurs droits au titre du regroupement de 2008 (2m d'USD) ainsi que des montants déposés sur un compte bloqué liés à une enquête en matière d'aide d'état au sein du système belge d'accords fiscaux préalables en matière d'excès de profit (78m d'USD) – voir aussi Note 21 *Passifs éventuels*.

Millions d'USD	30 juin 2019	31 décembre 2018
Titres dans des entreprises non-cotées en bourse	98	84
Titres d'emprunt	25	24
Placements non-courants.....	123	108
Titres d'emprunt	87	87
Placement courants	87	87

Au 30 juin 2019, les titres d'emprunt courants de 87m d'USD représentaient principalement des titres d'obligations d'Etat (31 décembre 2018: 87m d'USD). Les investissements de l'entreprise dans ces titres de créances à court terme visent essentiellement à faciliter la liquidité et la préservation du capital.

14. Participations dans des entreprises associées

Le rapprochement des informations financières résumées et des valeurs comptables des participations dans des entreprises associées significatives se présente comme suit:

Millions d'USD	2019			2018		
	AB InBev Efes	Castel	Efes	AB InBev Efes	Castel	Efes
Solde au 1^{er} janvier.....	1 159	3 279	479	-	3 480	694
Effets des variations de taux de change des monnaies étrangères.....	-	(18)	(39)	-	(87)	(116)
Acquisitions.....	-	-	-	1 150	-	-
Dividendes reçus.....	(14)	(88)	(15)	-	(18)	-
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	(10)	56	(5)	(2)	76	(27)
Solde au 30 juin.....	1 135	3 229	420	1 148	3 451	551

Le 30 mars 2018, AB InBev a finalisé la fusion 50/50 des activités d'AB InBev et d'Anadolu Efes en Russie et en Ukraine. Suite à la clôture de la transaction, les activités d'AB InBev et d'Anadolu Efes en Russie et en Ukraine sont combinées sous le nom d'AB InBev Efes. Les activités combinées sont consolidées intégralement dans les états financiers d'Anadolu Efes. Du fait de la transaction, AB InBev a cessé de consolider ses activités en Russie et en Ukraine et comptabilise son investissement dans AB InBev Efes selon la méthode de mise en équivalence, à compter de cette date. Voir également Note 6 *Acquisitions et cessions de filiales*.

Durant les six premiers mois de 2019, les entreprises associées qui ne sont pas individuellement significatives ont contribué à hauteur de 21m d'USD dans les résultats des entreprises associées (2018: 46m d'USD).

15. Variation des capitaux propres et résultat par action

SITUATION DU CAPITAL

Les tableaux ci-dessous résument les modifications au capital souscrit et aux actions propres pendant 2019:

CAPITAL SOUSCRIT	Capital souscrit		
	Millions d'actions	Millions d'USD	
Au terme de l'exercice précédent	2 019	1 736	
Variations au cours de l'exercice.....	-	-	
	2 019	1 736	
Dont:			
Actions ordinaires	1 693		
Actions restreintes	326		
ACTIONS PROPRES	Actions propres		Résultat de l'utilisation d'actions propres
	Millions d'actions	Millions d'USD	Millions d'USD
Au terme de l'exercice précédent	62,5	(6 549)	(2 383)
Variations au cours de l'exercice.....	(2,6)	279	(173)
	59,9	(6 270)	(2 556)

Au 30 juin 2019, le capital d'AB InBev s'élève à 1 238 608 344,12 euros (1 736 millions d'USD). Il est représenté par 2 019 241 973 actions sans valeur nominale dont 59 862 607 sont des actions propres détenues par AB InBev et ses filiales. Toutes les actions sont des actions ordinaires, à l'exception de 325 999 817 actions restreintes. Au 30 juin 2019, le capital autorisé non émis atteint 37m d'euros.

Les actions propres détenues par l'entreprise sont comptabilisées dans les capitaux propres en Actions propres.

Les détenteurs d'actions ordinaires et restreintes ont le droit de recevoir les dividendes attribués et ont droit à une voix par action lors des assemblées générales de l'entreprise. En ce qui concerne les actions propres détenues par AB InBev, leurs droits de vote sont suspendus.

Les actions restreintes ne sont ni cotées, ni admises à la négociation sur une bourse, et sont soumises, entre autres, à des restrictions de transférabilité jusqu'à leur conversion en actions ordinaires nouvelles. Les actions restreintes seront convertibles, au choix du détenteur, en actions ordinaires nouvelles à raison d'une pour une, avec effet à partir du cinquième anniversaire de la finalisation du rapprochement avec SAB. A compter de la finalisation du rapprochement avec SAB, ces actions restreintes seront à égalité de rang avec les actions ordinaires en matière de dividendes et de droits de vote.

La structure de l'actionnariat établie à partir des déclarations faites à l'entreprise conformément à la loi belge du 2 mai 2007 sur la publication des participations importantes dans des sociétés cotées est présentée dans la section *Gouvernance d'Entreprise* du rapport annuel d'AB InBev.

MODIFICATION DES DROITS DE DETENTION

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10, l'acquisition d'actions supplémentaires dans une filiale est comptabilisée comme une transaction portant sur des capitaux propres effectuée avec des propriétaires.

Au cours des six premiers mois de 2019, il n'y a pas eu d'acquisitions significatives de participations ne donnant pas le contrôle au sein des filiales. Les filiales concernées ayant déjà été consolidées de manière globale, ces acquisitions n'ont pas impacté le résultat d'AB InBev mais ont réduit les participations ne donnant pas le contrôle et ont impacté le résultat attribuable aux actionnaires d'AB InBev.

DIVIDENDES

Le 24 octobre 2018, un acompte sur dividende de 0,80 euro par action, soit environ 1 565m d'euros a été approuvé par le conseil d'administration. Cet acompte sur dividende a été versé le 29 novembre 2018. Le 24 avril 2019, en plus de l'acompte sur dividende versé le 29 novembre 2018, un dividende de 1,00 euro par action, soit environ 1 978m d'euros a été approuvé lors de l'assemblée générale des actionnaires, portant le dividende pour l'exercice 2018 à un total de 1,80 euro par action, soit environ 3 557m d'euros. Le dividende a été versé le 9 mai 2019.

Le 25 octobre 2017, un acompte sur dividende d'1,60 euro par action soit environ 3 089m d'euros a été approuvé par le conseil d'administration. Cet acompte sur dividende a été versé le 16 novembre 2017. Le 25 avril 2018, en plus de l'acompte sur dividende versé le 16 novembre 2017, un dividende de 2,00 euros par action soit environ 3 867m d'euros a été approuvé lors de l'assemblée générale des actionnaires, portant le dividende pour l'exercice 2017 à un total de 3,60 euros par action, soit environ 6 956m d'euros. Le dividende a été payé le 3 mai 2018.

RESERVE DE CONVERSION

Les réserves de conversion comprennent tous les écarts de conversion provenant de la conversion des états financiers des opérations établies à l'étranger. Les réserves de conversion comprennent également la part du gain ou de la perte sur les passifs libellés en devises et sur les instruments financiers dérivés qualifiés de couverture efficace d'un investissement net.

RESERVE DE COUVERTURE

Les réserves de couverture comprennent l'ensemble des variations des parts efficaces de la juste valeur des couvertures des flux de trésorerie pour lesquelles le risque couvert n'a pas encore impacté le compte de résultats.

TRANSFERTS DES FILIALES

Le montant des dividendes qu'AB InBev peut recevoir de ses filiales est subordonné, entre autres restrictions, aux limitations générales imposées par les lois sur les sociétés, les restrictions de transfert des capitaux et les restrictions des échanges de contrôle dans les juridictions respectives où opèrent et sont établies ces filiales. Les restrictions de transfert de capital sont également fréquentes dans certains pays émergents et peuvent affecter la capacité d'AB InBev à mettre en place la structure de capital qu'elle juge efficace. Au 30 juin 2019, les restrictions mentionnées ci-dessus n'ont pas été jugées assez significatives pour altérer la capacité de l'entreprise à accéder ou utiliser les actifs ou régler les passifs de ses filiales.

Les dividendes versés à AB InBev par certaines de ses filiales sont également soumis à une retenue à la source. Cette retenue à la source, lorsqu'elle existe, ne dépasse généralement pas 15%.

INSTRUMENT D'ACTIONS DIFFEREES

Dans une opération liée au rapprochement avec Grupo Modelo, certains actionnaires de Grupo Modelo se sont engagés, au moment de la vente de leurs actions Grupo Modelo, à acquérir l'équivalent d'environ 23 076 922 d'actions d'AB InBev à délivrer dans les 5 ans via un instrument d'actions différées pour un montant d'approximativement 1,5 milliard d'USD. Ce paiement a eu lieu le 5 juin 2013.

Le 21 mai 2018, AB InBev a livré les actions qui étaient dues en vertu d'instruments d'actions différées grâce à l'utilisation d'actions propres d'AB InBev.

En attendant la livraison des actions d'AB InBev, l'entreprise a payé un coupon sur chaque action AB InBev non encore livrée, de sorte que les détenteurs de l'instrument d'actions différées ont été dédommages des dividendes après impôts qu'ils auraient reçus si les actions AB InBev étaient en leur possession au moment de la déclaration du dividende.

L'instrument d'actions différées a été classé comme un instrument de capitaux propres, conformément à la norme IAS 32, étant donné que le nombre d'actions et la contrepartie reçue sont fixés. Le coupon compensant l'équivalent du dividende est comptabilisé en capitaux propres. Le 3 mai 2018, l'entreprise a payé un coupon de 2,00 euros par action, soit approximativement 56m d'USD.

PROGRAMME D'EMPRUNT D'ACTIONS

Afin de respecter les engagements d'AB InBev en vertu de divers plans d'option sur actions, AB InBev a conclu des accords d'emprunt d'actions pour un maximum de 25 millions de ses propres actions ordinaires. Au 30 juin 2019, l'encours des titres empruntés atteignait 25 millions, desquels 24 millions ont été utilisés pour satisfaire les engagements des plans d'option sur actions. AB InBev devra payer un montant équivalent au dividende après impôts aux titres empruntés. Ce paiement sera présenté en capitaux propres en tant que dividende.

RESERVES LIEES AUX AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

Les variations des réserves liées aux autres éléments du résultat global sont les suivantes:

Millions d'USD	Ecarts de conversion	Réserves pour opérations de couverture	Ecarts actuariels gains/(pertes)	Total réserves liées aux autres éléments du résultat global
Au 1er janvier 2019	(21 079)	494	(1 567)	(22 152)
Autres éléments du résultat global				
Ecarts de conversion des activités étrangères (bénéfices/(pertes))	1 719	-	-	1 719
Couvertures des flux de trésorerie	-	(134)	-	(134)
Réévaluations des avantages postérieurs à l'emploi	-	-	(37)	(37)
Résultat global total	1 719	(134)	(37)	1 548
Au 30 juin 2019	(19 360)	360	(1 604)	(20 604)

Millions d'USD (Retraité)	Ecarts de conversion	Réserves pour opérations de couverture	Ecarts actuariels gains/(pertes)	Total réserves liées aux autres éléments du résultat global
Au 1er janvier 2018	(13 705)	586	(1 665)	(14 784)
Autres éléments du résultat global				
Ecarts de conversion des activités étrangères (bénéfices/(pertes))	(3 352)	-	-	(3 352)
Couvertures des flux de trésorerie	-	229	-	229
Réévaluations des avantages postérieurs à l'emploi	-	-	(4)	(4)
Résultat global total	(3 352)	229	(4)	(3 126)
Au 30 juin 2018	(17 057)	815	(1 669)	(17 910)

BENEFICE PAR ACTION

Le calcul du bénéfice de base par action pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2019 est basé sur le bénéfice attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev de 6 055m d'USD (30 juin 2018: 2 954m d'USD) et sur la moyenne pondérée du nombre total d'actions ordinaires et restreintes en circulation (incluant les instruments d'action différée et les emprunts d'actions) pendant la période, calculé comme suit:

Millions d'actions	2019	2018
Actions ordinaires et restreintes émises au 1 ^{er} janvier, moins les actions propres	1 957	1 934
Impact du programme d'emprunt d'actions.....	22	18
Impact de la livraison d'actions propres.....	1	5
Impact des actions non livrées de l'instrument d'actions différées	-	18
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes au 30 juin	1 980	1 975

Le calcul du bénéfice dilué par action pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2019 est basé sur le bénéfice attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev de 6 055m d'USD (30 juin 2018: 2 954m d'USD) et sur la moyenne pondérée du nombre total d'actions ordinaires et restreintes (diluées) en circulation (incluant les instruments d'actions différées et les emprunts d'actions) pendant la période, calculée comme suit:

Millions d'actions	2019	2018
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes au 30 juin.....	1 980	1 975
Impact des options d'achat d'actions, warrants et actions restreintes	31	37
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes (diluées) au 30 juin	2 011	2 012

Le calcul du bénéfice par action hors éléments non-récurrents est basé sur le bénéfice attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev. Le rapprochement du bénéfice hors éléments non-récurrents attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev et du bénéfice attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev est calculé comme suit:

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin Millions d'USD	2019	2018 Retraité
Bénéfice hors éléments non-récurrents, attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	4 986	3 602
Éléments non-récurrents, avant impôts (voir Note 7)	(104)	(196)
Produits/(charges) financier(s) non-récurrent(e)s, avant impôts (voir Note 8)	1 166	(494)
Charges d'impôts non-récurrentes (voir Note 7).....	(5)	45
Part des participations ne donnant pas le contrôle sur les éléments non-récurrents (voir Note 7).....	12	(3)
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev.....	6 055	2 954

Le calcul du bénéfice par action sous-jacent est basé sur le bénéfice hors éléments non-récurrents, gains ou pertes évalués à la valeur de marché de certains produits dérivés liés à la couverture des programmes de paiements fondés sur des actions et effets d'hyperinflation, attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev. Le rapprochement du bénéfice hors éléments non-récurrents, gains ou pertes évalués à la valeur de marché et effets de l'hyperinflation, attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev au bénéfice hors éléments non récurrents et activités abandonnées, attribuables aux détenteurs des capitaux propres est calculé comme suit:

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin Millions d'USD	2019	2018 Retraité
Bénéfices hors éléments non-récurrents, gains ou pertes évalués à la valeur de marché et effets de l'hyperinflation, attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev	3 866	3 860
Gains / (pertes) liés à la valeur de marché de certains produits dérivés liés à la couverture des programmes de paiements fondés sur des actions (voir Note 8)	1 124	(258)
Effets du traitement comptable de l'hyperinflation.....	(4)	-
Bénéfice hors éléments non-récurrents, attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev.....	4 986	3 602

Le tableau ci-dessous reprend le calcul du bénéfice par action:

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin Millions d'USD	2019	2018 Retraité
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	6 055	2 954
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes	1 980	1 975
Bénéfice de base par action	3,06	1,50
Bénéfice hors éléments non-récurrents, attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	4 986	3 602
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes	1 980	1 975
Bénéfice de base par action hors éléments non-récurrents	2,52	1,82
Bénéfice hors éléments non-récurrents, gains ou pertes évalués à la valeur de marché et effets de l'hyperinflation, attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	3 866	3 860
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes	1 980	1 975
Bénéfice sous-jacent par action.....	1,95	1,95
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	6 055	2 954
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes (diluées).....	2 011	2 012
Bénéfice par action dilué	3,01	1,47
Bénéfice hors éléments non-récurrents, attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	4 986	3 602
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes (diluées).....	2 011	2 012
Bénéfice dilué par action hors éléments non-récurrents	2,48	1,79

La valeur de marché moyenne des actions de l'entreprise utilisée dans le calcul de l'effet dilutif des options et des actions restreintes est basée sur les cours de marché pour la période durant laquelle les options et les actions restreintes étaient en circulation. 64m d'options ne sont pas incorporées dans le calcul de l'effet dilutif étant donné que ces options sont anti-dilutives au 30 juin 2019.

16. Emprunts portant intérêts

Cette note fournit des informations sur les emprunts portant intérêts. Pour de plus amples informations concernant l'exposition de l'entreprise aux risques de taux d'intérêt et de change, se référer à la Note 19 *Risques provenant d'instruments financiers*.

EMPRUNTS NON-COURANTS Millions d'USD	30 juin 2019	31 décembre 2018 Retraité
Emprunts bancaires garantis.....	105	109
Emprunts bancaires non garantis	87	86
Obligations émises non garanties.....	99 711	105 170
Autres emprunts non garantis	62	57
Dettes de location	1 707	1 575
Emprunts non-courants portant intérêts	101 672	106 997
EMPRUNTS COURANTS Millions d'USD	30 juin 2019	31 décembre 2018 Retraité
Emprunts bancaires garantis.....	576	370
Billets de trésorerie	3 122	1 142
Emprunts bancaires non garantis	662	22
Obligations émises non garanties	6 216	2 626
Autres emprunts non garantis	12	14
Dettes de location	376	410
Emprunts courants portant intérêts.....	10 964	4 584

La dette financière courante et non courante d'AB InBev portant intérêts s'élève à 112,6 milliards d'USD au 30 juin 2019, contre 111,6 milliards d'USD au 31 décembre 2018.

Au 30 juin 2019, les billets de trésorerie s'élèvent à 3,1 milliard d'USD et sont relatifs à des programmes en USD et en euros avec une émission totale autorisée maximum de respectivement 3,0 milliards d'USD et 1,0 milliard d'euros.

Au cours de l'année 2019, AB InBev a émis les séries d'obligations suivantes:

Emetteur	Date d'émission	Montant total (en millions)	Devise	Taux d'intérêt	Maturité
Anheuser-Busch InBev Worldwide	23 janvier 2019	2 500	USD	4,150%	23 janvier 2025
Anheuser-Busch InBev Worldwide	23 janvier 2019	4 250	USD	4,750%	23 janvier 2029
Anheuser-Busch InBev Worldwide	23 janvier 2019	750	USD	4,900%	23 janvier 2031
Anheuser-Busch InBev Worldwide	23 janvier 2019	2 000	USD	5,450%	23 janvier 2039
Anheuser-Busch InBev Worldwide	23 janvier 2019	4 000	USD	5,550%	23 janvier 2049
Anheuser-Busch InBev Worldwide	23 janvier 2019	2 000	USD	5,800%	23 janvier 2059
Anheuser-Busch InBev SA/NV	29 mars 2019	1 250	EUR	1,125%	1 juillet 2027
Anheuser-Busch InBev SA/NV	29 mars 2019	1 000	EUR	1,650%	28 mars 2031

Le 11 février 2019, l'entreprise a finalisé les offres publiques de douze séries d'obligations émises par Anheuser-Busch InBev Finance, Anheuser-Busch Companies, LLC ("ABC") et Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. et a racheté pour un montant total de 16,3 milliards d'USD en principal de ces obligations. Le montant total en principal accepté dans les offres publiques est présenté dans le tableau ci-dessous.

Emetteur	Titre de la série d'obligations émise pour échange	Montant initial en principal restant dû (en millions d'USD)	Montant en principal restant dû racheté (en millions d'USD)	Montant en principal restant dû après rachat (en millions d'USD)
Anheuser-Busch InBev Finance	2.650 Obligations avec maturité en 2021	4 968	2 519	2 449
Anheuser-Busch InBev Finance	Obligations à taux variable avec maturité en 2021	500	189	311
Anheuser-Busch InBev Worldwide	Obligations à 4,375% avec maturité en 2021	500	215	285
Anheuser-Busch InBev Worldwide	Obligations à 3,750% avec maturité en 2022	2 350	1 101	1 249
Anheuser-Busch InBev Worldwide	Obligations à 2,500% avec maturité en 2022	3 000	1 296	1 704
Anheuser-Busch InBev Finance	Obligations à 2,625% avec maturité en 2023	1 250	607	643
Anheuser-Busch InBev Finance	Obligations à 3,300% avec maturité en 2023	6 000	2 886	3 114
Anheuser-Busch InBev Worldwide	Obligations à taux variable avec maturité en 2024	500	271	229
Anheuser-Busch InBev Worldwide	Obligations à 3,500% avec maturité en 2024	1 500	846	654
Anheuser-Busch InBev Finance	Obligations à 3,700% avec maturité en 2024	1 400	535	865
Anheuser-Busch InBev Finance	Obligations à 3,650% avec maturité en 2026	2 445	812	1 633
Anheuser-Busch InBev Worldwide et Anheuser-Busch Companies	Obligations à 3,650% avec maturité en 2026	8 555	5 064	3 491

Ces offres publiques ont été financés en numéraires.

Le 25 avril 2019, l'entreprise a remboursé le montant en principal restant dû de certaines obligations venant à échéance en 2020 et 2023. Le montant en principal des obligations retirées s'élève à environ 2,3 milliards d'USD. Le montant total en principal du remboursement est présenté dans le tableau ci-dessous.

Emetteur	Titre de la série d'obligations émise pour échange	Devise	Montant initial en principal restant dû (en millions)	Montant en principal restant dû racheté (en millions)	Montant en principal restant dû après rachat (en millions)
Anheuser-Busch InBev	Obligations à 2,250% avec maturité en 2020	EUR	750	750	-
Anheuser-Busch InBev Worldwide	Obligations à 3,750% avec maturité en 2022	USD	1 249	1 249	-
Anheuser-Busch InBev Finance	Obligations à 3,300% avec maturité en 2023	USD	3 114	315	2 799

Le remboursement de ces obligations a été financé en numéraire.

AB InBev est en conformité avec toutes les clauses restrictives en matière de dette au 30 juin 2019. Les senior facilities de 2010 ne comprennent pas de clauses financières restrictives.

Voir Note 19 *Risques provenant d'instruments financiers* pour le détail des échéances contractuelles des emprunts portant intérêts.

La dette nette est définie comme la somme des emprunts courants et non courants portant intérêts augmentée des découverts bancaires et diminuée des titres d'emprunts et de la trésorerie et équivalents de trésorerie. La dette nette est un indicateur de performance financière qui est utilisé par la direction d'AB InBev pour mettre en évidence les changements de position de liquidité globale de l'entreprise. L'entreprise estime que la dette nette est un indicateur significatif pour les investisseurs dans la mesure où elle est l'une des principales mesures utilisées par le management d'AB InBev pour apprécier ses progrès en matière de désendettement.

La dette nette d'AB InBev a été retraitée afin de refléter l'impact de l'adoption de IFRS 16 et s'élève à 104,2 milliards d'USD au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018. Outre les résultats d'exploitation nets des investissements, l'endettement net a été principalement impacté par le paiement d'intérêts et d'impôts (4,2 milliards d'USD), le règlement d'instruments dérivés (0,8 milliard d'USD) et le paiement de dividendes aux actionnaires d'AB InBev (2,4 milliards d'USD). Le ratio endettement net / EBITDA normalisé était de 4,6x pour la période de 12 mois se terminant le 31 décembre 2018 sur une base Retraitée et 4,58x pour la période de 12 mois se terminant le 30 juin 2019 sur une Base de Référence.

Le tableau suivant présente une situation de la dette nette d'AB InBev aux dates indiquées:

Millions d'USD	30 juin 2019	31 décembre 2018 Retraité
Emprunts non-courants	101 672	106 997
Emprunts courants	10 964	4 584
Emprunts portant intérêts	112 636	111 581
Découverts bancaires	105	114
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(8 179)	(7 074)
Prêts portant intérêts consentis (inclus dans les Créances commerciales et autres créances)	(238)	(267)
Titres d'emprunt (inclus dans les Placements)	(112)	(111)
Dette nette	104 212	104 242

RAPPROCHEMENT DES PASSIFS LIES A DES ACTIVITES DE FINANCEMENT

Le tableau ci-dessous détaille les variations des passifs de l'entreprise résultant des activités de financement, y compris les variations de trésorerie et hors caisse. Les passifs liés aux activités de financement sont ceux pour lesquels les flux de trésorerie étaient ou seront classés dans le tableau des flux de trésorerie consolidés provenant des activités de financement.

Millions d'USD	Dette à long-terme, net de la tranche court terme	Dette court-terme et tranche court-terme de la dette à long-terme
Solde au 1^{er} janvier 2019.....	106 997	4 584
Emission d'emprunts.....	18 087	3 924
Remboursement d'emprunts	(18 716)	(1 884)
Nouvelles / (remboursement de) dettes de location.....	321	(235)
Coût amorti	44	1
Effets de la variation du taux de change non réalisés.....	(363)	35
Tranche court terme de la dette à long terme	(4 565)	4 565
Autres mouvements	(133)	(26)
Solde au 30 June 2019	101 672	10 964

17. Paiements fondés sur des actions¹

Différents programmes d'actions et d'options sur action permettent aux cadres supérieurs et aux membres du conseil d'administration de recevoir ou d'acquérir des actions d'AB InBev ou d'Ambev. Pour tous les plans à options, la juste valeur des paiements fondés sur des actions est estimée à la date d'attribution, en utilisant un modèle binomial Hull, modifié afin de refléter les dispositions d'IFRS 2 *Paiements fondés sur des actions* qui exige que les hypothèses prises en compte en cas de renonciation avant la fin de la période d'acquisition des droits ne puissent pas influencer la juste valeur de l'option. Tous les plans de l'entreprise dont le paiement est fondé sur des actions sont réglés en instruments de capitaux propres.

Les paiements fondés sur des actions se sont traduits par une charge totale de 185m d'USD pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2019, comparé à 173m d'USD pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2018.

PLANS DE COMPENSATION AB INBEV FONDES SUR DES ACTIONS

Plan de compensation basé sur des actions

En 2019, AB InBev a émis 0,6m d'actions restreintes correspondantes relatives au bonus octroyé aux employés et aux cadres de l'entreprise. Ces actions restreintes correspondantes sont valorisées au prix de l'action à la date d'attribution, ce qui représente une juste valeur d'environ 51m d'USD et sont définitivement acquises après cinq ans.

Plan d'unités d'actions restreintes pour dirigeants

Depuis l'assemblée générale des actionnaires du 24 avril 2019, la portion de la rémunération des dirigeants fondée sur les actions est accordée sous la forme d'unités d'actions restreintes et non plus sous la forme d'options sur action comme c'était le cas auparavant. Ces unités d'actions restreintes deviennent définitivement acquises après 5 ans et donnent droit à leurs titulaires, au moment de l'acquisition définitive, à une action AB InBev par unités d'actions restreintes.

En 2019, environ 0,1m d'unités d'actions restreintes ont été octroyées à des dirigeants, ayant une juste valeur estimée à 4m d'USD.

Plan Stock-option LTI pour Cadres

En 2019, AB InBev a émis 1,0m d'options sur actions LTI ayant une juste valeur estimée à 11m d'USD. De ce nombre, 0,3m de ces unités d'actions a été octroyé aux membres du comité exécutif.

Plan d'intéressement lié à la performance du département Disruptive Growth

En 2019, environ 0,3m d'unités d'action ont été octroyés aux cadres supérieurs du département Disruptive Growth. La valeur de ces unités d'actions dépendra du rendement du département Disruptive Growth.

Les unités sont acquises après 5 ans sous réserve de l'atteinte d'un test de performance. Des règles spécifiques de renonciation sont applicables dans l'hypothèse où les cadres quittent l'entreprise.

Autres plans

AB InBev a mis en place trois programmes spécifiques d'incitants à long terme.

Un premier programme permet d'offrir des unités d'actions restreintes à certains employés dans certaines circonstances particulières, dont l'attribution est laissée à la discrétion de l'administrateur délégué, par exemple comme une prime spéciale de rétention ou pour compenser l'affectation de certains expatriés dans des pays où les conditions de vie sont difficiles. Les unités d'actions restreintes sont acquises après cinq années et en cas de cessation du service avant la date d'acquisition définitive, des règles particulières de renonciation s'appliquent. En 2019, aucune nouvelle action restreinte a été accordée en vertu de ce programme.

Un second programme permet l'offre exceptionnelle d'unités d'actions restreintes à certains employés, à la discrétion du Comité de Rémunération d'AB InBev, en tant que prime de rétention à long terme pour les employés clés de l'entreprise. Les employés éligibles au titre de ce programme reçoivent deux séries d'unités d'actions restreintes, la première moitié des unités d'actions restreintes sera acquise après cinq ans, la seconde moitié après 10 ans. Selon une variante de ce programme, les unités d'actions restreintes peuvent être octroyées avec une période d'acquisition plus courte comprise entre 2,5 et 3 ans pour la première moitié et 5 ans pour la seconde moitié des unités d'actions restreintes. En cas de départ avant la date d'acquisition définitive, des règles particulières de renonciation s'appliquent. A partir de 2017, des options sur actions pourraient être accordées en vertu de ce programme, à la place des unités d'actions restreintes, avec des règles similaires en matière d'acquisition et de renonciation. Chaque option donne au détenteur le droit d'acheter une action AB InBev existante. En 2019, environ 0,1m d'unités d'actions restreintes ont été octroyées aux cadres supérieurs, ayant une juste valeur estimée à 2m d'USD.

Un troisième programme permet à certains employés d'acheter des actions de l'entreprise à un prix réduit afin de retenir sur le long terme (i) les employés à haut potentiel de l'entreprise qui sont à un niveau de cadre intermédiaire (« People bet share purchase program ») ou (ii) les employés nouvellement engagés. L'investissement volontaire dans des actions de l'entreprise conduit à l'octroi d'un montant équivalent d'actions restreintes correspondantes ou d'options sur actions qui seront acquises après 5 ans. En cas de départ avant la date d'acquisition finale, des règles particulières de renonciation s'appliquent. En 2019, les employés de l'entreprise ont acheté 0,1m d'actions pour l'équivalent de 1m d'USD dans le cadre de ce programme.

En 2018, l'entreprise a créé un nouveau plan d'intéressement fondé sur des unités d'actions restreintes et basé sur la performance, « Performance RSU », ouvert à certains cadres supérieurs de l'entreprise. A la date d'acquisition, chaque unité donne au cadre supérieur le droit de recevoir une action existante. Les Performance RSU sont acquises après 5 ou

¹ Les montants ont été convertis en USD au taux de change moyen de la période, sauf indication contraire.

10 ans. Les actions résultant de l'acquisition des unités ne seront livrées que si l'entreprise remplit un test de performance. Ce test de performance repose sur un objectif de taux de croissance annuel composé de l'EBITDA organique, qui doit être atteint au plus tard le 31 décembre 2024. Des règles spécifiques de renonciation s'appliquent si l'employé quitte l'entreprise avant l'atteinte du test de performance ou la date d'acquisition. En 2019, aucune nouvelle unité de Performance RSUs a été accordée en vertu de ce programme.

Afin de rester cohérent au niveau des avantages accordés aux cadres supérieurs et d'encourager la mobilité des cadres supérieurs au niveau international, un programme d'échange d'option a été mis en place par lequel des options dont les droits ne sont pas encore acquis peuvent être échangées contre des actions restreintes qui restent bloquées 5 ans après la fin de la période initiale d'acquisition des droits. Les actions résultant de cet exercice anticipé d'options devront être bloquées en principe jusqu'au 31 décembre 2023. En 2019, aucune option n'a été échangée contre des actions ordinaires.

Le Conseil d'administration a également approuvé la relâche anticipée des conditions d'acquisition définitive d'options sur actions ou d'actions restreintes non encore acquises qui seront définitivement acquises dans les 6 mois du déplacement des cadres. Les actions résultant de l'exercice anticipé des options ou de l'acquisition anticipée des actions restreintes doivent demeurer bloquées jusqu'à la fin de la période d'acquisition initiale des options sur actions. En 2019, l'acquisition définitive de 0,1 million d'options sur actions et d'actions restreintes a été accélérée en vertu de ce programme pour certains cadres supérieurs.

PLAN DE COMPENSATION AMBEV BASÉS SUR DES ACTIONS

Depuis 2005, Ambev dispose d'un plan substantiellement similaire au Plan de Compensation basé sur des actions, selon lequel les bonus accordés aux employés et aux cadres sont en partie versés sous forme d'actions. En 2019, Ambev n'a pas émis d'actions différées.

Depuis 2018, Ambev dispose d'un plan substantiellement similaire au Plan de Compensation basé sur des actions, selon lequel les bonus accordés aux employés et aux cadres sont en partie versés sous forme d'actions. Selon le programme de compensation fondé sur des actions, Ambev a émis, en 2019, 3,8m d'actions restreintes ayant une juste valeur estimée de 15,3m d'USD.

Depuis 2010, les cadres supérieurs sont éligibles à un plan d'intéressement discrétionnaire à long terme payable en options Ambev LTI (ou dans le futur, en instruments similaires basés sur des actions), selon l'évaluation faite par le management de la performance et du potentiel de l'employé. En 2019, Ambev a accordé 1,4m d'options LTI ayant une juste valeur estimée à 2,0m d'USD.

En outre, afin de créer un intéressement à long terme (intéressement à la richesse) pour certains employés et membres de la direction considérés comme « à haut potentiel », des droits à la plus-value des actions sous forme d'actions fictives ont été octroyés à ces salariés, en vertu duquel le bénéficiaire reçoit deux lots séparés - Lot A et Lot B - soumis à des périodes de blocage de respectivement cinq et dix ans.

18. Dettes commerciales et autres dettes

DETTES COMMERCIALES ET AUTRES DETTES NON-COURANTES

Millions d'USD	30 juin 2019	31 décembre 2018
Taxes indirectes à payer	187	194
Dettes commerciales.....	176	238
Considération différée sur les acquisitions	1 513	1 247
Autres dettes.....	122	138
Dettes commerciales et autres dettes non-courantes	1 998	1 816

DETTES COMMERCIALES ET AUTRES DETTES COURANTES

Millions d'USD	30 juin 2019	31 décembre 2018
Dettes commerciales et charges à imputer.....	14 538	15 512
Dettes salariales et sociales	943	900
Impôts à payer, autres que l'impôt sur le résultat.....	2 351	2 633
Intérêts à payer	1 547	1 616
Emballages consignés	1 252	1 093
Dividendes à payer	398	331
Produits à reporter	33	32
Considération différée sur les acquisitions	241	163
Autres dettes.....	496	289
Dettes commerciales et autres dettes courantes.....	21 799	22 568

Au 30 juin 2019, la considération différée sur les acquisitions est principalement composée de 0,6 milliard d'USD pour l'option de vente reprise dans l'accord des actionnaires de 2012 entre Ambev et ELJ, et qui pourrait entraîner pour Ambev l'acquisition d'actions supplémentaires de Cervecería Nacional Dominicana S.A. ("CND").

En 2016, la Commission européenne a annoncé un examen pour possible abus de position dominante d'AB InBev en Belgique en raison de certaines pratiques visant à limiter le commerce d'autres Etats membres de l'Union européenne vers la Belgique. Dans le cadre de ces procédures en cours, AB InBev a comptabilisé une provision de 230m d'USD en 2018. Le 13 mai 2019, la Commission européenne a annoncé que l'amende totale infligée à AB InBev s'élève à 200m euros (225m d'USD) pour la violation des lois européennes sur la concurrence. Au 30 juin 2019, la totalité de l'amende à payer a été comptabilisée en autres dettes courantes.

19. Risques provenant d'instruments financiers

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Le tableau suivant fournit un aperçu des actifs financiers² détenus par la société à la date de clôture:

Millions d'USD	30 juin 2019	31 décembre 2018
Instruments de dette au coût amorti		
Créances commerciales et autres créances	6 392	6 298
Instruments de dette à la juste valeur par le biais du résultat global		
Titres d'emprunt non cotés	25	24
Instruments de dette à la juste valeur par le biais du résultat		
Titres d'emprunt cotés	87	87
Instruments de fonds propres à la juste valeur par le biais du résultat global		
Titres dans des entreprises non cotées	98	84
Actifs financiers de juste valeur par le biais du résultat		
<i>Dérivés non désignés dans une relation de comptabilité de couverture:</i>		
Swaps de taux d'intérêt	17	9
Swaps de taux d'intérêt et de change	109	32
Autres dérivés	36	20
<i>Dérivés désignés dans une relation de comptabilité de couverture:</i>		
Contrats dérivés de change à terme	120	191
Contrats de change à terme (« futures »)	5	-
Matières premières	35	54
	6 924	6 799
Dont:		
Non-courants	843	1 068
Courants	6 081	5 731

² Les liquidités et les dépôts à court terme n'apparaissent pas dans cet aperçu.

Le tableau suivant fournit un aperçu des passifs financiers détenus par la société à la date de clôture:

Millions d'USD	30 juin 2019	31 décembre 2018 Retraité
Passifs financiers de juste valeur par le biais du résultat		
<i>Dérivés non désignés dans une relation de comptabilité de couverture:</i>		
Swaps d'actions	2 657	4 877
Swaps de taux d'intérêt et de change	213	387
Autres dérivés	10	456
<i>Dérivés désignés dans une relation de comptabilité de couverture:</i>		
Contrats dérivés de change à terme	172	132
Swaps de taux d'intérêt et de change	85	103
Swaps de taux d'intérêts	8	56
Matières premières	185	273
Autres dérivés	90	56
Passifs financiers au coût amorti		
Dettes commerciales et autres dettes	20 316	20 658
<i>Emprunts portant intérêts à long terme:</i>		
Emprunts bancaires garantis	105	109
Emprunts bancaires non garantis	87	86
Obligations émises non garanties	99 711	105 170
Autres emprunts non garantis	62	57
Dettes de location	1 707	1 575
<i>Emprunts portant intérêts à court terme:</i>		
Emprunts bancaires garantis	576	370
Emprunts bancaires non garantis	662	22
Obligations émises non garanties	6 216	2 626
Autres emprunts non garantis	12	14
Billets de trésorerie	3 122	1 142
Découverts bancaires	105	114
Dettes de location	376	410
	136 477	138 693
Dont:		
Non-courants	104 095	109 425
Courants	32 382	29 268

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

AB InBev est exposé de par son activité à une variété de risques financiers: le risque de marché (y compris le risque de change, le risque d'intérêt, le risque sur les matières premières et le risque sur les actions), le risque de crédit et le risque de liquidité. L'entreprise analyse chacun de ces risques individuellement et de façon combiné et définit des stratégies visant à gérer l'impact économique de la performance de l'entreprise en accord avec la politique de gestion de risques financiers.

Les principaux instruments dérivés utilisés sont des contrats de taux en devises étrangères, des contrats de change à terme (« futures ») et options négociés sur un marché régulé, des swaps et des contrats à terme de taux d'intérêt, des swaps de taux d'intérêt et de change (CCIRS), des contrats à terme « futures » de taux d'intérêt négociés sur un marché régulé, des swaps sur matières premières, des contrats à terme ("futures") sur marchandise négociés sur un marché régulé et des swaps sur actions.

Le tableau ci-dessous fournit un aperçu des montants notionnels des instruments financiers dérivés existants au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018 par maturité.

Millions d'USD	30 juin 2019					31 décembre 2018				
	1 an ou moins	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans	1 an ou moins	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans
Monnaies étrangères										
Contrats de change	10 048	21	-	-	-	11 423	190	-	-	-
Contrats de change à terme ('futures') ...	691	-	-	-	-	648	-	-	-	-
Taux d'intérêt										
Swaps de taux d'intérêt	1 000	750	1 850	-	-	2 250	750	28	1 873	36
Swaps de taux d'intérêt et de change	39	19	4 300	2 100	677	1 807	51	16	6 464	681
Autres dérivés de taux d'intérêt	4	-	-	-	565	4	-	-	-	565
Matières premières										
Swaps d'aluminium	1 447	44	-	-	-	1 597	73	-	-	-
Autres dérivés des matières premières ...	803	13	-	-	-	1 241	32	-	-	-
Fonds propres										
Instruments de capital	11 262	-	-	-	-	11 347	-	-	-	-

RISQUE DE PRIX DES ACTIONS

AB InBev conclue des contrats dérivés pour couvrir le risque sur le prix de ses actions impactant de manière négative les flux de trésorerie futurs au titre des différents programmes de paiements fondés sur des actions. AB InBev couvre aussi le risque lié aux actions émises en lien avec l'acquisition de Modelo et le rapprochement avec SAB (voir aussi Note 8 Charges et produits financiers et Note 15 Variation des capitaux propres et résultat par action). Ces instruments dérivés ne répondent pas aux critères nécessaires à la comptabilité de couverture et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat net.

Au 30 juin 2019, un risque équivalent à 92,4m d'actions d'AB InBev a été couvert, générant un gain de 2,2 milliards d'USD comptabilisé au compte de résultats sur la période, dont 1,1 milliard d'USD liés aux plans de paiements fondés sur des actions de l'entreprise, 556m d'USD et 542m d'USD liés respectivement aux opérations avec Modelo et SAB.

Entre 2012 et 2019, AB InBev a réinitialisé avec des contreparties certains dérivés sur actions au prix du marché, entraînant ainsi un encaissement net de 2,9 milliards d'USD entre 2012 et 2019, et, par conséquent, une diminution du risque de contrepartie.

RISQUE DE LIQUIDITE

Historiquement, les principales sources de trésorerie d'AB InBev ont été les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, l'émission de dette, d'emprunts bancaires et d'actions. Les besoins de trésorerie significatifs de la société reprennent:

- le service de la dette;
- les dépenses d'investissement;
- les investissements dans les sociétés
- l'augmentation de parts détenues dans les filiales d'AB InBev ou entreprises dans lesquelles la société détient des parts de capital;
- les programmes de rachat d'actions; et
- le paiement des dividendes et la rémunération des capitaux propres.

L'entreprise considère que les flux de trésorerie des activités opérationnelles, la trésorerie disponible et les équivalents de trésorerie et placements à court terme, ainsi que les instruments dérivés liés et l'accès aux lignes de crédit, seront suffisants pour couvrir les dépenses d'investissement, les passifs financiers et les versements de dividendes à venir. La société a l'intention de continuer à réduire son endettement financier par le biais de solides flux de trésorerie opérationnels combinés à un refinancement récurrent.

Le tableau ci-dessous représente les échéances nominales contractuelles des dettes financières non-dérivées incluant les paiements d'intérêts et les passifs financiers dérivés:

	30 juin 2019						
Millions d'USD	Valeur comptable ¹	Flux de trésorerie contractuels	Moins d'un an	1-2 ans	2-3 ans	3-5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non-dérivés							
Emprunts bancaires garantis.....	(681)	(687)	(580)	(41)	(15)	(22)	(29)
Billets de trésorerie	(3 122)	(3 122)	(3 122)	-	-	-	-
Emprunts bancaires non garantis.....	(749)	(779)	(676)	(59)	(44)	-	-
Obligations émises non garanties	(105 927)	(168 260)	(10 373)	(7 667)	(6 436)	(18 058)	(125 726)
Autres emprunts non garantis	(74)	(108)	(17)	(19)	(11)	(6)	(55)
Dettes de location	(2 083)	(2 627)	(462)	(478)	(370)	(508)	(809)
Découverts bancaires.....	(105)	(105)	(105)	-	-	-	-
Dettes commerciales et autres dettes....	(23 797)	(24 152)	(21 783)	(462)	(1 158)	(334)	(415)
	(136 538)	(199 840)	(37 118)	(8 726)	(8 034)	(18 928)	(127 034)
Actifs et passifs financiers dérivés							
Dérivés des taux d'intérêt.....	(45)	(46)	(71)	4	21	-	-
Dérivés de change des monnaies étrangères.....	(58)	(61)	(61)	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt et de change	(189)	(212)	121	120	(273)	(74)	(106)
Dérivés des matières premières.....	(150)	(149)	(150)	1	-	-	-
Dérivés des instruments de capitaux propres.....	(2 657)	(2 657)	(2 657)	-	-	-	-
	(3 099)	(3 125)	(2 818)	125	(252)	(74)	(106)
Dont: liés aux couvertures de flux de trésorerie.....	(318)	(335)	(235)	3	2	2	(106)

¹ La « valeur comptable » se réfère à la valeur nette comptable comptabilisée au bilan à chaque date de clôture.

31 décembre 2018 Retraité

Millions d'USD	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins d'un an	1-2 ans	2-3 ans	3-5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non-dérivés							
Emprunts bancaires garantis.....	(479)	(496)	(383)	(39)	(15)	(27)	(32)
Billets de trésorerie.....	(1 142)	(1 142)	(1 142)	-	-	-	-
Emprunts bancaires non garantis.....	(108)	(135)	(33)	(6)	(96)	-	-
Obligations émises non garanties.....	(107 796)	(165 979)	(6 410)	(9 146)	(11 636)	(23 672)	(115 115)
Autres emprunts non garantis.....	(71)	(110)	(19)	(22)	(12)	(12)	(45)
Dettes de location.....	(1 985)	(2 591)	(508)	(391)	(325)	(467)	(900)
Découverts bancaires.....	(114)	(114)	(114)	-	-	-	-
Dettes commerciales et autres dettes ..	(24 345)	(24 722)	(22 557)	(260)	(1 060)	(333)	(512)
	(136 040)	(195 289)	(31 166)	(9 864)	(13 144)	(24 511)	(116 604)
Passifs financiers dérivés							
Dérivés des taux d'intérêt.....	(84)	(86)	(39)	(19)	(8)	11	(31)
Dérivés de change des monnaies étrangères.....	(391)	(401)	(419)	18	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt et de change ..	(456)	(457)	(13)	113	129	(595)	(90)
Dérivés des matières premières.....	(225)	(225)	(222)	(3)	-	-	-
Dérivés des instruments de capitaux propres.....	(4 877)	(4 877)	(4 877)	-	-	-	-
	(6 033)	(6 046)	(5 570)	109	121	(584)	(121)
Dont: liés aux couvertures de flux de trésorerie.....	(293)	(303)	(233)	17	2	2	(90)

JUSTE VALEUR

Le tableau suivant résume pour chaque type d'instrument dérivé, la juste valeur comptabilisée comme actifs ou passifs au bilan:

Millions d'USD	Actifs		Passifs		Net	
	30 juin 2019	31 décembre 2018	30 juin 2019	31 décembre 2018	30 juin 2019	31 décembre 2018
Monnaies étrangères						
Contrats de change à terme.....	120	191	(182)	(586)	(62)	(395)
Contrats de change à terme ('futures')....	5	7	(1)	(3)	4	4
Taux d'intérêt						
Swaps de taux d'intérêt.....	17	9	(8)	(27)	9	(18)
Swaps de taux d'intérêt et de change.....	109	32	(298)	(489)	(189)	(457)
Autres dérivés de taux d'intérêt.....	36	20	(90)	(86)	(54)	(66)
Matières premières						
Swaps d'aluminium.....	4	23	(134)	(172)	(130)	(149)
Contrat de 'futures' cotés sur le cours du sucre.....	-	-	(1)	(8)	(1)	(8)
Contrat de 'futures' cotés sur le cours du blé.....	11	13	(5)	(11)	6	2
Contrat de 'futures' cotés sur le cours de l'énergie.....	1	4	(28)	(54)	(27)	(50)
Autres dérivés des matières premières ..	19	8	(17)	(28)	2	(20)
Fonds propres						
Instruments de capital.....	-	-	(2 657)	(4 877)	(2 657)	(4 877)
	322	307	(3 421)	(6 340)	(3 099)	(6 033)
Dont:						
Non-Courants.....	91	10	(614)	(805)	(523)	(795)
Courants.....	231	297	(2 807)	(5 535)	(2 576)	(5 238)

Le tableau suivant, requis par la norme IFRS 13 *Evaluation de la Juste Valeur*, présente un classement des évaluations des instruments financiers après leur comptabilisation initiale à la juste valeur, selon des niveaux 1 à 3 qui traduisent le degré selon lequel cette juste valeur est observable:

- Niveau 1: évaluation de la juste valeur à partir des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2: évaluation de la juste valeur à partir de données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3: évaluation de la juste valeur à partir de techniques d'évaluation basées sur des données relatives à l'actif ou au passif qui ne reposent pas sur des données observables de marché (données non observables).

Le tableau suivant présente la hiérarchie de juste valeur définissant le degré selon lequel les principales données de marché sont observables:

Hiérarchie de juste valeur 30 juin 2019 Millions d'USD	Prix cotés (non-ajustés) – Niveau 1	Données observables du marché – Niveau 2	Données non-observables du marché – Niveau 3
Actifs financiers			
Détenus à des fins de transaction (non-dérivés)	-	9	-
Dérivés à juste valeur par le biais du résultat	-	73	-
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	10	144	5
Dérivés de couverture de juste valeur	-	43	-
Dérivés de couverture d'investissements nets	-	47	-
	10	316	5
Passifs financiers			
Paiement différé sur acquisition de juste valeur	-	-	1 754
Dérivés à juste valeur par le biais du résultat	-	2 844	-
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	3	474	-
Dérivés de couverture de juste valeur	-	100	-
Dérivés de couverture d'investissements nets	-	-	-
	3	3 418	1 754
Hiérarchie de juste valeur 31 décembre 2018 Millions d'USD	Prix cotés (non-ajustés) – Niveau 1	Données observables du marché – Niveau 2	Données non-observables du marché – Niveau 3
Actifs financiers			
Détenus à des fins de transaction (non-dérivés)	3	9	-
Dérivés à juste valeur par le biais du résultat	-	67	-
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	7	225	-
Dérivés de couverture de juste valeur	-	33	-
Dérivés de couverture d'investissements nets	-	14	-
	10	348	-
Passifs financiers			
Paiement différé sur acquisition de juste valeur	-	-	1 409
Dérivés à juste valeur par le biais du résultat	-	5 699	-
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	18	507	-
Dérivés de couverture de juste valeur	-	125	-
Dérivés de couverture d'investissements nets	-	31	-
Passifs financiers	18	6 362	1 409

PASSIFS FINANCIERS NON DERIVES

Dans le cadre du pacte d'actionnaires de 2012 entre Ambev et ELF, suite à l'acquisition de Cervecería Nacional Dominicana S.A. (« CND »), un contrat d'achat à terme (c'est-à-dire la combinaison d'une option de vente et d'achat) peut donner lieu pour Ambev à l'acquisition d'actions supplémentaires de CND. En janvier 2018, ELJ a partiellement exercé son option de vente sur environ 30% des actions de CND pour un montant de 0,9 milliard d'USD, résultant en une augmentation de la participation d'Ambev dans CND de 55% à 85%. Au 30 juin 2019, l'option de vente sur les actions restantes détenues par ELJ a été évaluée à 0,6 milliard d'USD (2018: 0,6 milliard d'USD après l'exercice de l'option de vente par ELJ) et comptabilisée comme paiement différé sur les acquisitions à leur juste valeur de niveau 3. La juste valeur de ce paiement différé est calculée à l'aide de techniques de valorisation, c'est à dire l'actualisation des flux futurs de trésorerie au taux approprié.

RISQUE DE TAUX D'INTERET

L'entreprise a une approche dynamique de la couverture de taux d'intérêt qui consiste à établir une combinaison optimale de taux d'emprunt fixes et variables. Cette combinaison est revue périodiquement. L'objectif de cette politique est d'atteindre un équilibre optimal entre le coût de financement et la volatilité des résultats financiers, tout en tenant compte des conditions de marché ainsi que de la stratégie globale d'AB InBev.

Couvertures de juste valeur

Couvertures des obligations à taux fixe en USD (risque de taux d'intérêt sur les emprunts en USD)

L'entreprise gère et réduit l'impact des variations de taux d'intérêt en USD sur la juste valeur de certaines obligations à taux fixe pour un montant total de 1,0 milliard d'USD au moyen de swaps de taux d'intérêt fixe/taux d'intérêt variable. Ces instruments dérivés ont été désignés comme une couverture de juste valeur.

Couvertures des flux de trésorerie

Couvertures des obligations en livre sterling (risque de change + risque de taux d'intérêt sur les emprunts en livre sterling)

En septembre 2013, l'entreprise a émis des obligations en livre sterling pour une valeur de 500m de livres sterling. à un taux d'intérêt de 4,00% par an et venant à échéance en septembre 2025. L'impact des variations de taux de change en livre sterling et du taux d'intérêt de cette obligation est géré et réduit au moyen de swaps de taux d'intérêt et de change fixe livre sterling/fixe euro. Ces instruments dérivés ont été désignés comme des couvertures de flux de trésorerie.

Analyse de sensibilité aux taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous présente les taux d'intérêt effectifs des dettes financières portant intérêts à la date de clôture ainsi que les devises dans lesquelles les emprunts sont libellés:

30 juin 2019 Dettes financières portant intérêt Millions d'USD	Avant couverture		Après couverture	
	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable
Taux variable				
Dollar australien	2,35%	210	2,35%	210
Réal brésilien.....	9,46%	44	6,41%	44
Dollar canadien	2,50%	397	2,50%	397
Euro	0,17%	3 782	0,17%	3 784
Dollar américain	3,17%	1 023	3,48%	4 621
Autres	10,05%	1 130	10,05%	1 130
		6 586		10 186
Taux fixe				
Dollar australien	3,70%	1 641	3,70%	1 641
Réal brésilien.....	10,02%	552	10,02%	552
Dollar canadien	3,36%	2 019	3,36%	2 019
Euro	1,71%	29 005	1,60%	30 169
Livre sterling	3,83%	4 141	3,80%	3 513
Won sud-coréen.....	-	-	2,45%	1 000
Dollar américain	4,64%	68 633	4,81%	63 497
Autres	6,45%	164	6,45%	164
		106 155		102 555

31 décembre 2018 Dettes financières portant intérêt Millions d'USD (Retraité)	Avant couverture		Après couverture	
	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable
Taux variable				
Dollar australien	2,95%	214	2,95%	214
Réal brésilien.....	9,13%	61	6,86%	133
Dollar canadien	3,66%	190	3,38%	206
Euro	0,24%	3 138	0,24%	3 138
Dollar américain	1,94%	1 399	2,21%	2 638
Autres	7,19%	709	7,19%	709
		5 711		7 038
Taux fixe				
Dollar australien	3,22%	1 951	3,22%	1 951
Réal brésilien.....	11,51%	525	12,13%	453
Dollar canadien	3,23%	1 942	3,23%	1 942
Euro	1,80%	28 217	1,65%	36 044
Livre sterling	3,82%	4 218	3,79%	3 586
Won sud-coréen.....	-	-	2,45%	1 000
Dollar américain	4,28%	68 820	4,66%	59 370
Autres	8,43%	311	8,43%	311
		105 984		104 656

Au 30 juin 2019, la valeur comptable totale des dettes financières portant intérêts à taux variable et à taux fixe avant couverture comme détaillée ci-dessus inclut les découverts bancaires de 105m d'USD.

COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers suivants sont soumis à des compensations, des accords de compensation globale exécutoires et des accords similaires:

30 juin 2019				
Millions d'USD	Montants bruts	Montant net comptabilisé dans l'état de la situation financière ¹	Montant faisant l'objet d'autres accords de compensation ²	Montant net
Actif d'instruments financiers dérivés	322	322	(312)	10
Passif d'instruments financiers dérivés.....	(3 421)	(3 421)	312	(3 109)

31 décembre 2018				
Millions d'USD	Montants Bruts	Montant net comptabilisé dans l'état de la situation financière ¹	Montant faisant l'objet d'autres accords de compensation ²	Montant net
Actif d'instruments financiers dérivés	307	307	(293)	13
Passif d'instruments financiers dérivés.....	(6 340)	(6 340)	293	(6 046)

20. Nantissements et engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, prêts aux clients et autres instruments de garantie

Au cours du premier semestre de 2019, il n'y a eu aucun changement significatif dans les garanties et engagements contractuels d'achat d'immobilisations corporelles, de prêts aux clients et autres, en comparaison au 31 décembre 2018.

21. Passifs éventuels³

L'entreprise a des passifs éventuels pour lesquels, selon la direction et ses conseillers juridiques, le risque de perte est possible mais n'est pas probable, c'est pourquoi aucune provision n'a été enregistrée. En raison de leur nature, ces procédures légales et ces questions fiscales comportent une part inhérente d'incertitudes, incluant entre autres, les décisions de justice, les négociations entre parties concernées et les mesures gouvernementales. Dès lors, la direction d'AB InBev ne peut pas, à l'heure actuelle, estimer la date probable de résolution de ces affaires. Les passifs éventuels les plus importants sont repris ci-dessous.

QUESTIONS FISCALES D'AMBEV

Au 30 juin 2019, les procédures fiscales significatives d'AB InBev sont liées à Ambev et ses filiales. Les estimations des montants des possibles pertes sont les suivantes:

Millions d'USD	30 juin 2019	31 décembre 2018
Impôts sur le revenu et cotisations sociales	10 273	9 773
Taxes sur la valeur ajoutée et accises	5 918	6 166
Autres taxes	946	1 434
	17 137	17 373

Les plus importantes procédures fiscales d'Ambev sont discutées ci-dessous:

IMPOT SUR LE REVENU ET COTISATION SOCIALE

Revenus étrangers

Depuis 2005, Ambev et certaines de ces filiales ont reçu des avis d'imposition des Autorités Fiscales Fédérales Brésiliennes concernant les bénéfices de ses filiales étrangères. Les affaires sont contestées tant devant le niveau administratif que le niveau judiciaire des cours

Les procédures administratives ont abouti à des décisions partiellement favorables, qui font toujours l'objet d'un examen devant le tribunal administratif. Cependant, dans les procédures judiciaires, Ambev a reçu des injonctions favorables qui suspendent le caractère exécutoire du crédit d'impôt, ainsi qu'une décision favorable en première instance, qui reste soumise à un appel de la juridiction de deuxième instance.

Au 30 juin 2019, la direction d'Ambev estime qu'elle s'expose à un risque possible d'environ 7,4 milliards de réaux brésiliens (1,9 milliard d'USD), et à une perte probable d'environ 47 millions de réaux brésiliens (12 millions d'USD).

Goodwill Inbev Holding

¹ Montant net comptabilisé dans l'état de la situation financière après avoir tenu compte des accords de compensation qui remplissent les critères de compensation des normes IFRS.

² Les autres accords de compensation incluent les nantissements et autres instruments de garantie, ainsi que les accords de compensation qui ne remplissent pas les critères des normes IFRS.

³ Les montants ont été convertis en USD sur base du cours de clôture de la période.

En décembre 2011, Ambev a reçu un avis d'imposition relatif à l'amortissement du goodwill résultant de la fusion d'InBev Holding Brasil S.A. avec Ambev. La décision de la Cour administrative inférieure était partiellement favorable à Ambev. Ambev a introduit une procédure judiciaire afin de contester la partie défavorable de la décision et a demandé une injonction afin d'en suspendre le caractère exécutoire, laquelle fut accordée à Ambev. La partie de la décision favorable à Ambev sera réexaminée par la Chambre haute administrative.

En juin 2016, Ambev a reçu un nouvel avis d'imposition relatif au solde de la valeur de l'amortissement du goodwill et a introduit un recours. En mars 2017, Ambev a reçu notification d'une décision administrative de première instance relative à cet avis d'imposition partiellement favorable et a introduit un recours devant la Cour administrative inférieure. En mai 2018, Ambev a reçu une décision partiellement favorable de la Cour administrative inférieure. En mai 2019, Ambev a introduit un Recours spécial pour l'évaluation de l'affaire par la Chambre haute administrative (*Upper Administrative House*).

La direction d'Ambev estime la perte liée à ces avis d'imposition à environ 9,4 milliards de réaux brésiliens (2,5 milliards d'USD) en date du 30 juin 2019. Dans l'éventualité où Ambev devrait payer ces montants, AB InBev remboursera le montant proportionnel au bénéfice reçu par AB InBev suite au protocole de fusion, ainsi que les coûts y afférant.

Goodwill Beverage Associate Holding (BAH)

En octobre 2013, Ambev a reçu un avis d'imposition lié à l'amortissement du goodwill résultant de la fusion de Beverage Associates Holding Limited (« BAH ») dans Ambev. La décision de la Cour administrative en première instance était défavorable à Ambev. Ambev a introduit un recours contre cette décision devant la Cour administrative inférieure. En novembre 2018, Ambev a reçu une décision partiellement favorable de la Cour administrative inférieure. En avril 2019, Ambev a été notifiée de la décision et a introduit une motion de clarification et a présenté des contre-arguments en réponse au recours spécial introduit par les autorités fiscales.

En avril et août 2018, Ambev a reçu des nouveaux avis d'imposition imputant la valeur restante de l'amortissement du goodwill et a introduit des recours. En avril 2019, la Première Cour administrative a rendu des décisions défavorables à Ambev. En conséquence, Ambev a interjeté appel à la Cour administrative inférieure.

Au 30 juin 2019, la direction d'Ambev estime le montant de pertes possibles liées à cet avis à environ 2,2 milliards de réaux brésiliens (0,6 milliard d'USD). Ambev n'a pas enregistré de provision à cet égard.

Goodwill CND Holdings

En novembre 2017, Ambev a reçu un avis d'imposition relatif à l'amortissement du goodwill résultant de la fusion de CND Holdings avec Ambev. La décision de la cour administrative de première instance n'était pas favorable à Ambev. Ambev a introduit un recours devant la Cour administrative inférieure, dont l'analyse est en attente. Au 30 juin 2019, la direction d'Ambev estime le montant de pertes possibles liées à cet avis à environ 1,1 milliard de réaux brésiliens (0,3 milliard d'USD). Ambev n'a pas enregistré de provision à cet égard.

Imputation des Pertes fiscales

Ambev et certaines de ses filiales ont reçu un certain nombre de notifications des autorités fiscales brésiliennes fédérales concernant l'imputation de pertes fiscales reportées dans le cadre de fusions de sociétés.

En février 2016, la Chambre haute administrative a rendu une décision défavorable dans deux cas. Ambev a introduit des recours judiciaires afin de discuter les affaires. En septembre 2016, Ambev a reçu une décision favorable en première instance pour l'une de ses demandes et en mars 2017, une décision défavorable en première instance dans l'autre affaire. Les deux affaires sont en ce moment en attente d'être traitées par la cour judiciaire de deuxième instance.

La direction d'Ambev estime l'exposition totale de la perte possible en relation à ces avis d'imposition à environ 0,5 milliard de réaux brésiliens (0,1 milliard d'USD) au 30 juin 2019.

Refus de déduction de dépenses financières

En 2015 et 2016, Ambev a reçu des avis d'imposition concernant le refus de certaines dépenses prétendument non-déductibles et la déduction de certaines pertes principalement liées à des investissements financiers et des prêts. Ambev a présenté ses défenses et attend la décision administrative en première instance.

La direction d'Ambev estime le montant total de la perte possible en relation à ces avis d'imposition à environ 4,7 milliards de réaux brésiliens (1,2 milliard d'USD) au 30 juin 2019. Ambev n'a pas enregistré de provision relativement à ces avis.

Refus de déduction d'impôts payés à l'étranger

Depuis 2014, Ambev a reçu des avis d'imposition de l'administration fiscale fédérale brésilienne concernant le refus de la déduction de certains impôts payés à l'étranger par ses filiales et prétendument non-prouvés et a introduit des moyens de défense. Les affaires sont contestées au niveau administratif et sont toujours en attente d'une décision finale. En septembre 2017, Ambev a décidé d'inclure une partie de ces avis d'imposition dans le Programme de Régularisation Fiscale Fédéral Brésilien de la Mesure Provisoire n° 783.

Au 30 juin 2019, la direction d'Ambev estime qu'une exposition à environ 10,1 milliards de réaux brésiliens (2,6 milliards d'USD) est un risque possible, et en conséquence n'a pas enregistré de provision pour ce montant.

Résultats présumés

En avril 2016, Arosuco (une filiale d'Ambev) a reçu un avis d'imposition concernant l'usage d'une méthode de « résultats présumés » pour le calcul de l'impôt sur le revenu et de la cotisation sociale sur le résultat net à la place de la méthode des « résultats réels ». En septembre 2017, Arosuco a reçu une décision administrative défavorable en première instance et a introduit un recours. En janvier 2019, la Cour administrative inférieure a rendu une décision favorable à Arosuco. Les autorités fiscales ont introduit un Recours spécial à la Chambre haute administrative.

En mars 2019, Ambev a reçu un nouvel avis d'imposition concernant le même sujet et a introduit un recours. La direction d'Arosuco évalue le montant des pertes possibles liées à cet avis à environ 1,2 milliard de réaux brésiliens (0,3 milliard d'USD) au 30 juin 2019. Arosuco n'a pas enregistré de provision à cet égard.

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE ET ACCISES

Zone de Libre Echange de Manaus

Au Brésil, les produits fabriqués dans la Zone de Libre Echange de Manaus et destinés à la livraison ailleurs au Brésil sont exonérés de la taxe d'accise IPI. Des filiales d'Ambev ont comptabilisé des crédits d'impôt présumés liés à la taxe d'accises IPI sur l'achat de produits exemptés y étant fabriqués. Depuis 2009, Ambev a reçu un certain nombre d'avis d'imposition de la part de l'administration fiscale fédérale brésilienne relatif à l'annulation de ces crédits liés à la taxe d'accise IPI présumés et à d'autres crédits liés à la taxe d'accise IPI.

Au cours des années, Ambev a également reçu des réclamations des Autorités Fiscales Fédérales Brésiliennes concernant le paiement de taxes fédérales prétendument indûment compensées avec les crédits d'impôt liés à la taxe d'accises IPI présumés et rejetés qui sont débattus dans le cadre de ces procédures.

En avril 2019, la Cour Suprême Fédérale (STF) a rendu son jugement sur l'Appel extraordinaire n° 592.891/SP, avec effets contraignants, tranchant sur les droits des contribuables qui enregistrent des crédits présumés de droits d'accises IPI sur les acquisitions de matières premières et les entrées exemptées provenant de la Zone de Libre Echange de Manaus. À la suite de cette décision, Ambev a reclassé une partie des montants liés à ces affaires comme des pertes à distance, maintenant comme pertes possibles uniquement les questions liées à d'autres discussions supplémentaires non soumises à l'analyse du STF.

La direction d'Ambev évalue le montant de la perte possible liée à ces avis à environ 3,1 milliards de réaux brésiliens (0,8 milliard d'USD) au 30 juin 2019. Ambev n'a pas enregistré de provision pour ce litige.

Suspension IPI

En 2014 et 2015, Ambev a reçu des avis d'imposition de l'administration fiscale fédérale brésilienne imposant les taxes d'accises IPI, prétendument dues sur la livraison de biens fabriqués à des unités de production liées. Les affaires sont contestées tant au niveau administratif que judiciaire des tribunaux.

La direction d'Ambev estime la perte possible liée à ces avis à un montant d'environ 1,7 milliard de réaux brésiliens (0,4 milliard d'USD) au 30 juin 2019. Ambev n'a pas enregistré de provision en la matière.

Crédits d'impôts ICMS

Actuellement, Ambev conteste des avis d'imposition émis par les états de Sao Paulo, Rio de Janeiro, Minas Gerais, entre autres, qui remettent en cause la légalité de crédits d'impôt relatifs à la taxe sur la distribution de biens et de services (ICMS) résultant de transactions avec des sociétés offrant des incitants fiscaux accordés par d'autres états. Les affaires sont contestées tant au niveau administratif que judiciaire des tribunaux.

La direction d'Ambev estime les pertes possibles en relation à ces avis d'imposition à environ 2,0 milliards de réaux brésiliens (0,5 milliard d'USD) au 30 juin 2019. Ambev n'a pas enregistré de provision pour ce litige.

Rabais inconditionnels ICMS-ST

En 2013, 2014 et 2015, Ambev a été priée par les états de Pará et Piauí de payer la taxe sur la distribution de biens et de services (ICMS) prétendument due en rapport avec les rabais accordés de manière inconditionnelle aux consommateurs. Les affaires sont contestées tant au niveau administratif que judiciaire des tribunaux. La direction d'Ambev estime le montant de la perte possible liée à ces procédures à environ 0,6 milliard de réaux brésiliens (0,2 milliard d'USD) au 30 juin 2019. Ambev n'a pas enregistré de provision pour ce litige.

Déclencheur ICMS-ST

Au cours des années, Ambev a reçu des avis d'imposition exigeant le paiement des différences présumées en terme de taxe sur la distribution de biens et de services (ICMS), considérées comme dues lorsque le prix des produits vendus par Ambev est supérieur à ceux fixés par les Etats concernés dans leur tableau des prix, des hypothèses dans lesquelles les autorités fiscales des Etats considèrent que la base de calcul devrait être basée sur un pourcentage de valeur ajoutée sur les prix réels et non sur le tableau des prix fixes. Ambev conteste actuellement ces impôts devant les tribunaux. Les affaires sont contestées tant au niveau administratif qu'au niveau judiciaire des cours.

La direction d'Ambev estime le montant total de la perte possible liée à cette question à environ 8,0 milliards de réaux brésiliens (2,1 milliards d'USD) au 30 juin 2019. Ambev a enregistré des provisions pour un montant total de 8 millions de réaux brésiliens (2 millions d'USD) concernant certaines procédures pour lesquelles Ambev estime que les risques de pertes sont probables, en raison de problèmes procéduraux spécifiques.

ICMS-PRODEPE

En 2015, Ambev a reçu un avis d'imposition par l'Etat de Pernambuco exigeant le paiement des différences en termes de taxe sur la distribution des biens et de services (ICMS) à cause d'une violation présumée de l'accord d'incitation fiscal avec l'état (PRODEPE) résultant de la rectification de ses rapports mensuels. Les autorités fiscales de l'état considèrent qu'Ambev n'était pas en mesure d'utiliser l'incitatif à cause de cette rectification. En 2017, Ambev a eu une décision finale favorable en ce sens que cet avis était nul à cause d'erreurs de forme par le contrôleur fiscal. Cependant, en septembre 2018, Ambev a reçu un nouvel avis d'imposition portant sur la question. Il y a d'autres avis relatifs à ce même accord d'incitation fiscal. La direction d'Ambev estime les pertes possibles liées à cette question à environ 0,6 milliard de réaux brésiliens (0,1 milliard d'USD) au 30 juin 2019. Ambev a enregistré une provision pour un montant total de 3 millions de réaux brésiliens (1,0 million d'USD) concernant une procédure pour laquelle Ambev estime que les risques de pertes sont partiellement probables.

COTISATIONS SOCIALES

Depuis 2015, Ambev a reçu certains avis d'imposition des Autorités Fiscales Fédérales Brésiliennes, relatifs à des montants qui seraient dus en vertu du *Integration Program/Social Security Financing Levy* sur des produits bonus accordés à ses clients. Les affaires sont contestées tant au niveau administratif que judiciaire des tribunaux. En janvier 2019, Ambev a reçu des décisions favorables dans trois affaires administratives à la Cour administrative inférieure. Les autorités fiscales ont introduit un recours spécial dans une des affaires seulement, alors que les deux autres ont été annulées définitivement. Ambev a aussi reçu des décisions favorables partielles de la cour administrative de première instance.

La direction d'Ambev évalue le montant de la perte possible relative à ces avis à environ 2,3 milliards de réaux brésiliens (0,6 milliard d'USD) au 30 juin 2019. Aucune provision n'a été enregistrée.

MATIERES FISCALES DE GRUPO MODELO

Dirección de Fábricas ("DIFA"), une filiale à part entière de Cervecería Modelo de Mexico S. de R.L. de C.V., a reçu un avis d'imposition relatif à du revenu imposable allégué pour certaines transactions intersociétales. DIFA a introduit des recours qui sont en cours d'examen par l'administration fiscale. La société estime que le montant de la perte éventuelle liée à cette évaluation est d'environ 0,3 milliard d'USD. La société n'a enregistré aucune provision à ce titre au 30 juin 2019.

AUTRES MATIERES FISCALES

En février 2015, la Commission européenne a ouvert une enquête approfondie en matière d'aide d'état en ce qui concerne le système belge d'accords fiscaux préalables en matière de bénéfices excédentaires (*excess profits ruling system*). Le 11 janvier 2016, la Commission européenne a adopté une décision négative concluant que le système belge d'accords fiscaux préalables en matière de bénéfices excédentaires constituait une aide incompatible avec le marché unique et requérant que la Belgique réclame le remboursement de l'aide incompatible d'un nombre de bénéficiaires de l'aide. Les autorités belges ont contacté les sociétés qui ont bénéficié de ce système et ont informé chaque société du montant d'aide incompatible qui est potentiellement susceptible d'être récupéré. En outre, la décision de la Commission européenne a fait l'objet d'un appel auprès du Tribunal de l'Union européenne par la Belgique en date du 22 mars 2016 et par AB InBev en date du 12 juillet 2016. Le 14 février 2019, le Tribunal de l'Union européenne a conclu que le système belge de ruling sur les bénéfices excédentaires ne constitue pas une aide d'état illégale. La Commission européenne a introduit un recours contre cette décision auprès de la Cour de Justice de l'Union européenne. AB InBev n'est à ce stade pas en mesure d'évaluer le résultat final de ces procédures judiciaires. Sur base du risque estimé relatif à l'accord fiscal préalable en matière de bénéfices excédentaires applicable à AB InBev, des éléments susvisés, de même que la possibilité que les impôts payés à l'étranger et les pertes fiscales reportées non-reconnues compensent partiellement ou entièrement les montants à recouvrer, la société n'a pas enregistré de provision pour ce litige au 30 juin 2019.

En outre, l'administration fiscale belge a également remis en cause la validité et l'application du système d'accords fiscaux préalables en matière de bénéfices excédentaires qui a été émis en faveur d'AB InBev et a refusé l'exemption fiscale que ce système confère. AB InBev a introduit une demande contre cette décision devant le tribunal de première instance de Bruxelles, qui a décidé en faveur d'AB InBev le 21 juin 2019. Les autorités fiscales belges peuvent toujours faire appel à ce jugement. En outre, AB InBev n'a pas enregistré de provision au 30 juin 2019 concernant cet aspect du système d'accords fiscaux préalables en matière de bénéfices excédentaires, au regard de l'évaluation de la société et de son conseil, ainsi que de la position prise par les services de médiation des autorités fiscales, concernant le bien-fondé de cette affaire.

En janvier 2019, AB InBev a déposé 68 millions d'euros (78 millions d'USD) sur un compte bloqué. En fonction du résultat final des procédures auprès de la Cour Européenne relatives au système belge d'accords fiscaux préalables en matière de bénéfices excédentaires, ainsi que la procédure judiciaire belge en cours, ce montant sera légèrement modifié, libéré au bénéfice de la société ou payé à l'Etat belge.

WARRANTS

Certains propriétaires de warrants émis par Ambev en 1996, exerçables en 2003, ont lancé des actions judiciaires afin de souscrire aux actions correspondantes pour une valeur inférieure à celle qu'Ambev considère comme établie au moment de l'émission des warrants. Dans le cas où Ambev perdrait la totalité des actions juridiques, l'émission de 172 831 574 actions serait nécessaire. Ambev recevrait en contrepartie des fonds substantiellement plus bas que la valeur de marché actuelle des actions. Ceci pourrait résulter en une dilution d'environ 1 % pour l'ensemble des actionnaires d'Ambev. Par ailleurs, les détenteurs de ces warrants exigent de recevoir les dividendes relatifs à ces actions depuis 2003, soit environ 0,9 milliard de réaux brésiliens (0,2 milliard d'USD) en plus des honoraires légaux. Ambev conteste ces exigences et envisage de défendre vigoureusement son cas. Cinq des six procédures ont fait l'objet d'une décision favorable à Ambev de la part de la Cour Suprême. Deux d'entre elles durant l'année 2017. Un jugement final dans le cadre de ces cinq procédures est en attente d'un jugement final de la part de la Cour Spéciale de la Cour Suprême. En novembre 2017, le Ministère Public Fédéral a introduit une motion favorable à la position d'Ambev dans l'une des affaires. Au regard de ces faits, la société et ses conseils externes pensent fermement que la chance d'échec dans ces procédures est peu probable.

EN MATIERE DE CONCURRENCE

Le 12 décembre 2014, une procédure judiciaire a été entamée devant la Cour Suprême de l'Ontario contre le Liquor Control Board of Ontario, Brewers Retail Inc. (connu sous le nom de The Beer Store ou « TBS ») et les propriétaires de Brewers Retail Inc. (Molson Coors Canada, Molson Canada 2005, Sleeman Breweries Ltd., Labatt Breweries of Canada LP et Labatt Brewing Company Limited). La procédure a été initiée au Canada conformément au Ontario Class Proceedings Act et visait entre autres à obtenir: (i) une déclaration selon laquelle les défendeurs ont secrètement collaboré et convenu entre eux de l'attribution de marchés pour la fourniture de bière vendue en Ontario depuis le 1 juin 2000 ; (ii) une déclaration selon laquelle BRI et les propriétaires de BRI ont secrètement collaboré et convenu entre eux de

déterminer, d'augmenter et/ou de maintenir les prix appliqués aux détenteurs en Ontario d'une licence (on-trade) pour la bière et les commissions appliquées par TBS aux autres brasseurs concurrents qui souhaitaient vendre leur produits par TBS ; et (iii) des dommages-intérêts pour enrichissement injustifié. En ce qui concerne cette troisième demande, les plaignants ont invoqué des pratiques commerciales illégales par les propriétaires de BRI. Les demandeurs visaient à obtenir un dédommagement n'excédant pas 1,4 milliard de dollar canadien (1,1 milliard d'USD), un dédommagement punitif, exemplatif et aggravé de 5 millions de dollar canadien (4 millions d'USD) et des déclarations d'invalidité législative diverses. Le 15 mars 2018, la Cour Suprême d'Ontario a statué en référé et a rejeté les réclamations de classe. Le 17 avril 2019, la Cour Suprême d'Ontario a rejeté l'appel des plaignants contre cette décision. Le délai accordé aux plaignants pour demander l'autorisation d'interjeter appel devant la Cour suprême du Canada est maintenant expiré.

En 2016, la Commission européenne a annoncé un examen pour possible abus de position dominante par AB InBev en Belgique en raison de certaines pratiques visant à limiter le commerce d'autres Etats membres de l'Union européenne vers la Belgique. AB InBev a acté une provision de 230 millions d'USD concernant ces procédures en cours. La Commission européenne a rendu sa décision finale, imposant une amende de 225 millions d'USD, le 13 mai 2019.

CLASS ACTION AUX ETATS-UNIS

Le 21 juin 2019, un projet de recours collectif (*class action*) a été introduit devant la United States District Court for the Southern District of New York contre AB InBev et trois de ses dirigeants. La plainte allègue des réclamations en vertu des alinéas 10b) et 20a) de la Securities Exchange Act de 1934 et la règle 10b-5 découlant de celle-ci pour le compte d'une catégorie proposée d'acheteurs d'American Depositary Shares d'AB InBev entre 1 mars 2018 et 24 octobre 2018. Le plaignant allègue que les défendeurs ont fait des déclarations inexactes ou omis des faits importants concernant, entre autres, la situation financière d'AB InBev, sa politique en matière de dividendes et l'efficacité de ses contrôles et procédures de divulgation. La plainte vise à obtenir des dommages-intérêts compensatoires non précisés et le remboursement des frais de litige. La société n'a pas enregistré de provision.

22. Parties liées

Il n'y a pas de changement significatif aux transactions avec les parties liées de l'entreprise pendant les six premiers mois de 2019, en comparaison avec 2018.

23. Événements survenus après la date de clôture

IPO POTENTIELLE DE BUDWEISER APAC

Le 12 juillet 2019, l'entreprise a décidé de ne pas continuer, à ce stade, l'offre publique proposée sur la Bourse de Hong Kong d'une participation minoritaire dans la filiale d'Asie-Pacifique, Budweiser Brewing Company APAC Limited (Budweiser APAC).

ACCORD POUR LA CESSIION DE CARLTON & UNITED BREWERIES A ASAHI GROUP HOLDINGS, LTD. ET EVALUATION D'UNE IPO POTENTIELLE DE BUDWEISER APAC

Le 19 juillet 2019, l'entreprise a annoncé un accord pour la cession de ses activités en Australie (Carlton & United Breweries) à Asahi Group Holdings, Ltd. (Asahi) pour un montant de 16,0 milliards de dollars australien, soit environ 11,3 milliards d'USD en valeur d'entreprise pour un multiple implicite de 14,9x l'EBITDA normalisé de 2018. Dans le cadre de cette opération, l'entreprise accordera à Asahi le droit de commercialiser son portefeuille de marques mondiales et internationales en Australie. Cette opération est soumise aux conditions de clôture usuelles, en ce compris mais de façon non limitative, les approbations réglementaires en Australie, et devrait être finalisée d'ici le premier trimestre de l'année 2020.

L'entreprise continue de croire en la logique stratégique d'une éventuelle offre d'une participation minoritaire dans Budweiser APAC, à l'exclusion de l'Australie, à condition qu'elle puisse être finalisée à une valorisation adéquate.

Ceci ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'achat d'actions d'AB InBev ou de Budweiser APAC.